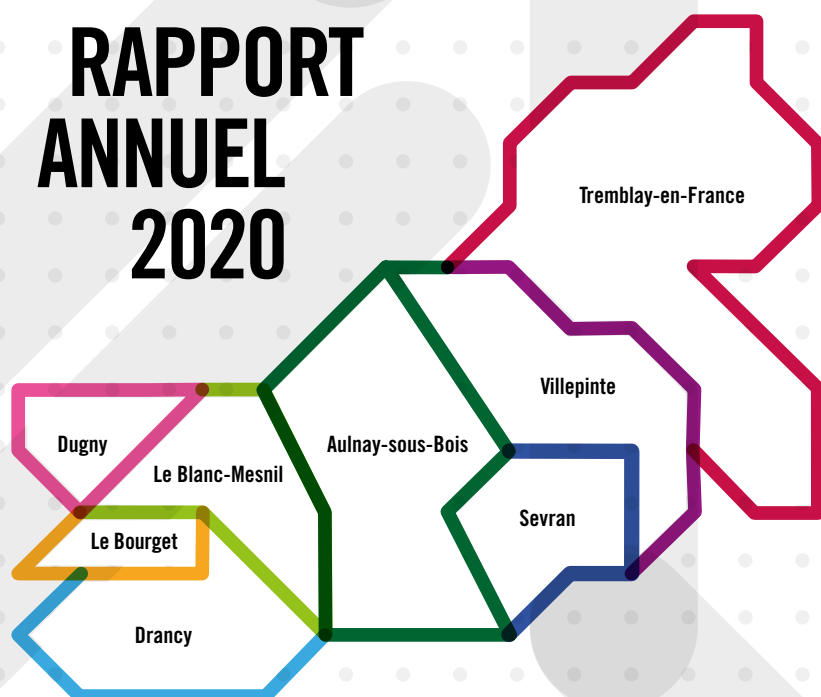


RAPPORT ANNUEL 2020



**LE PRIX
& LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
& GESTION
DES DÉCHETS**

Table des matières

I.	RAPPELS DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITES.....	- 3 -
A.	Loi Barnier.....	- 3 -
B.	Loi NOTRe.....	- 4 -
II.	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS	- 5 -
A.	Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets	- 5 -
1.	Le territoire desservi	- 5 -
2.	Population INSEE des communes adhérentes et taux d'habitat collectif du territoire :.....	- 8 -
3.	Répartition des compétences exercées par le territoire.....	- 10 -
B.	Organisation générale du service de collecte des déchets ménagers et assimilés.....	- 11 -
1.	Organisation de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés.....	- 11 -
2.	Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le territoire.....	- 13 -
3.	Caractéristiques du réseau de déchèteries du territoire	- 27 -
4.	Caractéristique des déchets issus des points de regroupement.....	- 34 -
5.	La redevance spéciale	- 38 -
6.	Tonnages des flux de déchets collectés et traités par le territoire	- 42 -
7.	Evolution des tonnages de déchets collectés par le territoire	- 45 -
8.	Synoptique présentant les flux de déchets collectés par le territoire et de leur traitement	- 50 -
9.	Modes de traitement et valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés.....	- 52 -
10.	Localisations des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés.....	- 53 -
11.	Performances de tri des emballages collectés par le territoire	- 59 -
III.	INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	- 61 -
IV.	COÛT DU SERVICE PUBLIC	- 62 -
A.	Prestations rémunérées par le territoire à des entreprises sous contrat	- 62 -
B.	Décomposition des coûts du service selon le compte administratif	- 63 -
C.	Modalités de financement	- 65 -
V.	AUTRES THEMATIQUES.....	- 67 -
A.	Prévention des déchets.....	- 67 -
B.	Communication	- 75 -
1.	Communication commune sur le territoire	- 75 -
2.	Communication et sensibilisation sur l'UT1	- 81 -
3.	Communication et sensibilisation sur l'UT2	- 86 -
4.	Communication et sensibilisation sur l'UT3	- 90 -
C.	Emploi et insertion.....	- 93 -
D.	Transport.....	- 95 -
E.	Impacts environnementaux	- 96 -
VI.	TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE	- 97 -
VII.	BILAN ET PERSPECTIVES.....	- 99 -

PREAMBULE

L'année 2020 a été très particulière du fait de la crise sanitaire. Confrontés à la crise du Covid-19, les collectivités et opérateurs chargés de la gestion des déchets ont dû assurer la continuité du service en même temps que la sécurité de leurs agents.

Cela a entraîné des répercussions dans la production des déchets et dans leur gestion.

Avec la fermeture de l'exploitation des 2 centres de tri, dû au manque de personnel ou dû aux conditions de travail ne permettant pas de respecter les recommandations de distanciation sociale, la crise sanitaire a entraîné une baisse des tonnages d'emballages.

Evènements marquants :

Confinement strict le lundi 16 mars 2020 pendant 2 mois ;
Déconfinement progressif à partir du 11 mai 2020 ;
Fermeture du centre de tri de Sevran du 19/03/2020 au 30/04/2020, pendant 1 mois 1/2 ;
Fermeture du centre de tri du Blanc-Mesnil du 01/04/2020 au 14/04/2020, pendant 15 jours ;
Fermeture du centre de compostage de Compans du 18/03/2020 au 10/05/2020, pendant 2 mois ;
Fermeture des 5 déchèteries du 17/03/2020 au 10/05/2020 pendant 2 mois.

Points positifs :

Télétravail assuré dans un temps très court,
Collectes des OM, OE, VE assurées normalement.

Points négatifs :

Fermeture des déchèteries, les déchets se retrouvent en porte à porte ;
Fermeture des exutoires EMB Sevran et Blanc-Mesnil, EMB déversés en OM ;
Fermeture exutoire DV, donc pas de collecte DV assurée, sacs DV sortis par les habitants collectés en OM,
Arrêt de la collecte en point d'apport volontaire du Textile, débordement des conteneurs,
Arrêt de la collecte des biodéchets, biodéchets collectés en OM,
Arrêt de la collecte de proximité des DEEE,
Pas de reprise des bacs cassés chez les habitants, mais livraisons de nouveaux bacs (pour les nouveaux arrivants),
Augmentation des OE en porte à porte, car déchèteries fermées,
Augmentation des tonnages OM et donc du coût de traitement,
Diminution des tonnages EMB donc diminution des recettes.

OM = ordures ménagères

OE = objets encombrants

VE = verre

EMB = emballages ménagers

DV = déchets végétaux

DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques

I. RAPPELS DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITES

A. Loi Barnier

La Loi n°95-101 du 2 février 1995 dite Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

A cette fin, elle précise qu'il revient à chaque Maire ou Président compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (article 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en remplacement de l'article L373-1 du Code des Communes inscrit initialement dans la Loi Barnier).

Chaque collectivité assurant la compétence « déchets ménagers » au titre de l'article L2224-13 du CGCT doit rédiger un rapport annuel. Cette obligation concerne les collectivités en charge de la collecte, du traitement, ou de l'ensemble de la compétence collecte et traitement.

Le rapport annuel est un document réglementaire. Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Journal Officiel numéro 112 du 14 mai 2000). Celui-ci présente notamment une liste d'indicateurs devant ou pouvant être intégrés dans ce rapport.

L'annexe de ce décret liste les indicateurs devant figurer obligatoirement dans le rapport annuel :

Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

- Le territoire desservi,

Pour les collectes de déchets provenant des ménages :

- Le nombre d'habitants desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de points) ;
- La fréquence de collecte ;
- Le nombre et la localisation des déchèteries et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
- Les collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités de collecte ;
- Les types de collectes des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquences de ramassage).

Pour les collectes des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le Service :

- Le récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré ;
- Le rappel des tonnages de déchets enlevés au cours du précédent exercice par ces différentes collectes ;
- L'évolution prévisible de l'organisation de la collecte.

Les indicateurs techniques relatifs au traitement :

- Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement ;
- localisation des unités de traitement ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple) ;
- capacité de ces unités et tonnages traités dans l'année.
 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Les indicateurs économiques :

- Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements ;
- Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement ;
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent éventuellement être complétés par les indicateurs suivants :

- Coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés ;
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés si cette redevance a été instaurée ;
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes ;
- Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) ;
- Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique).

B. Loi NOTRe

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Paris Terres d'Envol, établissement public territorial (EPT) a été créé le 1^{er} janvier 2016, dans le cadre des lois instaurant la Métropole du Grand Paris (MGP), la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les villes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte ont donc été regroupées au sein de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol.

Préalablement et conformément à la loi, les anciennes communautés d'agglomération de l'Aéroport du Bourget et de Terres de France ont été dissoutes le 31 décembre 2015.

Paris Terres d'Envol assurant pleinement la compétence « collecte des déchets ménagers » doit rédiger un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Selon l'article 129 de la loi NOTRe, ce rapport doit être présenté par le Maire ou le Président devant son assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, c'est-à-dire le 30 septembre.

Il est transmis pour information au préfet du département concerné. Cette obligation concerne tous les types de structures (communes, établissements publics, syndicats mixtes), indépendamment de leur mode de gestion du service (régie directe c'est-à-dire assurée directement par la collectivité, ou gestion déléguée à un prestataire privé).

II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

A. Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets

1. Le territoire desservi

Paris Terres d'Envol est un établissement public territorial (EPT). Un EPT est une structure administrative ayant le statut d'établissement public de coopération intercommunale créée en 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) au sein des trois départements de la petite couronne et, pour 7 communes, dans deux départements limitrophes. Paris Terres d'Envol – EPT7 fait partie des douze territoires qui composent la Métropole du Grand Paris. C'est un ensemble intercommunal de huit villes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Sa position géographique entre les deux aéroports Paris-Charles de Gaulle (2^{ème} aéroport européen) et Paris-Le Bourget (1^{er} aéroport d'affaires) en fait un des territoires stratégiques majeurs de la Métropole du Grand Paris et de rayonnement sur la scène internationale.

Paris Terres d'Envol en chiffres (données 2019) :

- 8 villes
- 78,1 km² (9,6 % de la Métropole)
- 368 519 habitants (5 % de la Métropole)
- Densité : 4 697 hab.km²
- 138 333 logements



L'établissement public territorial exerce les compétences qui lui sont assignées par la loi, dont cinq sont obligatoires.

Cinq compétences sont propres à l'établissement public territorial :

- ✓ La politique de la ville (dans la limite des compétences ou de la définition de l'intérêt métropolitain, en co-construction avec les villes),
- ✓ Le plan local d'urbanisme (PLU, poursuite des procédures engagées antérieurement par les communes dans le cadre de leur PLU),
- ✓ Le plan climat-air-énergie (compatible avec le PCAE métropolitain),
- ✓ L'eau et l'assainissement,
- ✓ La gestion des déchets ménagers et assimilés.

Trois compétences sont partagées avec la Métropole du Grand Paris :

- ✓ L'aménagement de l'espace métropolitain ;
- ✓ La politique locale de l'habitat et du logement ;
- ✓ Le développement et l'aménagement économique.

Le siège social est situé à Aulnay-sous-Bois (ville la plus peuplée).

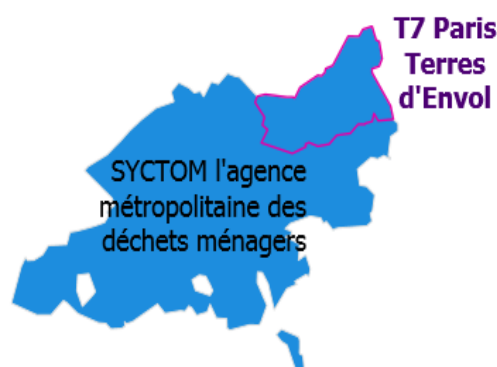
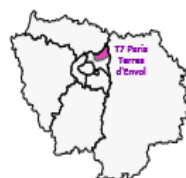
Adresse postale : BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois

Les bureaux administratifs sont situés à Villepinte.

Adresse physique : 50, Allée des Impressionnistes - ZA Paris Nord 2 / 93420 Villepinte

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

L'EPT Paris Terres d'Envol exerce donc la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés ; il assure la collecte mais a transféré la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles (OM), des emballages recyclables (EMB), des objets encombrants (OE) au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers d'Ile-de-France, représenté ici en bleu.



Le SYCTOM est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Un service public au bénéfice de 6 millions d'habitants, de 85 communes d'Ile-de-France réparties dans 12 territoires adhérents.

Pour assurer sa mission, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries.

Le SYCTOM réceptionne les flux de déchets collectés par les collectivités adhérentes : ordures ménagères, collecte sélective, déchets alimentaires et objets encombrants.

2,3 millions de tonnes de déchets sont traités chaque année et valorisés en énergie verte ou en nouvelles matières.

63% des déchets sont valorisés en vapeur et en électricité. Le SYCTOM fournit ainsi 43% de la chaleur du réseau de chauffage urbain et cela permet de chauffer des hôpitaux et équipements publics, soit l'équivalent de 300 000 logements.

31% des déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux, 750 000 tonnes de nouvelles matières sont ainsi produites.



2. Population INSEE des communes adhérentes et taux d'habitat collectif du territoire :

L'importance de l'habitat collectif, la présence de zones d'activités, la densité de population, l'existence de zones touristiques sont autant de variables qui impactent directement l'organisation d'un service public des déchets sur une collectivité.

Les indicateurs techniques et économiques permettant de suivre ce service sont donc fortement conditionnés par ces caractéristiques urbanistiques ou économiques.

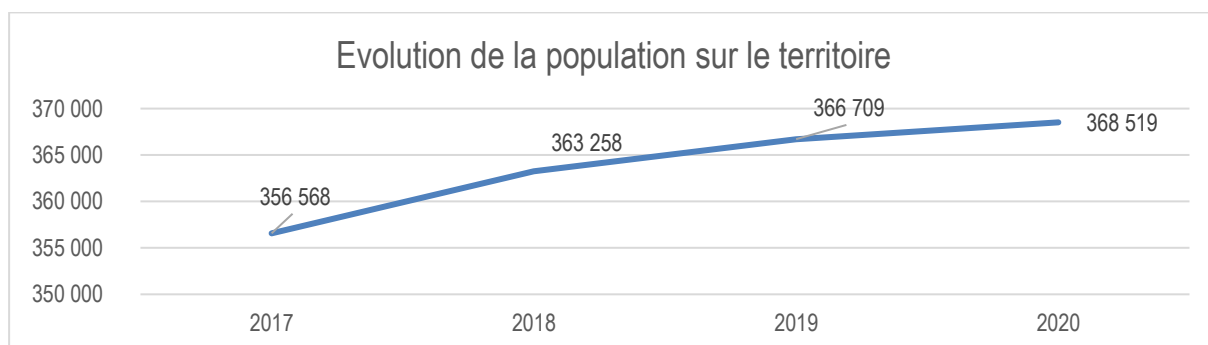
C'est pourquoi il semble intéressant de qualifier la collectivité à partir de l'indicateur « **taux moyen d'habitat collectif** » sur l'aire géographique du territoire.

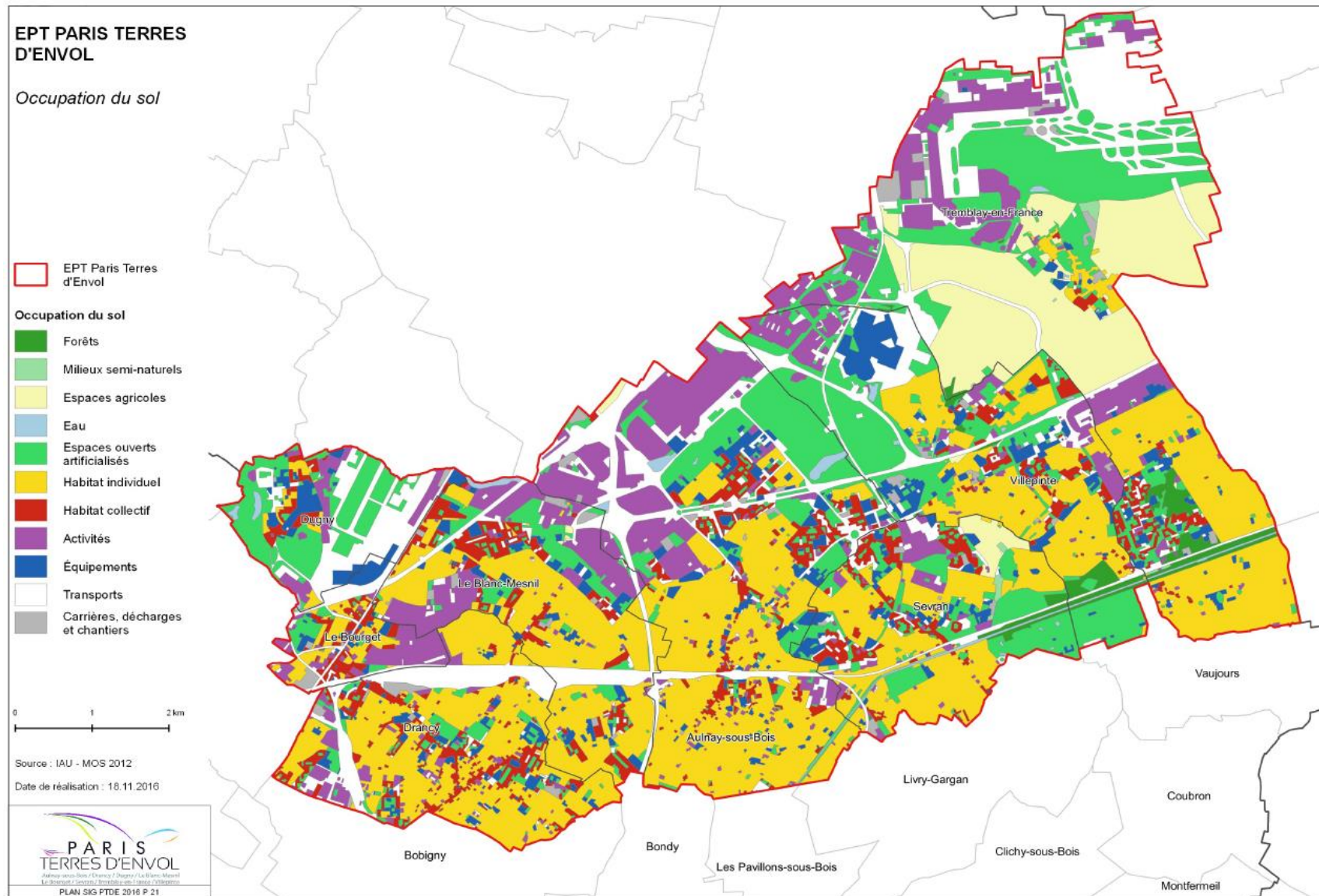
Communes du territoire	Gentilés	Population	Part/pop totale	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)	Logements	% habitat collectif
Aulnay-sous-Bois	Aulnaysiens	86 683	24%	16,2	5 351	31 560	56,0%
Drancy	Drancéens	72 391	20%	7,76	9 329	29 897	60,6%
Dugny	Dugnysiens	10 798	3%	3,89	2 776	4 280	89,0%
Le Blanc-Mesnil	Blanc-Mesnilois	57 317	16%	8,05	7 120	21 094	61,1%
Le Bourget	Bourgetins	16 183	4%	2,08	7 780	6 993	82,9%
Sevran	Sevranaï	51 396	14%	7,28	7 060	17 907	63,6%
Tremblay-en-France	Tremblaysiens	36 389	10%	22,44	1 622	13 977	48,0%
Villepinte	Villepintois	37 362	10%	10,37	3 603	12 625	49,8%
TOTAL		368 519	100%	78,07	4 720	138 333	59,76%

Source INSEE : Ces populations sont publiées en janvier d'une année n et se réfèrent à l'année n-3. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

La population sur le territoire ne cesse d'augmenter au fil des années. On observe une évolution de 0,5% entre 2019 et 2020.

Année	2017	2018	2019	2020
Population	356 568	363 258	366 709	368 519





Nous voyons ici sur cette carte les différentes zones d'occupation du sol de Paris Terres d'Envol avec une zone d'activité économique important sur sa partie nord (en violet) et une zone d'habitation plus présente sur sa partie sud (en jaune), avec des zones en rouge indiquant la présence d'habitat collectif.

3. Répartition des compétences exercées par le territoire

L'exercice de la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés est désormais assuré de plein droit par le territoire, mais le transfert de personnel a été effectif au 1^{er} Juillet 2017, date qui marque officiellement la création de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés (DDMA) à Paris Terres d'Envol.

L'ensemble des agents a été transféré vers le territoire pour coïncider avec le lancement des nouveaux marchés de collecte des déchets, repartis en 3 lots géographiques et d'un lot technique pour la collecte du verre en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.



Ce tableau rappelle les déchets collectés par le service public assuré par Paris Terres d'Envol.

Répartition des compétences réellement exercées par le territoire

(= opérations de collecte sous maîtrise d'ouvrage du territoire, et non le mode d'exploitation du service)

Compétences exercées par le territoire	Ordures Ménagères Résiduelles		Emballages Ménagers		Verre Ménager		Objets Encombrants	Déchets Végétaux	Déchets en déchèterie	Déchets des communes	Déchets non ménagers assimilés Déchets des professionnels
Mode d'organisation de la collecte	PàP	AV	PàP	AV	PàP	AV	PàP	PàP	AV	AV	PàP
Collecte/transport	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement											

X Opérations assurées par le territoire

Opérations transférées au syndicat de traitement

B. Organisation générale du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

La rédaction du rapport annuel répond à une obligation réglementaire qui s'adresse aux collectivités qui exercent la compétence collecte et/ou traitement. En plus de ces compétences, certaines collectivités prennent en charge d'autres déchets soit dans le cadre de la compétence propreté ou de l'entretien de la voirie (telle que définie dans l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales), soit en tant que producteur de déchets (tel que défini dans l'article L 541-2 du Code de l'environnement), soit dans le cadre d'opérations de collecte d'établissements publics et/ou de professionnels.

Les communes adhérentes à Paris Terres d'Envol ont choisi de lui confier le traitement des déchets de leurs services techniques.

1. Organisation de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

La Direction des Déchets Ménagers et Assimilés (DDMA) de Paris Terres d'Envol est composée de 30 agents issus de l'ancienne Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (CAAB), du syndicat d'équipement et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA) et des villes.

La direction DMA est organisée en trois **Unités Territoriales** :

- **UT1** : Sevran / Tremblay en France / Villepinte (*Bureau à Villepinte*)

Population desservie : 125 147 hab.

- **UT2** : Aulnay-sous-Bois / Le Blanc - Mesnil (*Bureau à Aulnay-Sous-Bois*)

Population desservie : 144 000 hab.

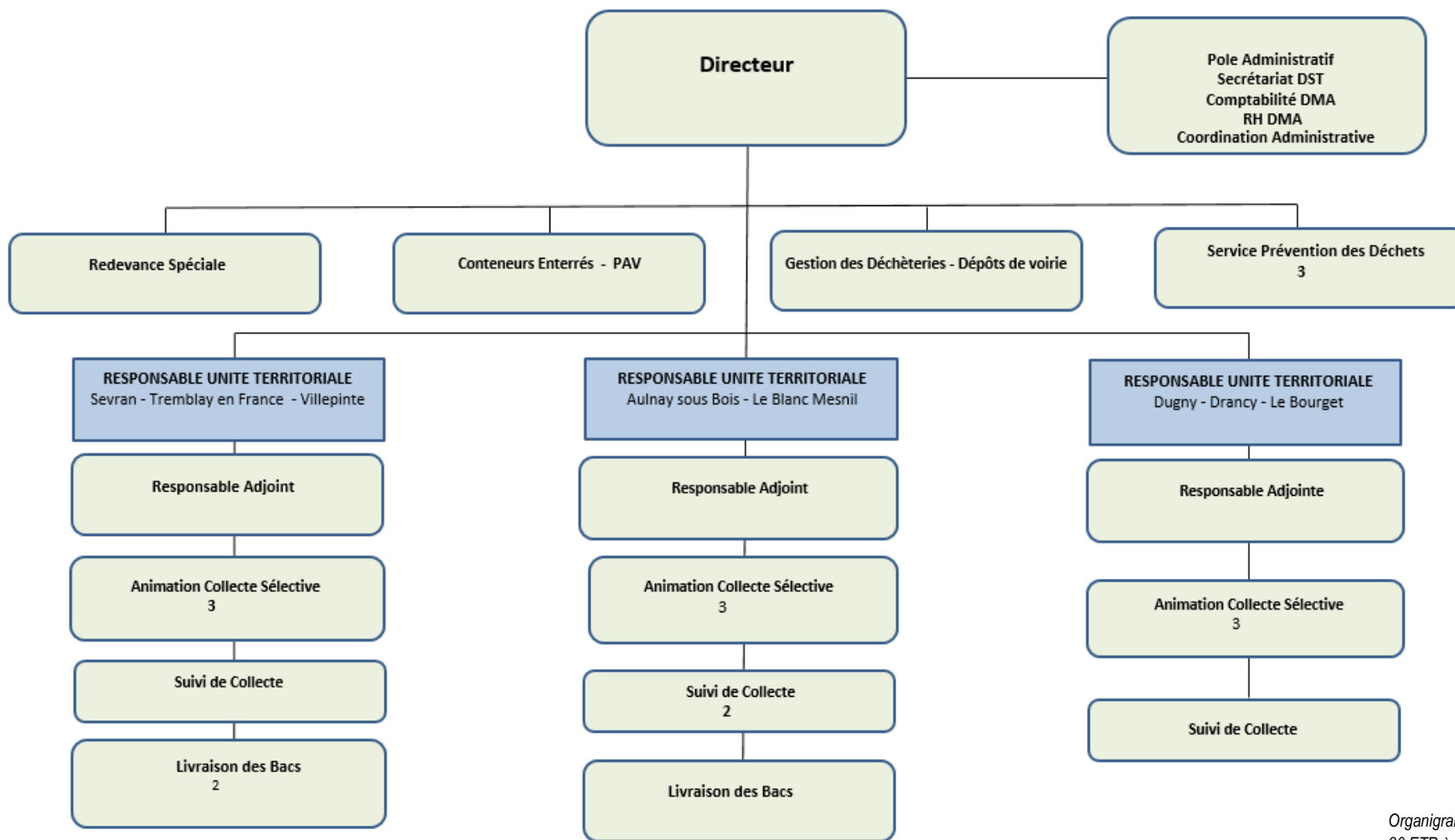
- **UT3** : Drancy / Dugny / Le Bourget (*Bureau à Drancy*).

Population desservie : 99 372 hab.



La direction DMA compte aussi des services supports aux unités tels que le pôle administratif, la prévention des déchets, la gestion des déchèteries et des dépôts de voirie, la Redevance Spéciale (RS) et la gestion des équipements de collecte d'apport volontaire. Ils occupent une place essentielle pour assurer le bon fonctionnement de la direction et des unités territoriales.

ORGANIGRAMME - DIRECTION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Paris Terres d'Envol



Organigramme 2020
30 ETP à la DDMA

2. Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le territoire

La pré-collecte en porte à porte

La Collecte en porte à porte est assurée à l'aide de bacs roulants pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables et le verre, et de sacs en papier pour le flux des déchets verts.

Trois agents de l'EPT assurent la fourniture, le remplacement et la réparation des conteneurs sur les U.T. 1 et 2, pour les villes de l'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, de Sevrans, de Tremblay-en-France et de Villepinte.

La fourniture et la maintenance des bacs de l'UT3 pour Drancy, Dugny et le Bourget est assurée par un prestataire privé.

Les délais de livraison constituent une variable d'appréciation de la qualité du service public, néanmoins en raison de la crise sanitaire, ceux-ci ont été fortement impactés lors du premier confinement en mars, passant d'un délai de 10 à 30 jours en moyenne.

Les sacs en papier biodégradables pour la collecte des déchets végétaux en porte à porte, sont fournis aux habitants par les prestataires de collecte des UT, 1 mois avant la reprise des collectes.

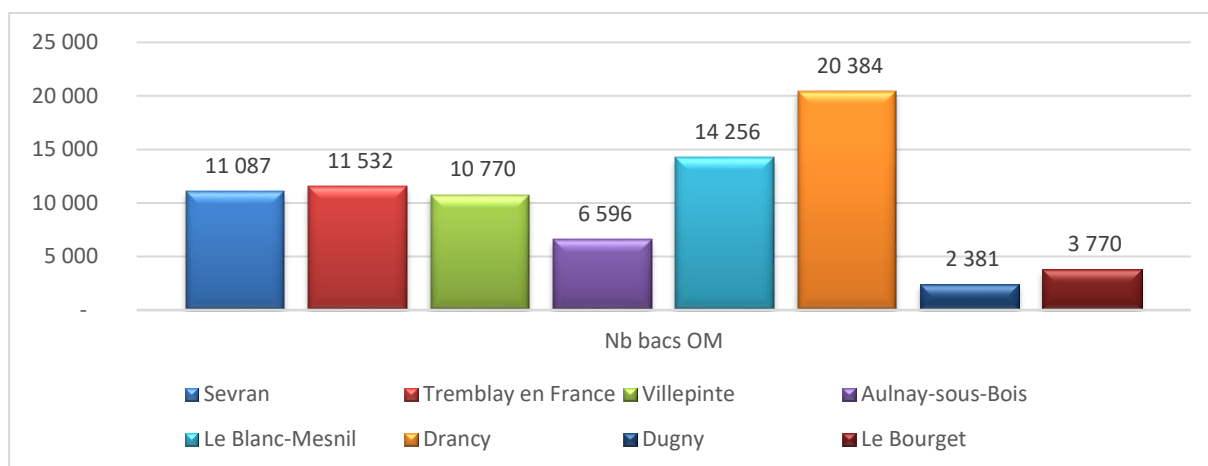
Répartitions des dotations du parc de conteneurs collectés en porte à porte :

- Etat du parc de conteneurs pour les ordures ménagères en 2020



		Ordures ménagères (OM)					TOTAL	
		120Litres	240Litres	360Litres	660Litres	770Litres	Nb bacs OM	N-1
UT1	Sevrans	4064	3048	1766	1471	738	11 087	10 945
	Tremblay en France	3792	5002	1797	705	236	11 532	11 455
	Villepinte	3003	4512	2025	930	300	10 770	10 653
UT2	Aulnay-sous-Bois*	2721	1583	1075	1160	57	6 596	5 662
	Le Blanc-Mesnil	5804	2872	4169	931	480	14 256	14 044
UT3	Drancy	10290	4665	5198	231	0	20 384	20 127
	Dugny	350	527	1026	436	42	2 381	2 414
	Le Bourget	1218	762	1024	764	2	3 770	3 693
TOTAL		31 242	22 971	18 080	6 628	1 855	80 776	78 993

*Extrait incomplet dans le logiciel GESBAC des recensements des bacs



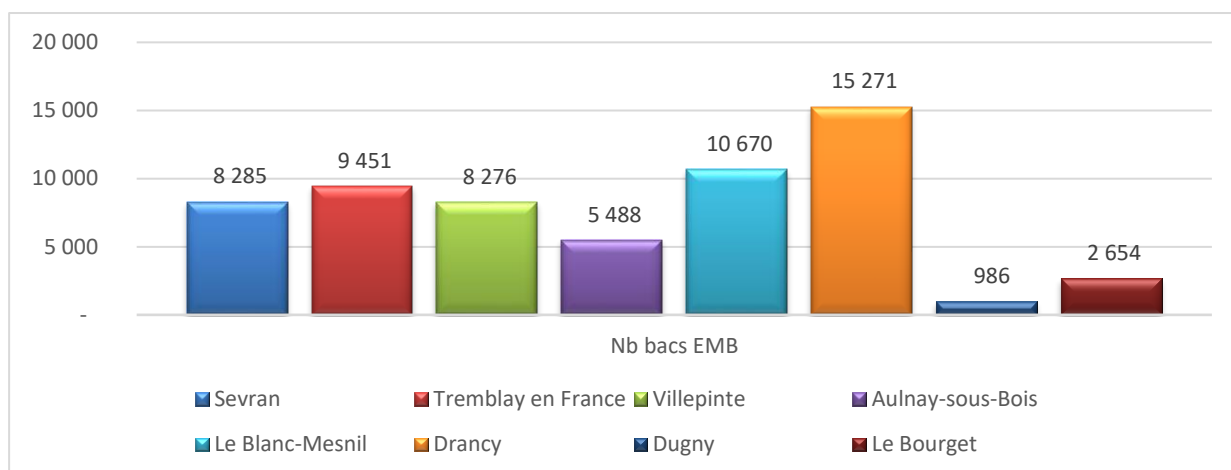
En 2020, le parc OM comptait 80 776 conteneurs, soit 1783 bacs supplémentaires par rapport à 2019 sur ce flux.

- Etat du parc de conteneurs pour les emballages recyclables en 2020



		Emballages recyclables (EMB)					TOTAL	
		120Litres	240Litres	360Litres	660Litres	770Litres	Nb bacs EMB	N-1
UT1	Sevrans	4059	2494	1635	70	27	8 285	8 211
	Tremblay en France	5705	2576	1063	80	27	9 451	9 366
	Villepinte	4628	2289	1234	57	68	8 276	8 161
UT2	Aulnay-sous-Bois*	2537	1602	721	627	1	5 488	3 698
	Le Blanc-Mesnil	4050	4021	2363	165	71	10 670	10 554
UT3	Drancy	9366	3147	2622	134	2	15 271	15 056
	Dugny	365	87	418	116	0	986	970
	Le Bourget	959	650	556	482	7	2 654	2 572
TOTAL		31 669	16 866	10 612	1 731	203	61 081	58 588

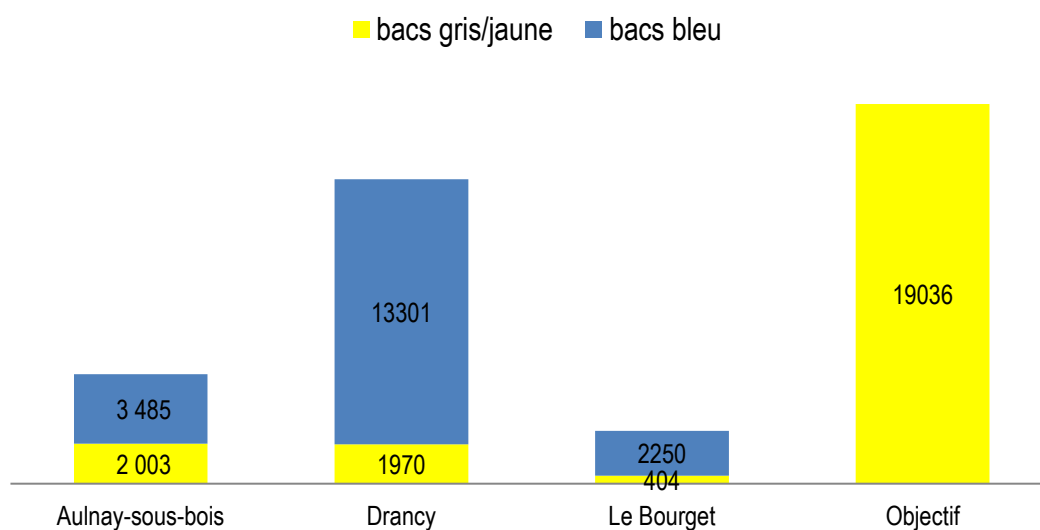
*Extrait incomplet dans le logiciel GESBAC des recensements des bacs



En 2020, le parc de bacs concernant le tri des emballages comptait 61 081 conteneurs, soit 2 493 bacs supplémentaires par rapport à 2019 sur ce flux.

En novembre 2018, l'EPT Paris Terres d'Envol a eu la volonté d'harmoniser progressivement la couleur des bacs de tri sur son territoire, ainsi les villes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, Le Bourget ayant d'origine leurs bacs de tri de couleur bleu, doivent changer progressivement leurs bacs pour les transformer en gris/jaune.

	Aulnay-sous-Bois		Drancy		Le Bourget		Objectif	
	nb de bacs	%	nb de bacs	%	nb de bacs	%	nb de bacs	%
bacs bleu	3 485	64%	13301	87%	2250	85%	0	0
bacs gris/jaune	2 003	36%	1970	13%	404	15%	19 036	100%
total des bacs de tri	5 488	100%	15271	100%	2654	100%	19036	100%



Depuis novembre 2018, sur 23 413 bacs présents sur les 3 villes, 4 377 bacs ont été échangés en bacs gris/jaune, soit 19% du parc.

- État du parc de conteneurs pour le verre ménager



		Verre ménagers (VE)			TOTAL	
2020		35Litres	120Litres	240Litres	Nb bacs VE	N-1
UT1	Sevrans	6485	92	71	6 648	6 588
	Tremblay en France	8228	74	65	8 367	8 311
	Villepinte	6786	52	64	6 902	6 874
UT2	Aulnay-sous-Bois	3882	245	222	4 349	2 943
	Le Blanc-Mesnil*	0	0	0	0	0
UT3	Drancy*	0	0	0	0	0
	Dugny*	0	0	0	0	0
	Le Bourget*	0	0	0	0	0
TOTAL		25 381	463	422	26 266	24 716

* pas de collecte du verre en porte à porte, mais en apport volontaire

En 2020, le parc concernant le tri des emballages ménagers en verre comptait 26 266 conteneurs, soit 1 550 bacs supplémentaires par rapport à 2019 sur ce flux.

- État du parc de sacs déchets verts



		Sacs en papier - Déchets Verts	
2020		Lots de 25 sacs de 100 Litres	N-1
UT1	Sevrans	6600	6280
	Tremblay en France	7300	7240
	Villepinte	6400	6400
UT2	Aulnay-sous-Bois*	14000	0
	Le Blanc-Mesnil	8200	7850
UT3	Drancy	12000	11260
	Dugny	500	440
	Le Bourget	1100	1070
TOTAL		56 100	40 540

*Nouveau service en 2020

En 2020, la fourniture des sacs papier pour les habitants du territoire a fortement augmenté, cela est dû à la mise en place d'un nouveau service de collecte des déchets végétaux en porte à porte sur la ville d'Aulnay-sous-Bois.

Dans le tableau ci-dessous, vous pourrez apprécier **le renouvellement des bacs** sur chaque commune du territoire en 2020. Suite à la crise sanitaire et aux recommandations de ne pas reprendre les bacs usagers, cette année le parc de conteneurs a été renouvelé à 6,49% contre 12,4% en 2019.

Répartition du renouvellement du parc de conteneurs 2020													
		UT 1				UT 2			UT 3				Total
Flux	litrage	Sevran	Tremblay en France	Villepinte	Total UT1	Aulnay-sous-Bois	Le Blanc-Mesnil	Total UT2	Drancy	Dugny	Le Bourget	Total UT3	EPT 7
Ordures ménagères	120 L	92	189	121	402	622	49	671	325	10	39	374	1447
	240 L	256	274	227	757	462	113	575	502	47	87	636	1968
	360 L	86	117	69	272	177	166	343	357	65	93	515	1130
	660 L	49	34	46	129	230	116	346	57	43	67	167	642
	770 L	35	4	25	64	8	1	9	0	0	0	0	73
Emballages recyclables	120 L	92	71	56	219	494	31	525	275	6	26	307	1051
	240 L	267	284	253	804	511	112	623	433	18	38	489	1916
	360 L	88	65	70	223	155	122	277	191	25	44	260	760
	660 L	21	11	17	49	196	50	246	60	13	25	98	393
	770 L	0	2	2	4	0	1	1	0	0	0	0	5
Verres ménagers	35 L	211	257	178	646	696	0	696	0	0	0	0	1342
	120 L	3	5	0	8	69	0	69	0	0	0	0	77
	240 L	7	3	7	17	34	0	34	0	0	0	0	51
Déchets alimentaires	120 L	0	17	4	21	9	6	15	15	0	0	15	51
	240 L	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
		1207	1335	1075	3617	3663	767	4430	2215	227	419	2861	10908

La pré-collecte en apport volontaire

Afin d'optimiser les coûts des prestations, la collecte en apport volontaire est développée depuis plusieurs années sur le territoire notamment en zone d'habitat collectif où une forte densité de population est présente. Elle est assurée avec des équipements enterrés ou aériens en points de regroupement pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et le verre.

Nombre de bornes aériennes et enterrées présentes sur chaque ville en 2020

	SEVRAN			VILLEPINTE			TREMBLAY EN FRANCE			UT1		
EQUIPEMENT	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE
Enterré	74	43	32	22	10	13	67	41	6	163	94	51
Aérien			19			18			34			71
TOTAL	74	56	51	22	10	31	67	41	40	163	94	122

	AULNAY-SOUS -BOIS			LE BLANC-MESNIL			UT2		
EQUIPEMENT	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE
Enterré	138	79	37	104	62	20	242	141	57
Aérien	17	20	42			32	17	20	74
TOTAL	158	106	79	104	62	52	259	161	131

	DRANCY			DUGNY			LE BOURGET			UT3		
EQUIPEMENT	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE
Enterré	108	99	111	12	12	9	1	1	20	121	112	140
Aérien			21		11	14			11	0	11	46
TOTAL	108	99	132	12	23	23	1	1	31	121	123	186

	OM	EMB	VE	total
Total des équipements en apport volontaire sur le territoire	543	378	439	1360

50 nouveaux points d'apport volontaire ont été installés en 2020 et 45 ouverts.

28 points d'apport volontaire ont été remplacés en 2020.

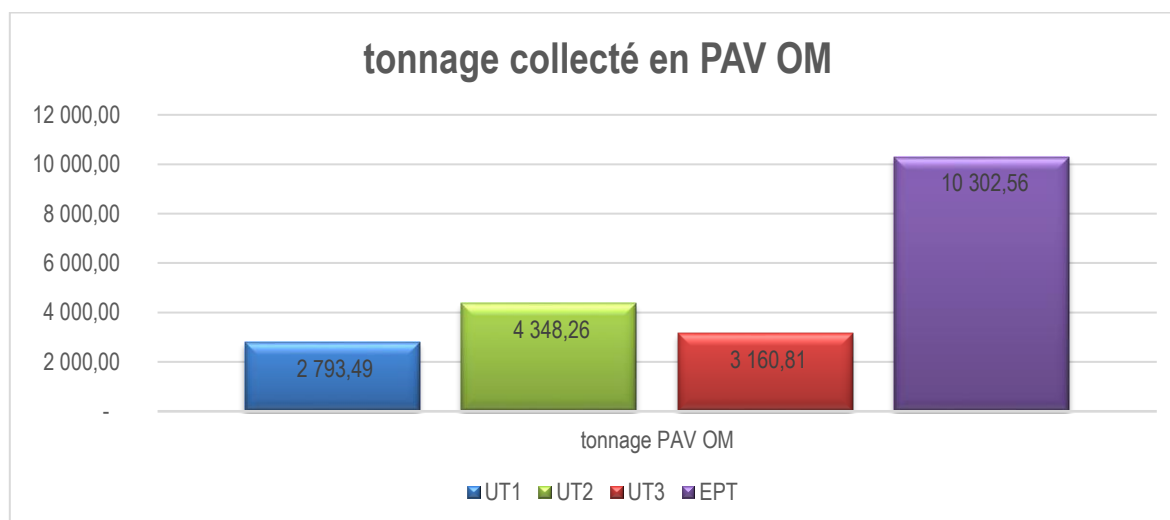
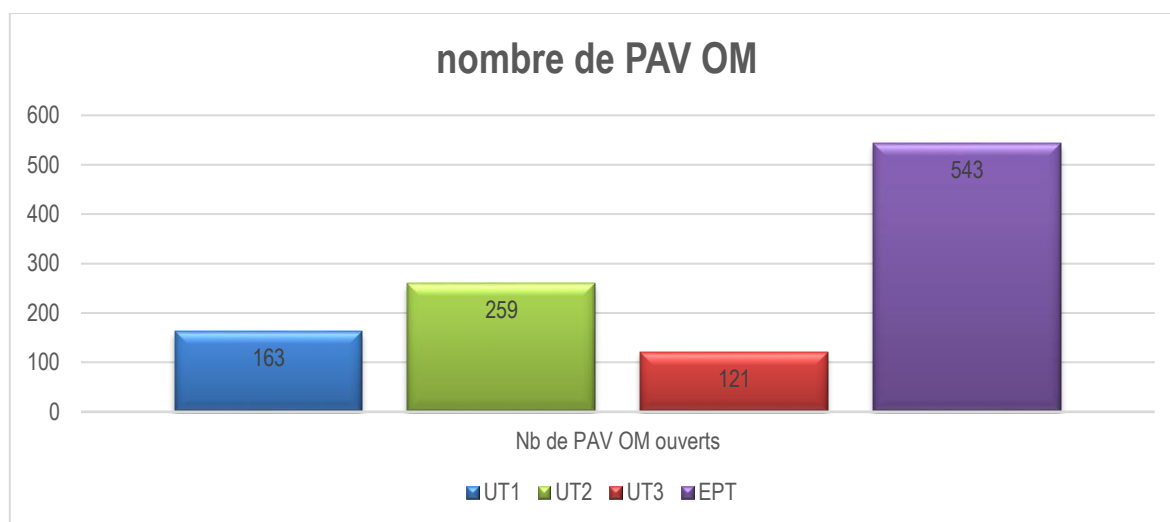
53 Interventions de maintenance faites en 2020 sur les bornes enterrées

Commune	OM	EMB	VE
Sevrans	5	4	1
Tremblay-en-France	1	1	
Aulnay-Sous-Bois	10	6	
Le Blanc Mesnil	6	5	3
Drancy	2	1	8
TOTAL	24	17	12

Répartition des points d'apport volontaire d'ordures ménagères sur les unités territoriales

2020	Nb de PAV OM	tonnage PAV OM	ratio t/PAV OM
UT1	163	2 793,49	17,14
UT2	259	4 348,26	16,79
UT3	121	3 160,81	26,12
EPT	543	10 302,56	18,97

543 points d'apport volontaire OM sont répartis sur le territoire soit 17 de plus qu'en 2019 (+3,2%)

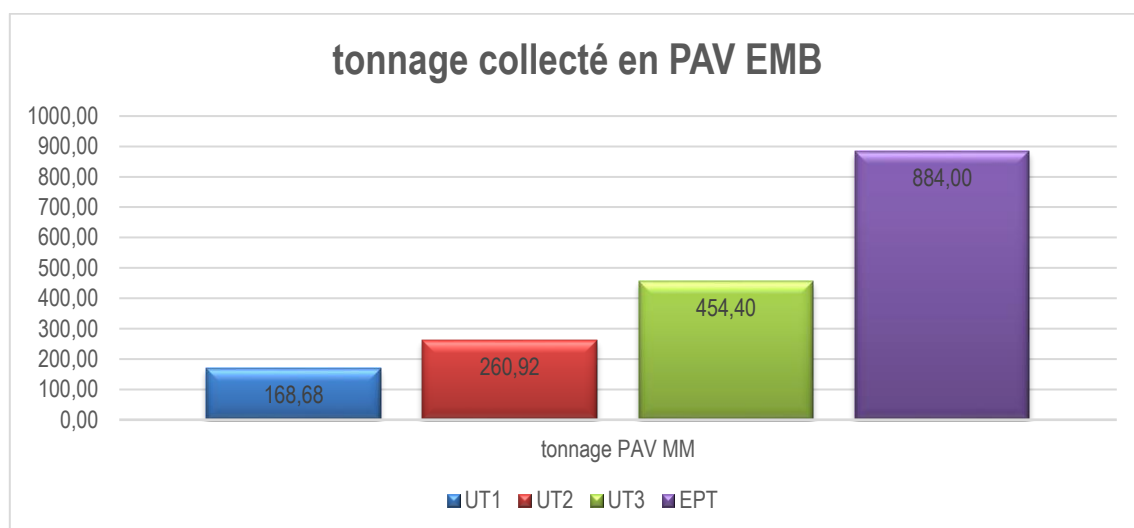
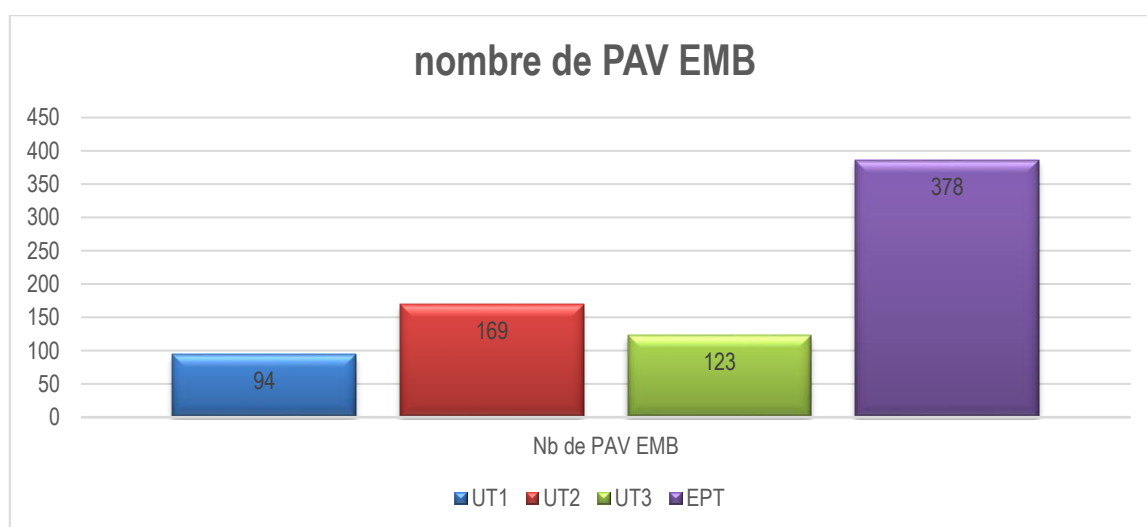


10 302,56 tonnes d'OM ont été collectées en points d'apport volontaire en 2020 soit 822,66 tonnes de plus qu'en 2019 (+8,68%).

Répartition des points d'apport volontaire d'emballages recyclables sur les unités territoriales

2020	Nb de PAV EMB	tonnage PAV EMB	ratio t/PAV EMB
UT1	94	168,68	1,79
UT2	161	260,92	1,62
UT3	123	454,40	3,69
EPT	378	884,00	2,34

378 points d'apport volontaire EMB sont répartis sur le territoire soit 33 de plus qu'en 2019 (+9,5%)

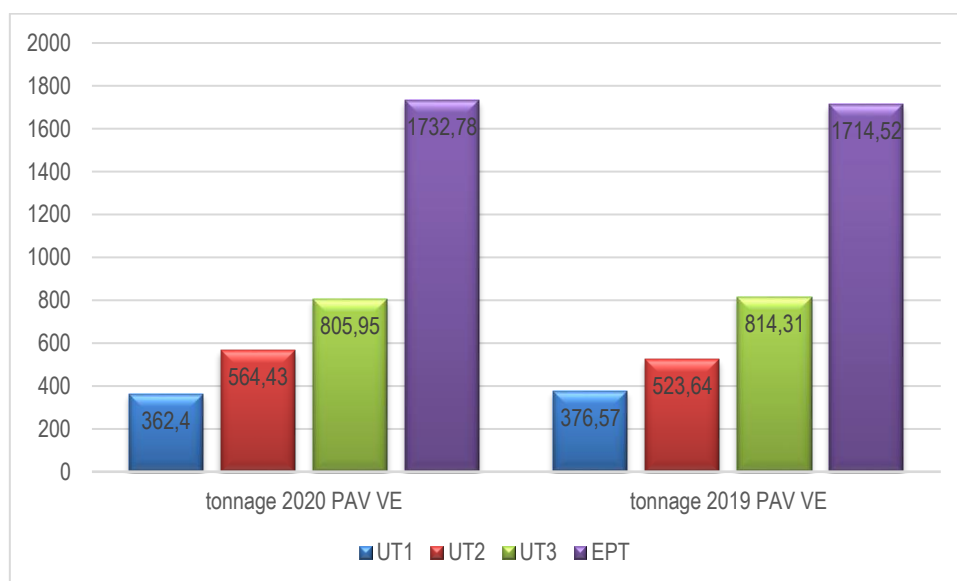
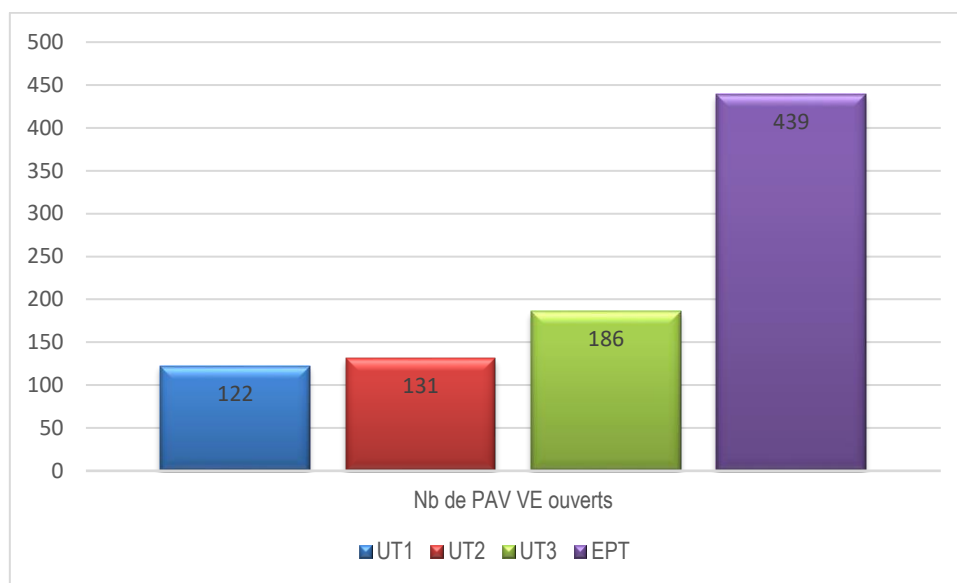


884,00 tonnes d'EMB ont été collectées en points d'apport volontaire en 2020 soit 62,76 tonnes de plus qu'en 2019 (+7%), malgré la crise sanitaire.

Répartition des points d'apport volontaire du verre sur les unités territoriales

2020	Nb de PAV VE ouverts	tonnage PAV VE	ratio t/PAV VE
UT1	122	362,40	3,22
UT2	131	564,43	4,19
UT3	186	805,95	4,18
EPT	439	1732,78	3,92

439 points d'apport volontaire VE sont répartis sur le territoire.



1732,78 tonnes de verre ont été collectées en 2020, soit 18,26 tonnes (+1%) de plus qu'en 2019.

La collecte en apport volontaire des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E) = Une collecte de proximité

Qu'est-ce que les D3E ? Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont les appareils fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques.

Quelques exemples d'objets acceptés : Fer à repasser, télévision, téléphone portable, congélateur, machine à laver, ordinateur, sèche-cheveux, console de jeux, lampadaire....



Au vu du grand succès de l'expérience de l'UT3 sur la collecte en apport volontaire en 2018 pour les D3E, faute de déchèterie réceptionnant habituellement ce flux de déchets, des opérations de sensibilisation et de collecte de proximité ont été mises en place par l'éco-organisme ECOLOGIC sur l'UT2 et l'UT 1 en 2019.

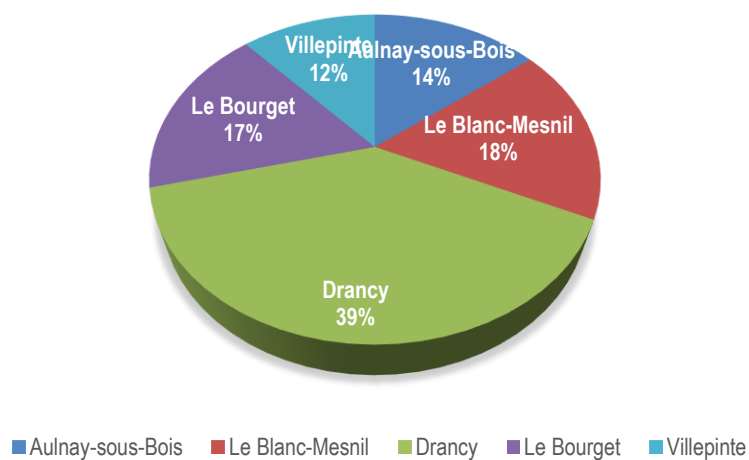
En 2020, cette collecte de proximité a été réitérée, et 22 interventions ont eu lieu sur 5 villes : Aulnay-sous-Bois, le Blanc Mesnil, Drancy, Le Bourget et Villepinte.

Ville	Adresse	Date	Total(kg)	Nombre d'apporteurs
le Blanc-Mesnil	Parking face au marché Casanova	18/01/2020	528	14
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	18/01/2020	1996	150
Aulnay-sous-Bois	La ferme du vieux pays	15/02/2020	701	80
le Blanc-Mesnil	Le mail Debré Berhan	17/02/2020	697	30
Drancy	Place du Marché couvert	15/02/2020	1064	120
Le Bourget	Place du 11 novembre	15/02/2020	667	110
le Blanc-Mesnil	Leclerc Express	18/07/2020	541	50
Le Bourget	Place du 11 novembre	18/07/2020	1171	200
Aulnay-sous-Bois	La ferme du vieux pays	18/07/2020	996	50
Drancy	Place du Marché couvert	18/07/2020	1025	150
Villepinte	Parking de l'espace V	18/07/2020	242	20
Villepinte	Parking de l'espace V	12/09/2020	205	10
le Blanc-Mesnil	Parking face au marché Casanova	19/09/2020	414	30
Aulnay-sous-Bois	La ferme du vieux pays	19/09/2020	491	100
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	19/09/2020	1073	70
le Blanc-Mesnil	Le mail Debré Berhan	17/10/2020	589	50
Drancy	Place du Marché couvert	17/10/2020	391	40
Le Bourget	Place du 11 novembre	21/11/2020	890	50
Aulnay-sous-Bois	La ferme du vieux pays	21/11/2020	92	10
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	21/11/2020	441	50
Villepinte	Parking de l'espace V	12/12/2020	1401	25
Drancy	Place du Marché couvert	19/12/2020	205	20
TOTAL			15 820	1429

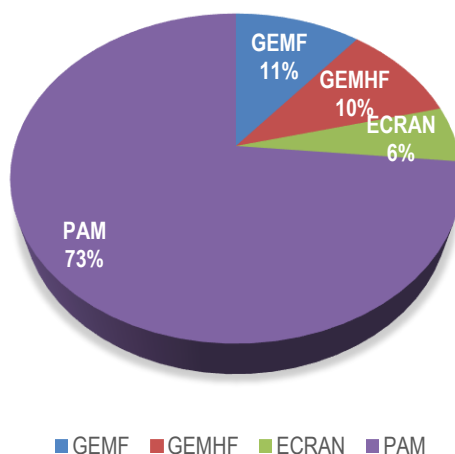
Dû à la crise sanitaire, les collectes se sont arrêtées de mars à juin, soit pendant 4 mois.

Collecte de proximité	tonnage	Nombre d'apports
Aulnay-sous-Bois	2,280	240
Le Blanc-Mesnil	2,769	174
Drancy	6,195	600
Le Bourget	2,728	360
Villepinte	1,848	55
Total	15,82	1429

Répartition des tonnages collectés



Composition des apports des D3E



PAM = petits appareils ménagers (73% des apports)

GEM HF = grands électroménagers hors froids (10%)

GEM F = grands électroménagers froids (1%)

ECRAN = télévision (6%)

Cet indicateur ci-dessous présente l'ensemble des opérations de collecte qui existent sur les 3 unités territoriales et qui sont sous maîtrise d'ouvrage du territoire. Il est présenté sous forme de tableau par UT afin de rendre les informations accessibles en un seul coup d'œil.

- Sur l'unité territoriale 1 : Sevrans / Tremblay en France / Villepinte

Les opérations de collecte des DMA réalisées en porte-à-porte dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères	Prestataire OTUS	Habitat pavillonnaire : C1 Sevrans C2 Tremblay-en-France et Villepinte Habitat collectif : C3	Bac cuve grise à couvercle vert	100%	192 301
Emballages	Prestataire OTUS	C1	Bac cuve grise à couvercle jaune	100%	51 424
Verre	Prestataire OTUS	C0,5	Caissette 35L ou bac cuve verte à couvercle vert	100%	14 363
Déchets verts	Prestataire OTUS	Habitat pavillonnaire : C1 d'avril à octobre puis C0,5 d'octobre à novembre	Sacs en papier	Zone pavillonnaire 45%	19 641
Encombrants	Prestataire OTUS	Habitat pavillonnaire : Sur RDV Sevrans, 1 fois par mois Tremblay-en-France, Villepinte Habitat collectif : C0,5	/	100%	22 191

Les opérations de collecte des DMA réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenant	Densité	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères	Prestataire OTUS	163 bornes enterrées	1 conteneur pour 200 habitants	N.C
Emballages	Prestataire OTUS	107 bornes enterrées	1 conteneur pour 200 habitants	N.C
Verre	Prestataire MINERIS	22 bornes enterrées et 71 aériennes	1 conteneur pour 200 habitants	2 745 km

- Sur l'unité territoriale 2 : Aulnay-sous-Bois / Le Blanc-Mesnil

Les opérations de collecte des DMA réalisées en porte-à-porte dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères	Prestataires COVED/ NICOLLIN	C2 Habitat pavillonnaire C3 Habitat collectifs (+50 logt)	Bac vert à couvercle gris	100%	COVED 62 944 NICOLLIN 95 714
Emballages	Prestataires COVED/ NICOLLIN	C1	Bac vert à couvercle jaune	100%	COVED 12 816 NICOLLIN 19 793
Verre	Prestataires NICOLLIN	Aulnay s/Bois: C0,5	Bac vert à couvercle vert de 35 à 240L	50%	NICOLLIN 9 535
Déchets verts	Prestataires COVED/ NICOLLIN	Aulnay s/Bois: C1 d'avril à septembre C2 d'octobre à novembre Le Blanc Mesnil: C1 d'avril à Novembre	Sacs en papier	Zone pavillonnaire Aulnay 44% Le Blanc Mesnil 39%	COVED 12 333 NICOLLIN 10 299
Encombrants	Prestataires COVED/ NICOLLIN	C0,25 en habitat individuel et moyen collectif Aulnay s/Bois : C0,5 certain grands collectifs C5 dans les abris Le Blanc Mesnil: C0,5 grands collectifs	/	100%	COVED 8 289 NICOLLIN 18 446

Les opérations de collecte des DMA réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés en AV	Commune	Mode d'exploitation	Contenant	Densité	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères	Aulnay-sous-Bois	Prestataire NICOLLIN	157 conteneurs enterrés et aériens OM	1 conteneur pour 600 habitants	9130 km
Emballages		Prestataire NICOLLIN	97 conteneurs enterrés, semi- enterrés et aériens CS	1 conteneur pour 600 habitants	1378 km
Verre		Prestataire MINERIS	75 conteneurs enterrés et aériens Verre	1 conteneur pour 600 habitants	1120 km
Ordures ménagères	Le Blanc-Mesnil	Prestataire COVED	98 conteneurs enterrés et aériens OM	1 conteneur pour 600 habitants	6749 km
Emballages		Prestataire COVED	57 conteneurs enterrés, semi- enterrés et aériens CS	1 conteneur pour 600 habitants	1796 km
Verre		Prestataire MINERIS	52 conteneurs enterrés et aériens Verre	1 conteneur pour 600 habitants	2400 km

- Sur l'unité territoriale 3 : Drancy / Dugny / Le Bourget

Les opérations de collecte des DMA réalisées **en porte-à-porte** dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire Groupe NICOLLIN	C2 en pavillons C3 en collectifs + 50 logements et C4 collectifs à Drancy	Bac gris à couvercle vert	100%	96 638
Emballages	Prestataire Groupe NICOLLIN	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%	23 460
Déchets verts	Prestataire Groupe NICOLLIN	C1 de mars à novembre	Sacs en papier	Zone pavillonnaire 33%	20 417
Encombrants	Prestataire Groupe NICOLLIN	2 /mois Dugny et Le Bourget 1 /mois en pavillons Drancy 2 /mois pour + 50 logements Drancy	/	100%	11 443

Les opérations de collecte des DMA réalisées **en apport volontaire** dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire Groupe NICOLLIN	121 bornes enterrées	Zone dense habitat collectif 1 conteneur pour 50 logements	12 603 km
Emballages	Prestataire Groupe NICOLLIN	112 bornes enterrées et 11 aériennes	Zone dense habitat collectif 1 conteneur pour 50 logements	3 474 km
Verre	Prestataire MINERIS	140 bornes enterrées et 51 aériennes	100%	4 875 km

NB : C0,25 : collecte 1 fois par mois
C0,5 : collecte 1 fois toutes les 2 semaines
C1 : collecte 1 fois par semaine
C2 : collecte 2 fois par semaine
C3 : collecte 3 fois par semaine
C4 : collecte 4 fois par semaine
C5 : collecte 5 fois par semaine

3. Caractéristiques du réseau de déchèteries du territoire

Définition d'une déchèterie :

Une déchèterie est un espace aménagé, clos et gardienné ouvert aux particuliers, professionnels et administrations pour le dépôt sélectif des déchets dont ils ne peuvent pas se débarrasser de manière satisfaisante par les collectes en porte à porte.

Cet indicateur présente les modalités et les conditions d'exploitation des déchèteries sous maîtrise d'ouvrage du territoire ainsi que les tonnages collectés sur ces installations et leurs destinations de traitement.

Carte de localisation des déchèteries sur Paris Terres d'Envol



Les 5 déchèteries du territoire

- Déchèterie d'Aulnay-Sous-Bois
Adresse : Rue Henri Becquerel - Zone industrielle des Mardelles
- La déchèterie du Blanc-Mesnil
Adresse : Rue Anatole Sigonneau
- La déchèterie de Sevran
Adresse : Chemin du Baliveau
- La déchèterie de Tremblay-en-France
Adresse : Accès par la rue Charles Cros
- La déchèterie de Villepinte
Adresse : Boulevard Laurent et Danielle Casanova

Horaires d'ouverture / Particuliers :

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars

Du lundi au vendredi 13 h - 18 h

Le samedi 10 h - 18 h

Le dimanche 9 h - 13 h

Horaires d'Été : du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi 14 h - 19 h

Le samedi 10 h - 19 h

Le dimanche 9 h - 13 h

Horaires d'ouverture / professionnels :

Du lundi au vendredi 6h - 12 h

En mai 2020, lors de la mise en place du nouveau règlement, les horaires des déchèteries ont été harmonisés. Cette mesure a permis de séparer les dépôts des professionnels et des particuliers. Les horaires ainsi appliqués permettent durant la période d'été de se rendre sur les déchèteries jusqu'à 19h.

Fonctionnement 2020 :

Durant l'année 2020 de nombreux changements ont été apportés aux déchèteries de Terres d'Envol.

En effet les horaires des déchèteries ont été harmonisés sur les 5 déchèteries. Désormais les particuliers et les professionnels ont des horaires séparés, de 6h à 12h du lundi au vendredi pour les professionnels et les après-midis du lundi au vendredi, les samedis et les dimanches matin pour les particuliers. Un règlement commun aux cinq déchèteries a également été mis en place.

Un nouveau marché d'exploitation des déchèteries a débuté en juin 2020. Celui-ci a été scindé en deux lots, un lot pour l'exploitation et l'entretien des déchèteries et un second lot pour le traitement des déchets collectés en déchèterie. La société NICOLLIN a remporté l'appel d'offre concernant l'exploitation et l'entretien des déchèteries et la société ADS-IDF celui du traitement des déchets.

Ce nouveau marché a permis de mettre en place un nouveau système de suivi des entrées en déchèteries.

Les déchèteries sont accessibles gratuitement aux particuliers et sous certaines conditions aux professionnels.

Conditions d'accès :

Pour les particuliers, se munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité ou de la carte de déchèterie et d'une pièce d'identité.

Les apports de déchets sont gratuits pour les particuliers et sont limités à un passage par jour pour les véhicules utilitaires ou les véhicules de tourisme avec remorque et deux passages par jour pour les véhicules de tourisme dans la limite de 30 passages annuels, les utilitaires de plus de 3m³ n'ont désormais plus que 10 passages annuels.

La hauteur des véhicules est limitée à 2 mètres pendant les horaires d'ouverture aux particuliers. Cependant chaque foyer dispose d'une unique autorisation annuelle pour venir avec un véhicule de plus de deux mètres de hauteur. Pour disposer de cette autorisation, il doit contacter Paris Terres d'Envol au 0 800 10 23 13 ou prendre rendez-vous sur <https://rdv-decheterie.fr/connexion.action>

L'accueil des professionnels en déchèterie

Depuis 2006, les professionnels (entreprises et administrations) ont accès aux déchèteries, ils sont facturés chaque semestre en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés.

Depuis 2013, des cartes d'accès sont délivrées aux professionnels, par Paris Terres d'Envol, sur présentation d'un Kbis, d'un justificatif mentionnant l'adresse de l'entreprise et contre signature d'une charte « des bonnes pratiques dans les déchèteries ».

En 2020, les horaires d'accès aux déchèteries ont été modifiés, Les professionnels peuvent se rendre sur les déchèteries du lundi au vendredi de 6h à 12h. De plus, la limite de hauteur pour les véhicules professionnels a été retirée.

Le week-end, les entreprises n'ont pas accès aux déchèteries, celles-ci sont uniquement réservées pour les particuliers.

Cette année, le montant des recettes perçues des professionnels accédant aux déchèteries s'élève à 124 414,51 €.

Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchèterie :

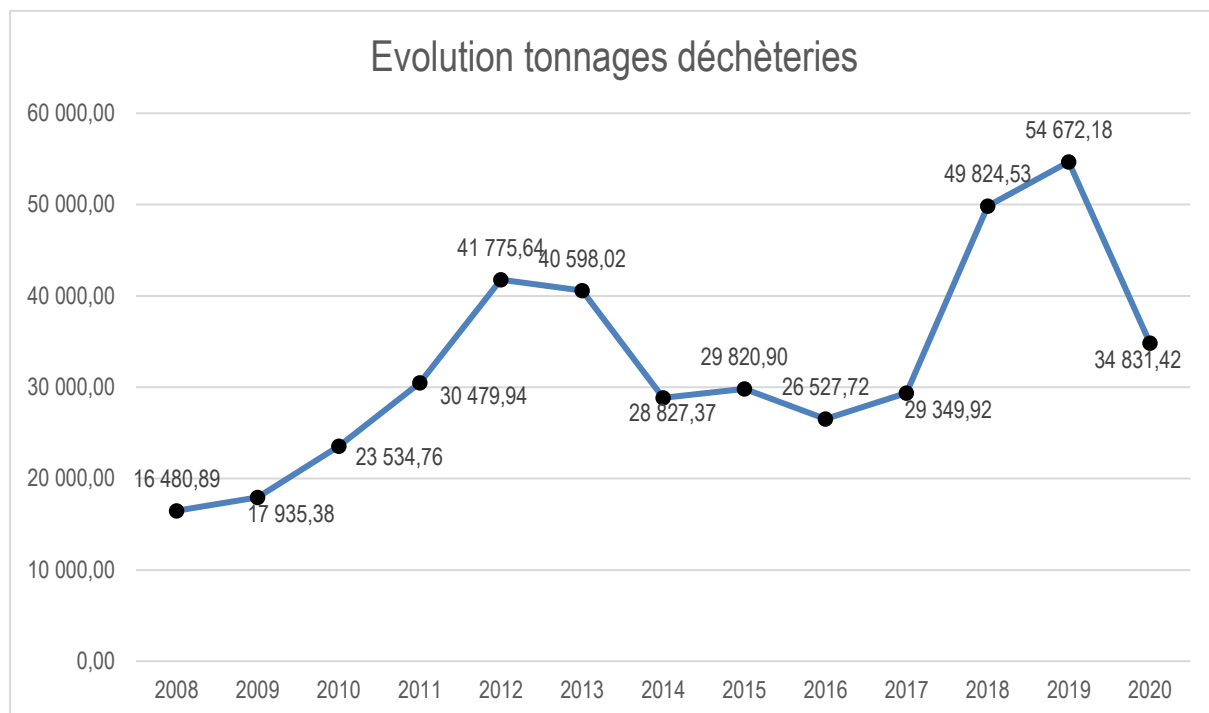
Déchets acceptés	Déchets refusés
• Déchets ultimes (Encombrants) • Déchets inertes • Déchets verts • Métaux ferreux et non ferreux • Cartons • Bois • Mobilier • Huiles végétales et minérales • Pneumatiques déjantés • Filtres à huile • DMS, déchets ménagers spéciaux (Phytosanitaires, acide, base, aérosols, radiographies, solvant, peintures) • Piles • Cartouches d'encre • Bouteilles des gaz propane, butane, oxygène • Extincteurs	• Ordures ménagères • Médicaments • DASRI, Déchets d'activités de soins à risque infectieux • Cadavres d'animaux • Déchets hospitaliers • Déchets anatomiques, infectieux • Gros éléments de mécanique de camion, machine agricole et carcasses • Produits instables (Amiante) • Produits radioactifs • Pneu non-déjantés

Caractéristiques du réseau de déchèterie

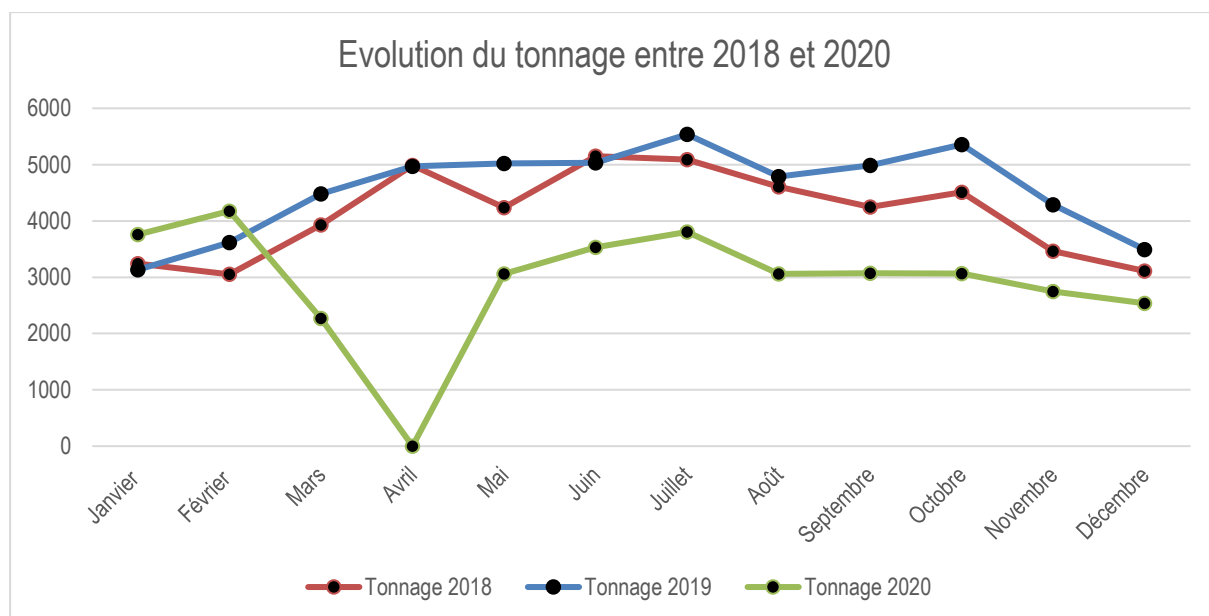
Modalités et conditions d'exploitation des déchèteries		
Nombre de déchèteries	5	
Nombre de déchèteries acceptant les artisans	5	
Facturation des artisans	Oui	
Nature des déchets acceptés	Déchets non dangereux, déchets inertes, et déchets dangereux	
Nombre de visites des particuliers dans l'année	13 066 (mai à décembre) disposant de cartes	
Nombre de visites des artisans dans l'année	460 (mai à décembre) pour les déchèteries de l'ex SEAPFA	
Zone dédiée au réemploi	Oui collecte pour la Ressourcerie	
Exploitation	Haut de quai	NICOLLIN SAS
	Bas de quai	NICOLLIN SAS : Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte, Aulnay-sous-Bois
		PAPREC : Blanc-Mesnil
Traitement	ADS-IDF NORD	
Flux acceptés	Tonnages collectés	Destinations de traitement
Tout venant incinérable	1 890	Usine d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)
Tout venant non incinérable	756	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
Tout venant valorisable	16 254	Valorisation matière
Ferrailles	531	Valorisation matière
Bois incinérable	1 583	Valorisation énergétique
Bois non incinérable	396	Valorisation matière
Cartons	203	Valorisation matière
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	1 387	Valorisation matière
Déchets verts	1 749	Compostage
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	250	Valorisation matière
Gravats	9 532	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)
Déchets dangereux	332	Usine d'incinération des déchets dangereux (UIDD)
TOTAL	34 862,37	

Les tonnages collectés en déchèterie

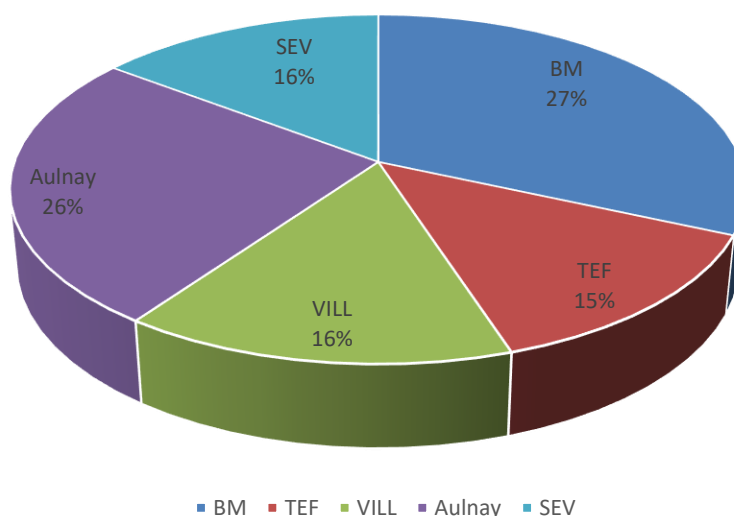
Le tonnage total comprenant les cinq déchèteries est de 34 862,37 t pour l'année 2020. Les tonnages collectés en déchèteries ont **diminué de 36,23 % entre 2019 et 2020 passant de 54 672 t à 34 862 t**. Cependant, la part de déchets tout-venant représente 55% du tonnage global en 2020 contre 58% du tonnage global en 2019. Les tonnages gravats sont passées d'une part du tonnage global de 26% en 2019 à une part totale de 27%. L'année 2020 a permis d'effectuer un tri d'une meilleure qualité et une diminution drastique des tonnages collectés.



Le graphique ci-dessous montre l'évolution des tonnages globaux entre 2018 et 2020 en fonction des mois de l'année

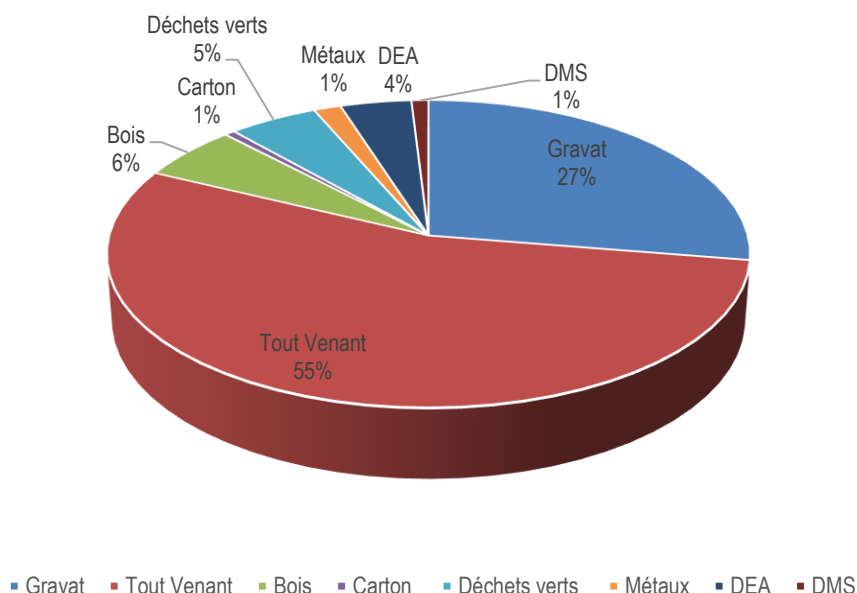


Répartition des tonnages par commune



Les déchèteries de Blanc-Mesnil et Aulnay-Sous-Bois représentent 53 % des tonnages de l'année 2020 soit environ 18 549,41 t. Les déchèteries de Sevran, Villepinte et de Tremblay-en-France représentent les 47% supplémentaires, soit 16 313 t.

Composition moyenne d'une déchèterie



Au sein des déchèteries, la collecte des déchets ultimes, aussi appelée « Tout-venant » représente 55% du tonnage annuel. La collecte des gravats représente 27% du tonnage total. Ces deux filières de collecte représentent 82 % du tonnage annuel. Les 18 % restant se divisent entre la collecte du bois, des DEA, des DMS, des déchets verts, des métaux et des meubles.

BILAN – SYNTHESE

- En bref ce qu'il faut retenir
 - Fermeture au public des déchèteries pendant 2 mois dû au 1^{er} confinement
 - Nouveau marché d'exploitation des déchèteries, séparé en deux lots (exploitation et traitement),
 - Nouveau règlement intérieur, applicable pour les 5 déchèteries,
 - Harmonisation des horaires d'ouverture,
 - Séparation de l'accès des professionnels et des particuliers,
 - Mise en place d'un système de suivi des entrées en déchèteries
 - **Diminution drastique des tonnages en 2020 (-36,23%, soit 19 810 T)**
- Evolution
 - Les tonnages collectés en déchèterie ont diminué de 36% par rapport à l'année 2019, grâce aux changements énumérés ci-dessus.
- Projet à venir
 - Mise en place d'une déchèterie mobile sur la ville de Drancy pour les habitants des villes de Drancy, Dugny et Le Bourget (UT3)
 - Construction d'une déchèterie sur la ville du Bourget pour les habitants de l'UT3

4. Caractéristique des déchets issus des points de regroupement

Les communes membres de Paris Terres d'Envol ont choisi de confier au territoire le transport et le traitement des déchets issus des services techniques.

Ainsi les bennes des dépôts de voirie de chaque commune sont prises en charge (transport et traitement) par la société ADS-IDF Nord.

Cet indicateur représente, sous-forme de tableau, les tonnages collectés sur ces installations et leurs destinations de traitement.

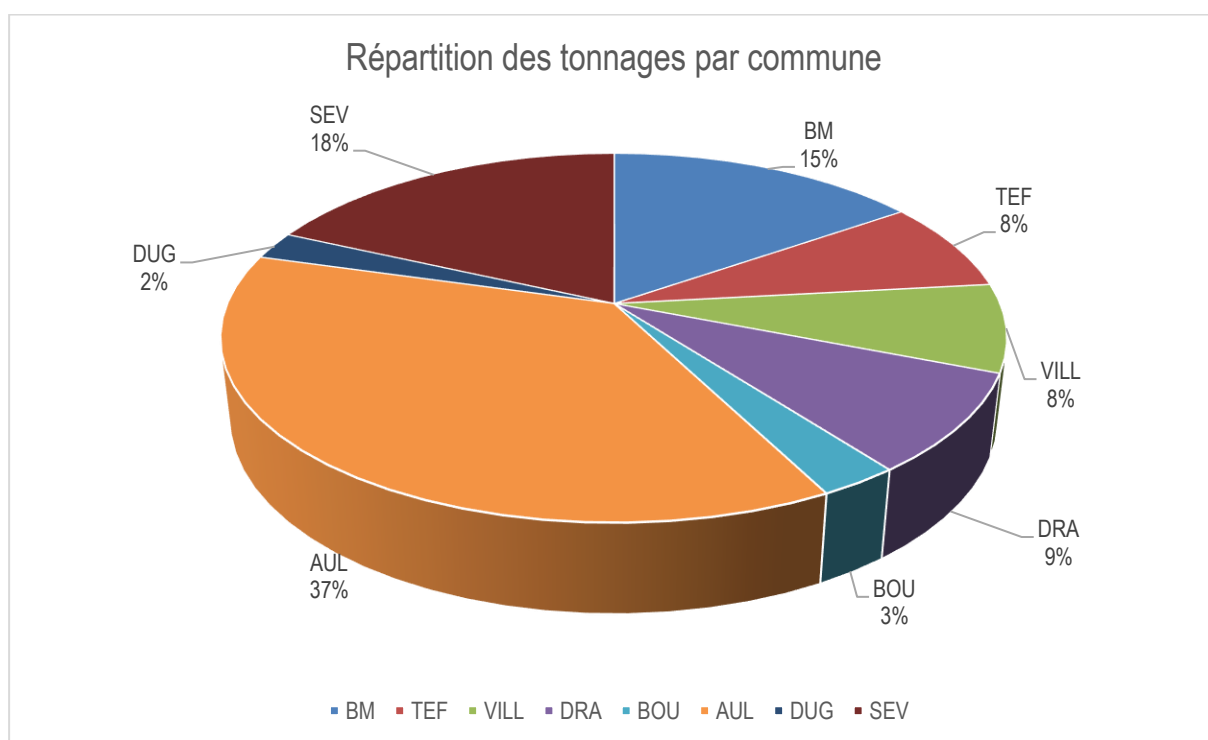
Modalités et conditions d'exploitation		
Nombre de sites gérés	8	
Nature des déchets réceptionnés	Déchets non dangereux, déchets inertes et déchets dangereux	
Flux acceptés	Tonnages collectés	Destinations de traitement
Tout venant incinérable	1 382	Usine d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)
Tout venant non incinérable	553	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
Tout venant valorisable	11 889	Valorisation matière
Ferrailles	114	Valorisation matière
Bois	86	Valorisation énergétique
Bois	21	Valorisation matière
Cartons	48	Valorisation matière
Déchets verts	588	Compostage
DEEE	34	Valorisation matière
Gravats	768	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)
Déchets dangereux	88	Traitement spécifique
Amiante	16	Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD)
TOTAL	15 589	

Les déchets communaux de la ville de Drancy :

La ville de Drancy collecte sur son territoire les dépôts sauvages et les déchets issus du nettoyage des voies publiques à l'aide de leurs véhicules municipaux et les déverse directement aux exutoires du SYCTOM sans passer par les quais des dépôts de voirie. Ils sont déversés au centre de transfert de Romainville s'ils sont assimilables aux ordures ménagères ou au centre de tri de la Courneuve s'ils sont assimilables aux encombrants.

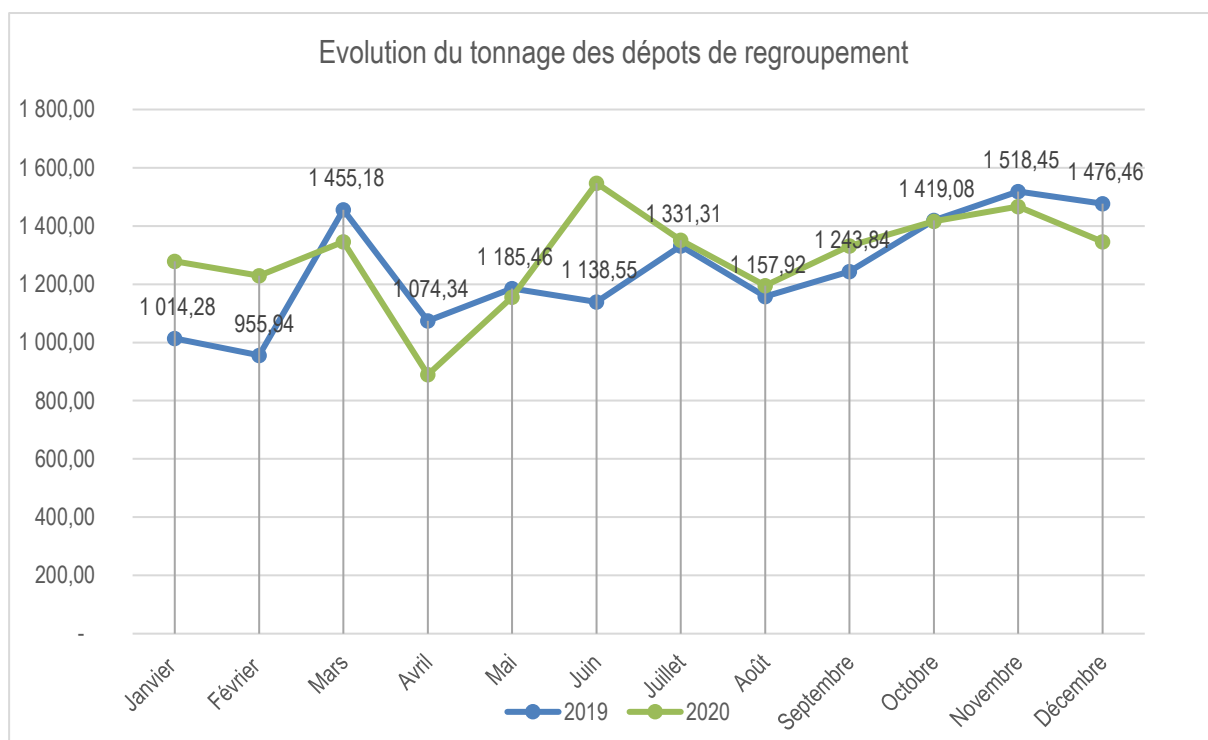
En 2020, la régie propreté urbaine de Drancy a déversé 1 735 tonnes d'ordures ménagères au centre de transfert de Romainville et 1 157 tonnes d'encombrants au centre de tri de La Courneuve.

Le territoire a donc traité 18 470 tonnes des déchets issus de l'activité des communes en 2020, soit 650 t de plus qu'en 2019 (+3,6%).

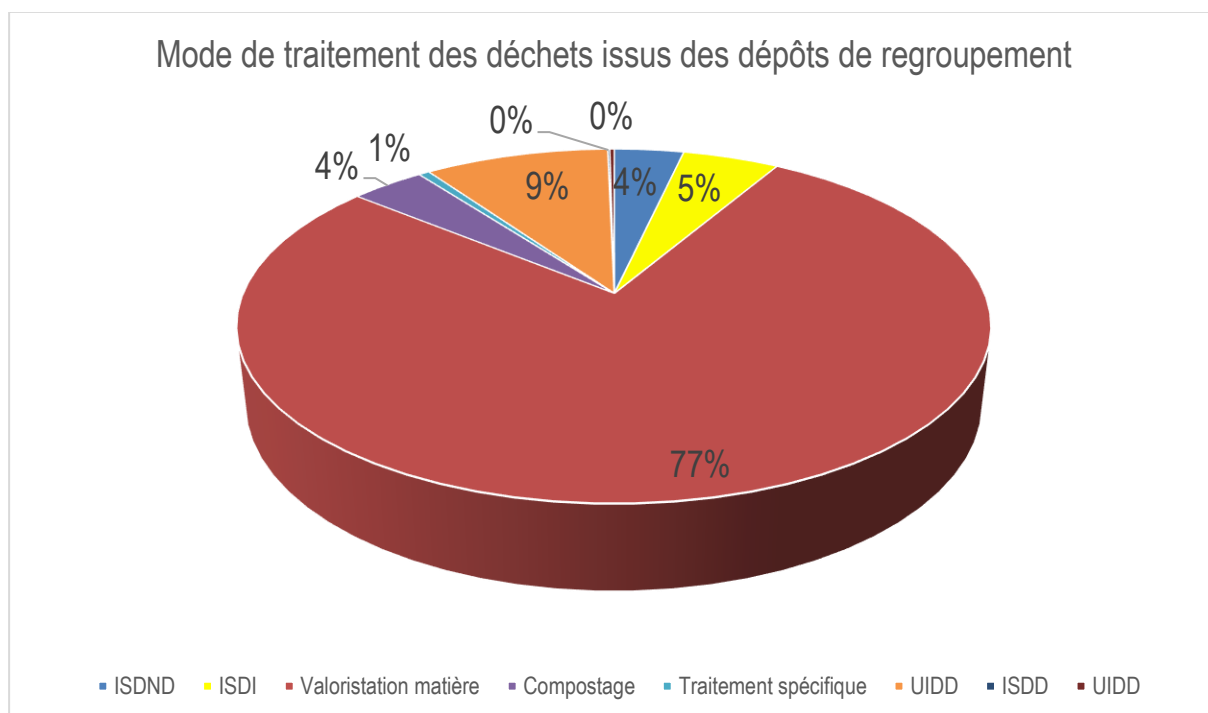


Le tonnage le plus important provient de la ville d'Aulnay-sous-Bois, en effet elle représente 37% du tonnage des déchets totaux, la ville de Dugny représente seulement 2% du tonnage global.

Le tonnage de déchets dit « tout-venant » est le plus important, il représente 13 824 t et représente 88% du tonnage global.



Nous observons peu d'évolution dans les tonnages des dépôts de regroupement.



77% des déchets traités sont valorisés.

BILAN – SYNTHÈSE

- En bref ce qu'il faut retenir
 - Les déchets dit « tout-venant » représentent 88% du tonnage global
 - 77% des déchets sont valorisés
- Evolution
 - Peu d'évolution des tonnages
- Projet à venir
 - Mettre en place la filière de collecte des DEEE sur les points de regroupement
 - Relance du marché de transport et traitement des déchets ménagers et assimilés en point de regroupement sur l'ensemble du territoire

5. La redevance spéciale

Les articles L 2224-14 et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 précisent que les collectivités peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels qui font appel à leurs services pour la collecte de leurs déchets.

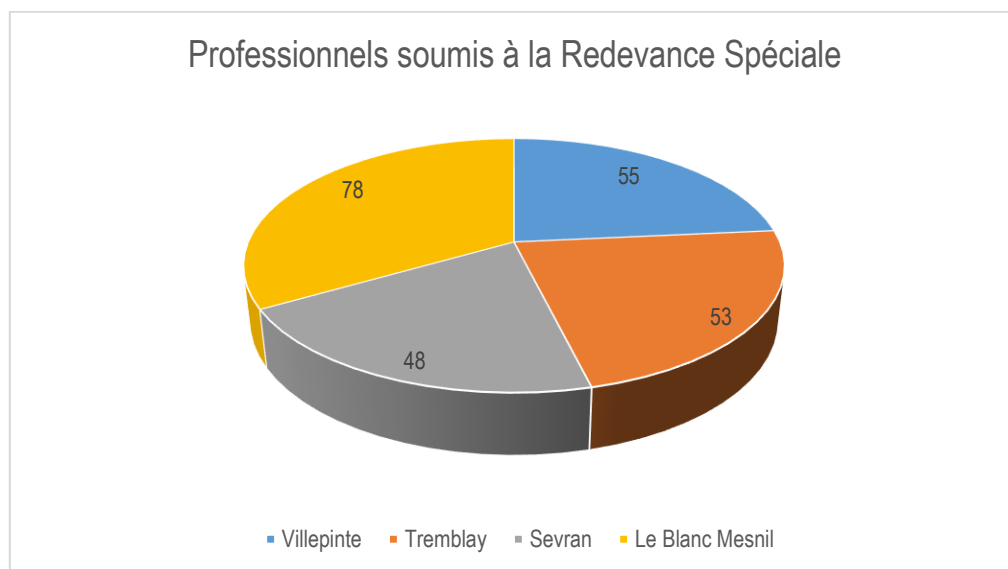
Sont assujettis à la redevance spéciale les producteurs autres que les ménages, c'est à dire les entreprises, commerçants, artisans, administrations, associations, implantés sur les communes du Blanc-Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France, Villepinte qui choisissent de recourir au service public de collecte et de traitement des déchets banals d'activité assuré par Paris Terres d'Envol, dès lors que le volume hebdomadaire est supérieur à 770 litres pour les déchets non recyclables, et 650 litres pour les déchets recyclables (emballages et papier).

Les établissements qui font appel à un prestataire privé pour collecter leurs déchets ne sont pas soumis à la redevance spéciale. C'est le prestataire privé qui fournira les bacs de collecte et prendra en charge leur ramassage et leur traitement.

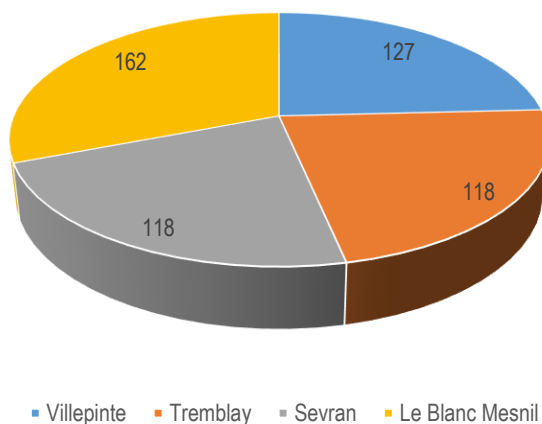
La tarification est inchangée depuis le 1^{er} juillet 2016.

- collecte et traitement des déchets recyclables : 0,0105 €/litres
- collecte et traitement des déchets non recyclables : 0,0205 €/litres.

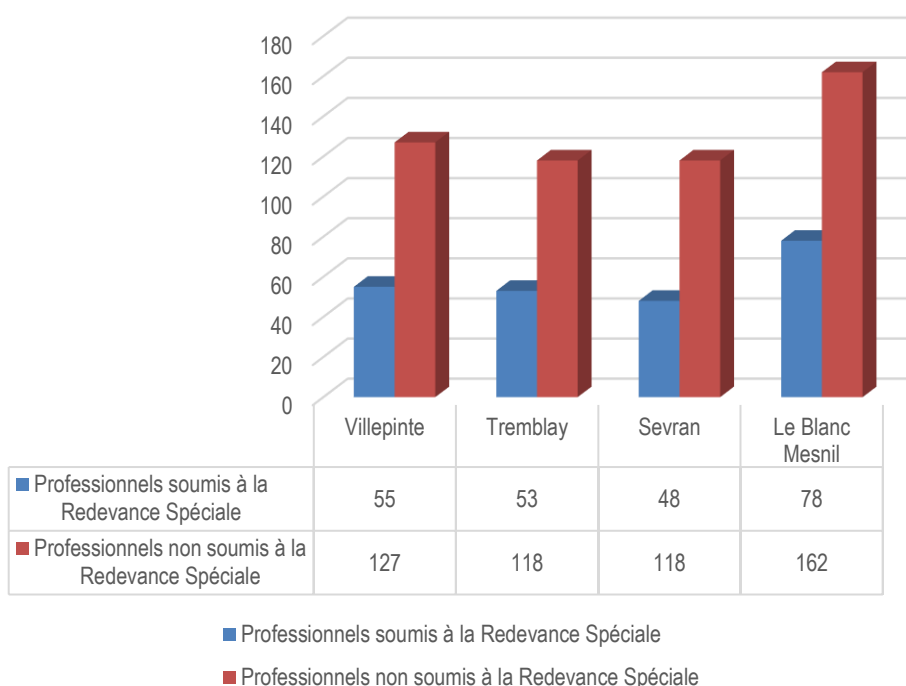
Le nombre de professionnels total en 2020 se distinguent en deux catégories, la première comprend les entreprises non soumises à la redevance spéciale car leurs productions de déchets recyclables et non recyclables ne dépassent pas les seuils hebdomadaires, et la seconde regroupe les professionnels dépassant ce même seuil et reçoivent de manière bi semestrielle la facturation de la redevance spéciale.



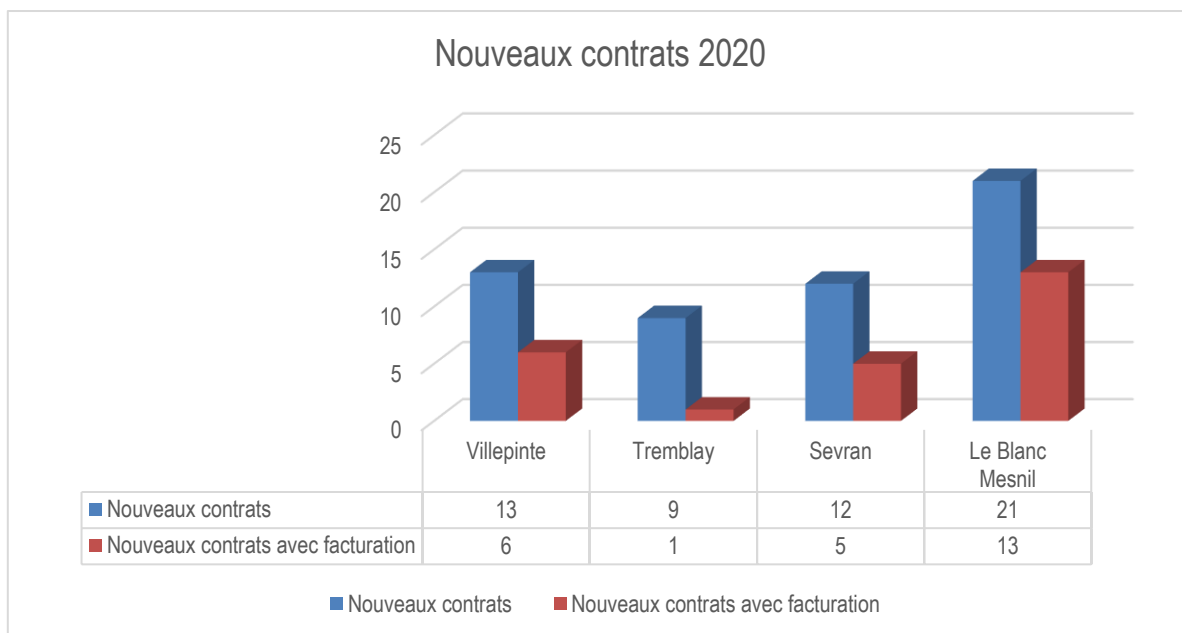
Professionnels non soumis à la Redevance Spéciale



Répartition par villes des professionnels assujettis ou exemptés.



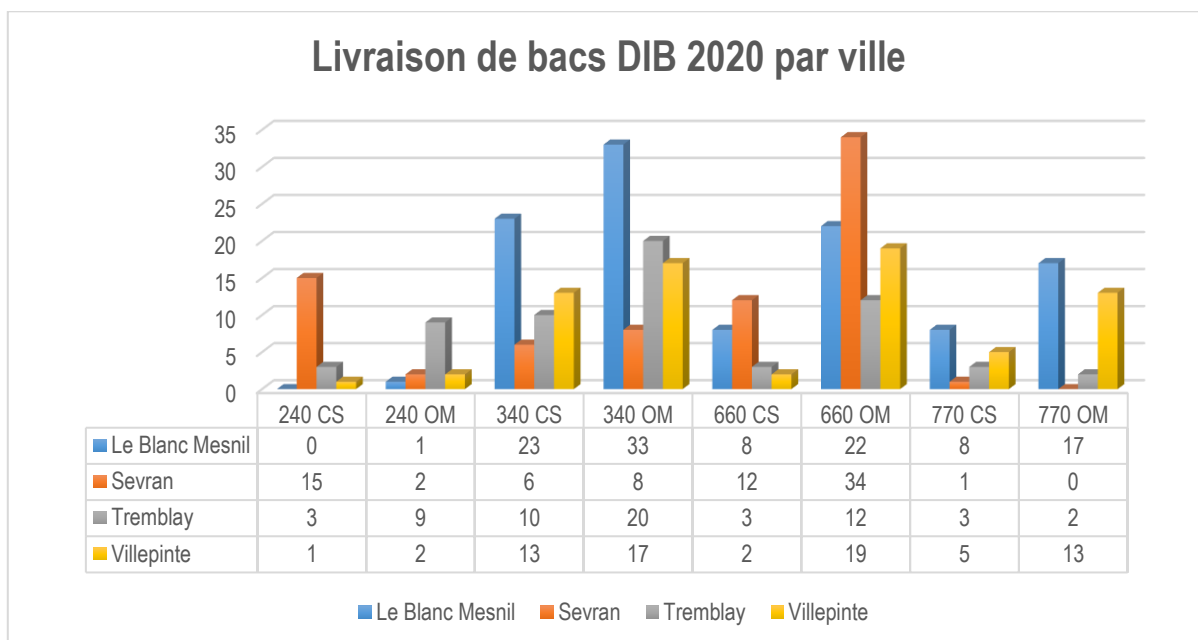
L'année 2020 comprend la négociation de nouveaux contrats assujettis à la redevance spéciale (ouverture de commerce, dépassement du seuil de production hebdomadaire de déchets) et à l'arrêt d'autres (fermeture de commerce, passage sous le seuil de la production de déchets assujettis à la redevance spéciale, enlèvement par autres prestataires de collecte).



Les professionnels assujettis se voient remettre des bacs identifiés par un autocollant "DIB", le couvercle des OM DIB diffère de ceux des particuliers par sa couleur "grenat".

Le technicien EPT reste l'intervenant exclusif entre les professionnels et Paris Terres d'Envol afin de mettre en place et assurer le suivi des bacs DIB.

La mise en place, l'ajout et le changement de capacité de bacs DIB sont soumis à contrat ou avenant lorsque l'entreprise est assujettie à la redevance spéciale.



La facturation de la redevance spéciale aux professionnels, pour 2020, représente 699 910,67 € sur les villes du Blanc Mesnil, Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte.

BILAN – SYNTHÈSE

- En bref ce qu'il faut retenir

En 2020, 234 professionnels soumis à la redevance spéciale contre 290 en 2019

25 nouveaux contrats avec facturation

Recettes : 699 910,67 € en 2020 contre 368 014,41 € en 2019
(rattrapage des redevances dû en 2019 rattrapées en 2020)

6. Tonnages des flux de déchets collectés et traités par le territoire

Cet indicateur présente les tonnages collectés et traités en 2020 par le territoire pour chaque catégorie de déchets.

Déchets collectés par le Territoire	Tonnage UT1	Tonnage UT2	Tonnage UT3	Tonnages Paris Terres d'Envol
Ordures ménagères résiduelles	35 451,52	44 848,95	31 505,11	111 805,58
Emballages ménagers	4 173,60	4 515,68	3 322,00	12 311,28
Verre	1 339,70	1 380,25	805,95	3 525,90
Biodéchets	37,50	49,62	20,51	107,625
Déchets verts	1 949,30	1 739,72	1 469,80	5 158,82
Encombrants	2 326,84	3 562,08	2 656,56	8 545,48
Déchèteries	16 290,25	18 513,36		34 803,61
TOTAL DMA	61 568,71	74 609,66	39 779,93	176 258,30
Déchets des points de regroupement	5 261,83	8 159,65	5 049,05	18 470,53
TOTAL DES TONNAGES				194 728,83

Cet indicateur présente le poids des déchets jetés par habitants du territoire en 2020

Ratio Kg/hab.	UT1	UT2	UT3	Ratios Paris Terres d'Envol
Ordures ménagères résiduelles	283,28	311,45	317,04	303,39
Emballages ménagers	33,35	31,36	33,43	33,41
Verre	10,71	9,59	8,11	9,57
Biodéchets	0,30	0,34	0,21	0,29
Déchets verts	15,58	12,08	14,79	14,00
Encombrants	18,59	24,74	26,73	23,19
Déchèteries	130,17	128,57	X	129,31
TOTAL DMA	491,97	518,12	400,31	513,16

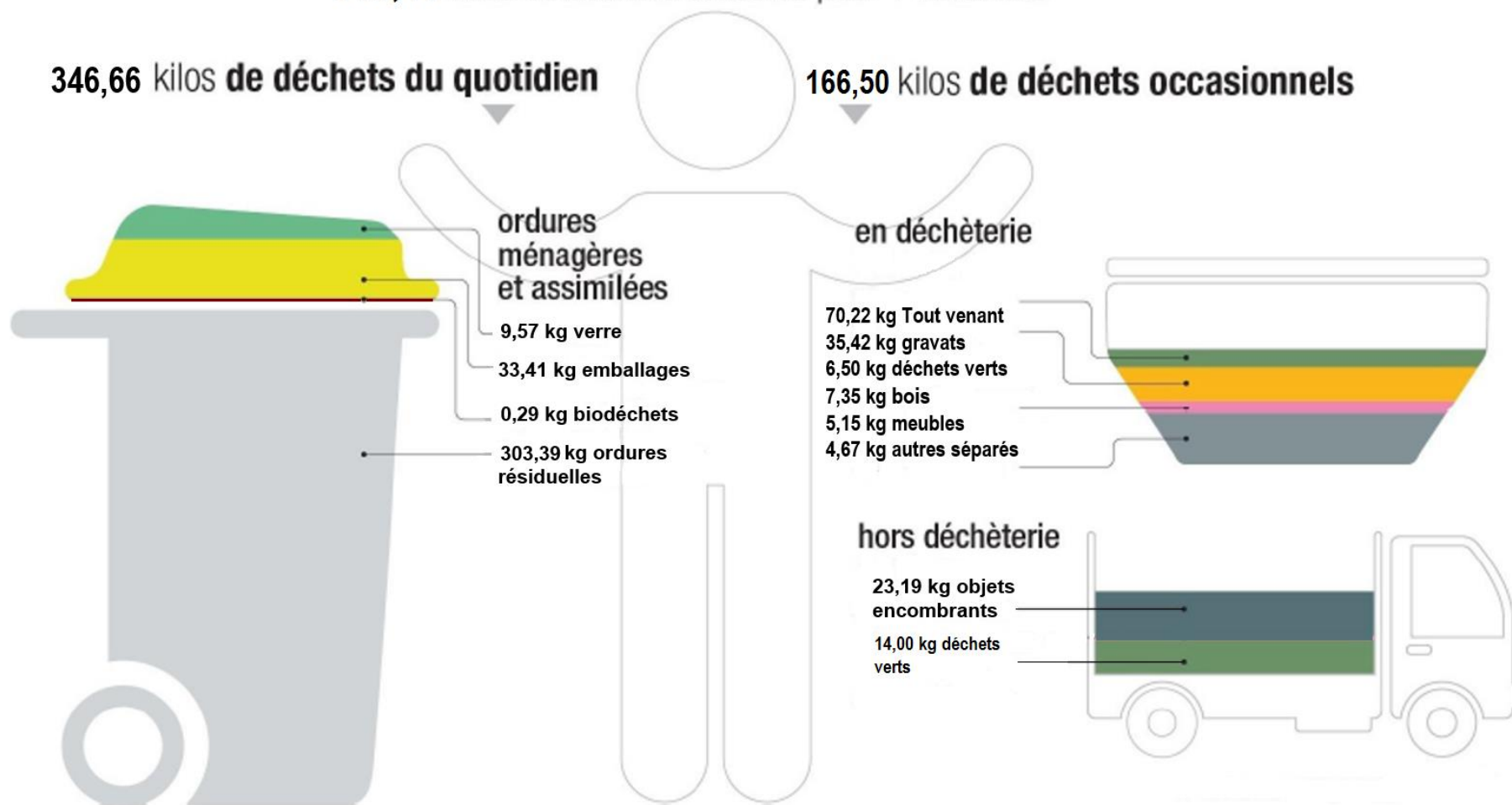
Comparaison des ratios entre 2019 et 2020

Déchets collectés par le Territoire	Ratios 2020	Ratios 2019	Evolution sur 1 an
Ordures ménagères résiduelles	303,39	291,84	+ 11,55 kg
Emballages ménagers	33,41	33,79	-0,38 kg
Verre	9,57	9,23	+ 0,34 kg
Biodéchets	0,29	0,28	+ 0,01 kg
Déchets verts	14,00	13,88	+ 0,12 kg
Encombrants	23,19	20,55	+ 2,64 kg
Déchèteries	129,31	149,09	-19,78 kg
TOTAL DMA	513,16	518,66	-5,50 kg

De 2019 à 2020, nous remarquons une forte hausse du poids des ordures ménagères +11,55 kg/habitants et une forte baisse des déchets apportés en déchèteries -19,78 kg/habitants.

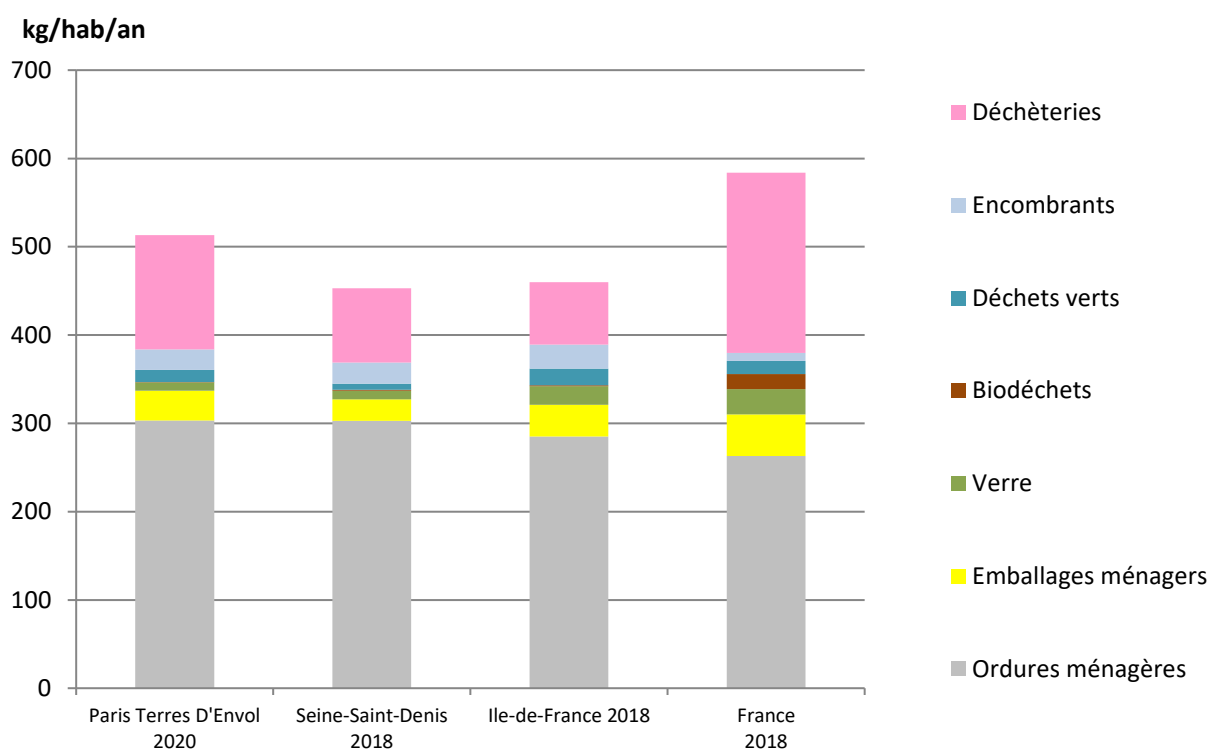
En 2020, 194 729 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés par le territoire, soit un ratio de collecte de 513,16 kg par habitants, cela contribue à une baisse de 5,5 kg par habitants par rapport à 2019.

513,16 kilos de déchets collectés pour 1 habitant



A titre indicatif, ce tableau représente les ratios par kg/hab. des déchets collectés par flux sur différents territoires

	Paris Terres D'Envol 2020	Seine-Saint-Denis 2018	Ile-de-France 2018	France 2018
Ordures ménagères résiduelles	303	303	285	276
Emballages ménagers	33	24	36	55
Verre	10	10	21	29
Biodéchets	0,3	1	1	17
Déchets verts	14	7	19	15
Encombrants	23	24	27	10
Déchèteries	129	84	71	182
TOTAL DMA hors déchets des communes	513	453	460	584



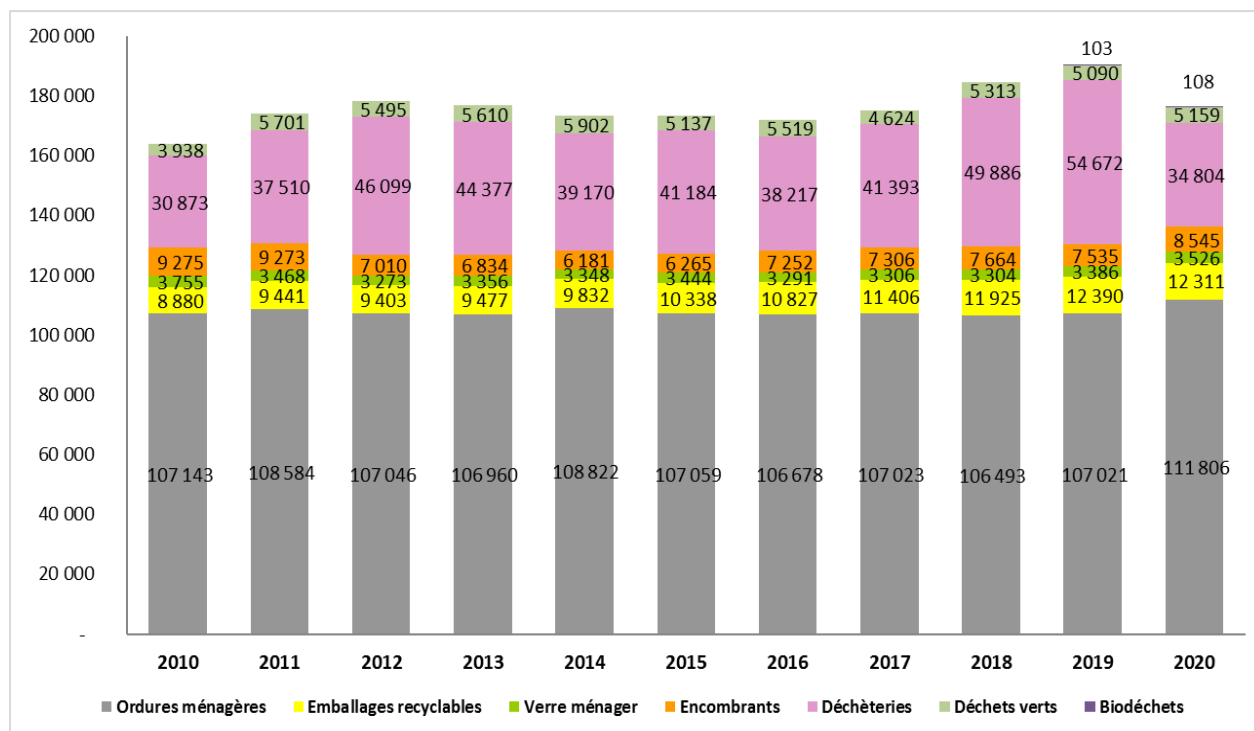
Nous pouvons remarquer que les apports en déchèteries diffèrent entre les différents territoires analysés.

7. Evolution des tonnages de déchets collectés par le territoire

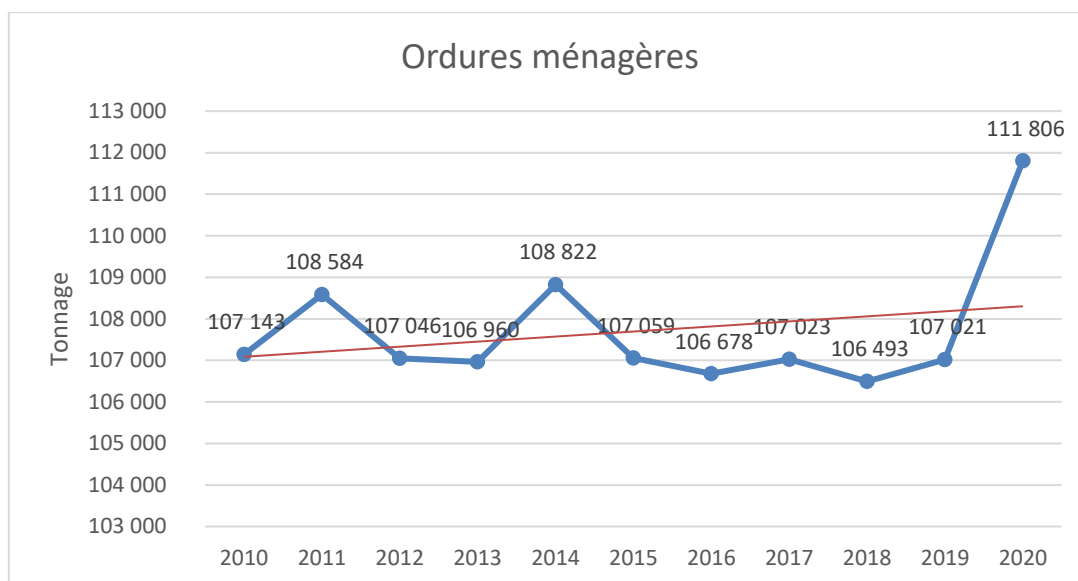
Cet indicateur présente en perspective le service de gestion des déchets du territoire. L'indicateur est présenté sous forme de graphique afin d'indiquer visuellement l'évolution de chaque déchet collecté par le territoire depuis 2010. Les déchets des services communaux ne sont pas représentés dans ce tableau.

Flux de déchets (en t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ordures ménagères	107 143	108 584	107 046	106 960	108 822	107 059	106 678	107 023	106 493	107 021	111 806
Emballages recyclables	8 880	9 441	9 403	9 477	9 832	10 338	10 827	11 406	11 925	12 390	12 311
Verre ménager	3 755	3 468	3 273	3 356	3 348	3 444	3 291	3 306	3 304	3 386	3 526
Biodéchets										103	108
Encombrants	9 275	9 273	7 010	6 834	6 181	6 265	7 252	7 306	7 664	7 535	8 545
Déchets verts	3 938	5 701	5 495	5 610	5 902	5 137	5 519	4 624	5 313	5 090	5 159
Déchèteries	30 873	37 510	46 099	44 377	39 170	41 184	38 217	41 393	49 886	54 672	34 804
Total	163 864	173 977	178 326	176 614	173 255	173 427	171 784	175 057	184 585	190 198	176 258

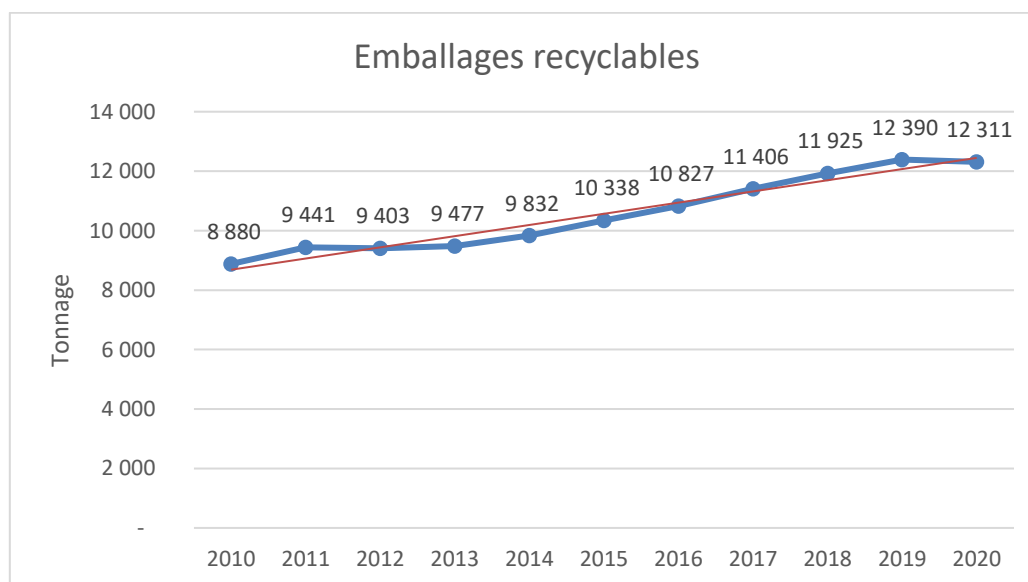
Source SITOM93 et SYCTOM



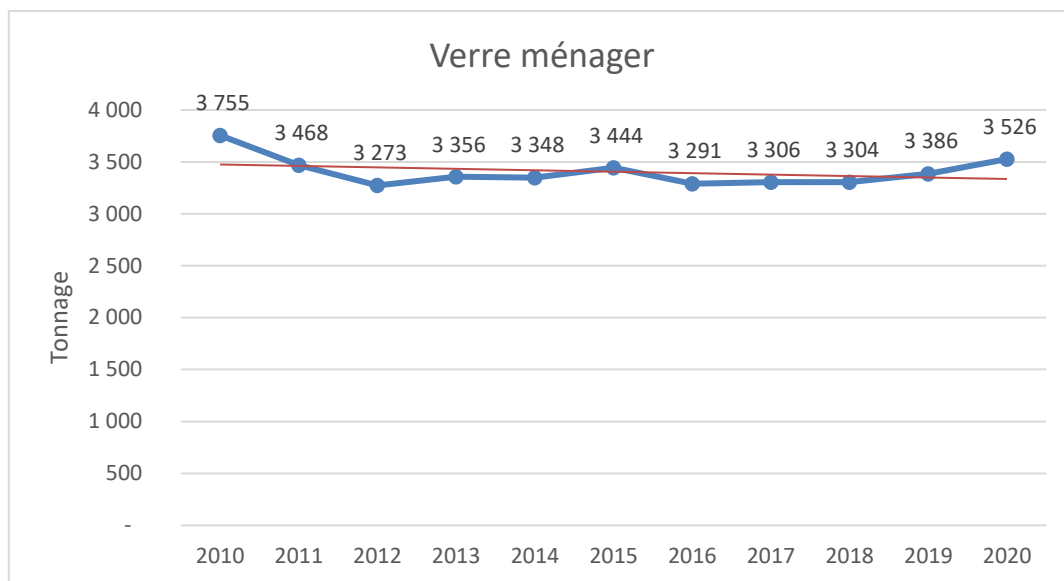
Les graphiques ci-dessous représentent les tendances des tonnages de chaque flux depuis les 10 dernières années :



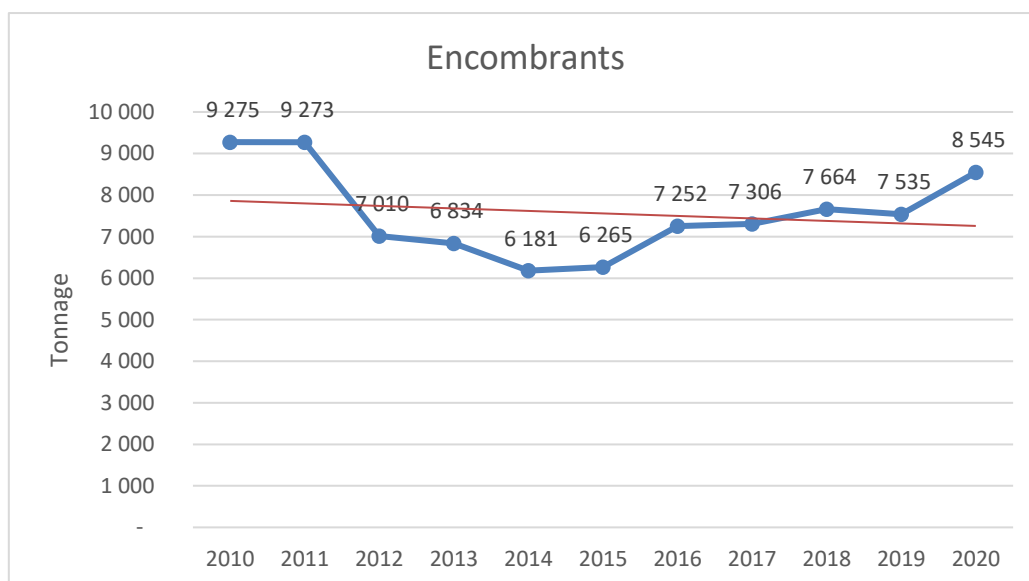
Le tonnage des ordures ménagères a fortement augmenté en 2020 probablement dû à la crise sanitaire et aux mois de confinement qui ont contraints les habitants à rester chez eux et à consommer « à la maison ».



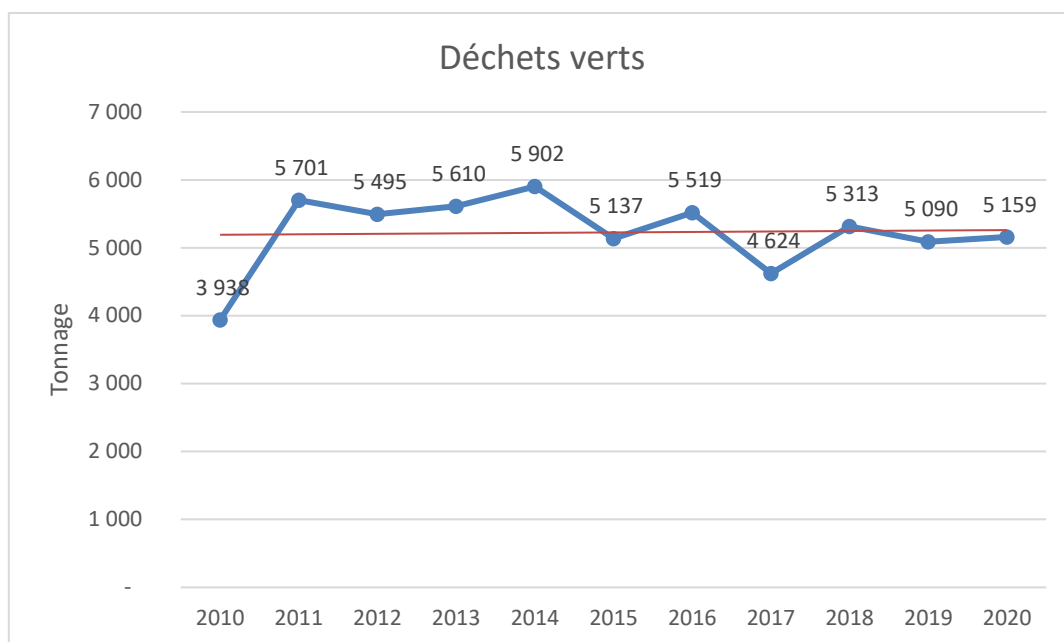
Malgré la crise sanitaire et les fermetures des exutoires (centres de tri), il n'y a pas d'évolution significative sur le tri des emballages, seulement une légère baisse se fait ressentir en 2020.



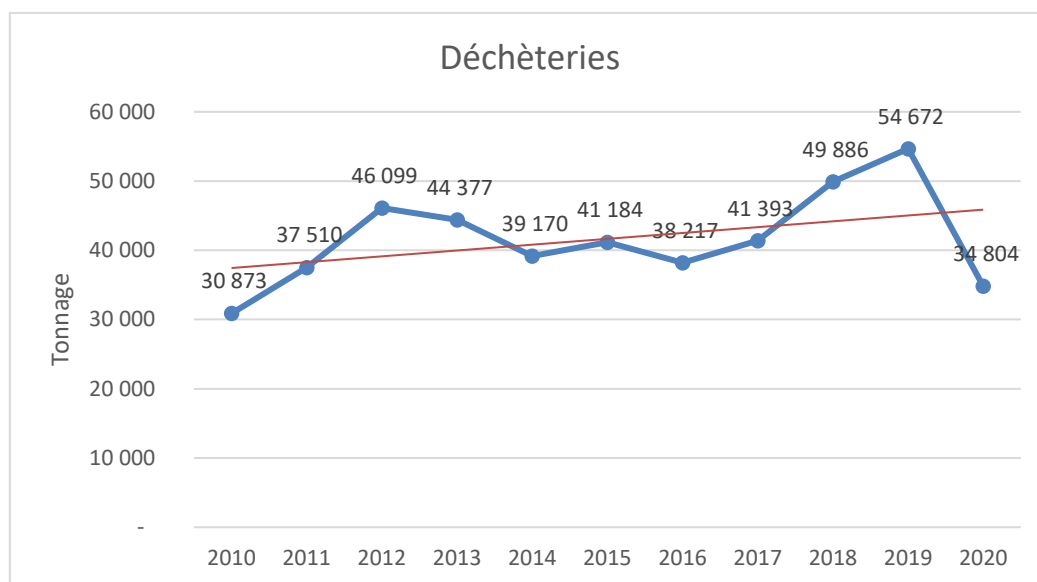
Le tri du verre ménager reste stable.



Le tonnage des objets encombrants collectés en porte à porte a subi une augmentation en 2020, les habitants restant chez eux et les déchèteries ayant été fermées, ont incité les citoyens à jeter des encombrants dans ce flux plus qu'à la coutumier.



Malgré la fermeture de l'exutoire (centre de compostage), dû à la crise sanitaire, les tonnages de déchets verts n'ont pas baissé, cela est dû à la mise en place du nouveau service de collecte des déchets verts en porte à porte sur la commune d'Aulnay-sous-Bois, apportant des tonnages supplémentaires dans ce flux.

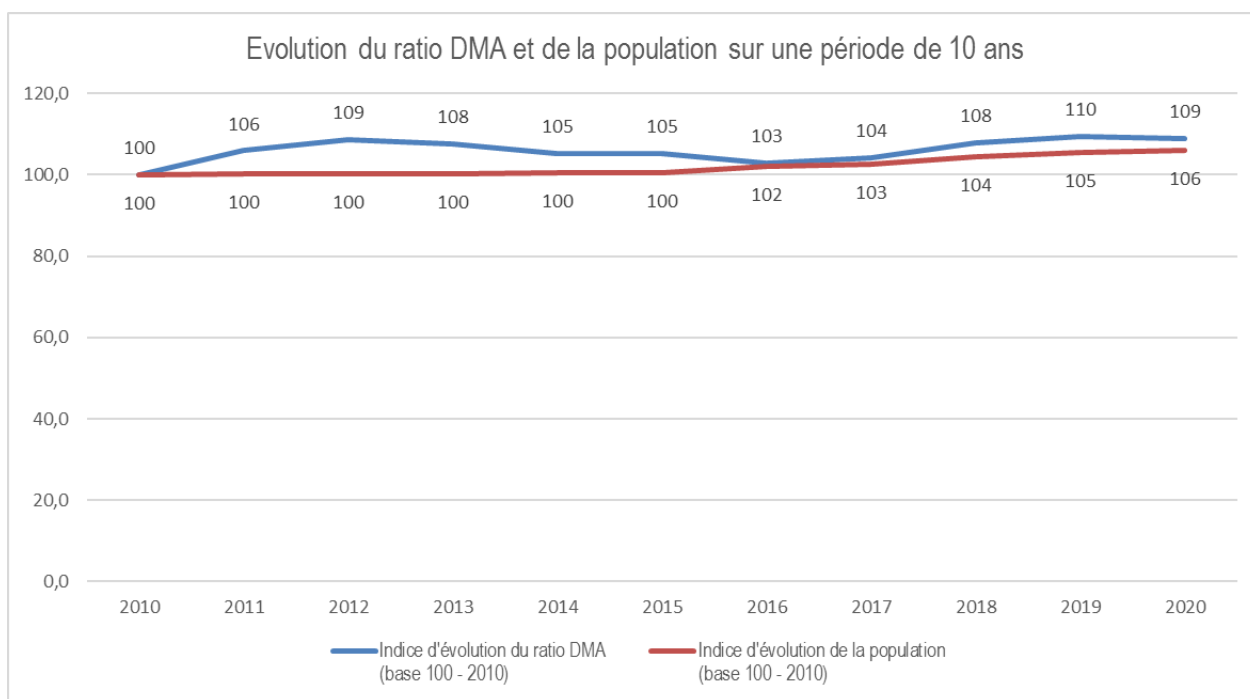


Sur les 5 déchèteries du territoire, nous remarquons une baisse significative, due à une fermeture de 2 mois, mais également au nouveau règlement intérieur et aux contrôles plus stricts des entrées des usagers.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 fixe des objectifs nationaux, notamment :

- Réduire de 10 % les déchets ménagers (d'ici 2020) ;

EPT 7 - PARIS TERRES D'ENVOL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Ratio DMA en kg/hab/an	471,29	499,00	511,47	507,04	495,99	496,48	484,42	490,95	508,14	516,11	513,16
Indice d'évolution du ratio DMA (base 100 - 2010)	100,0	105,9	108,5	107,6	105,2	105,3	102,8	104,2	107,8	109,5	108,9
population (hab.)	347 689	348 651	348 651	348 323	349 312	349 312	354 616	356 568	363 258	366 709	368 519
Indice d'évolution de la population (base 100 - 2010)	100,0	100,3	100,3	100,2	100,5	100,5	102,0	102,6	104,5	105,5	106,0



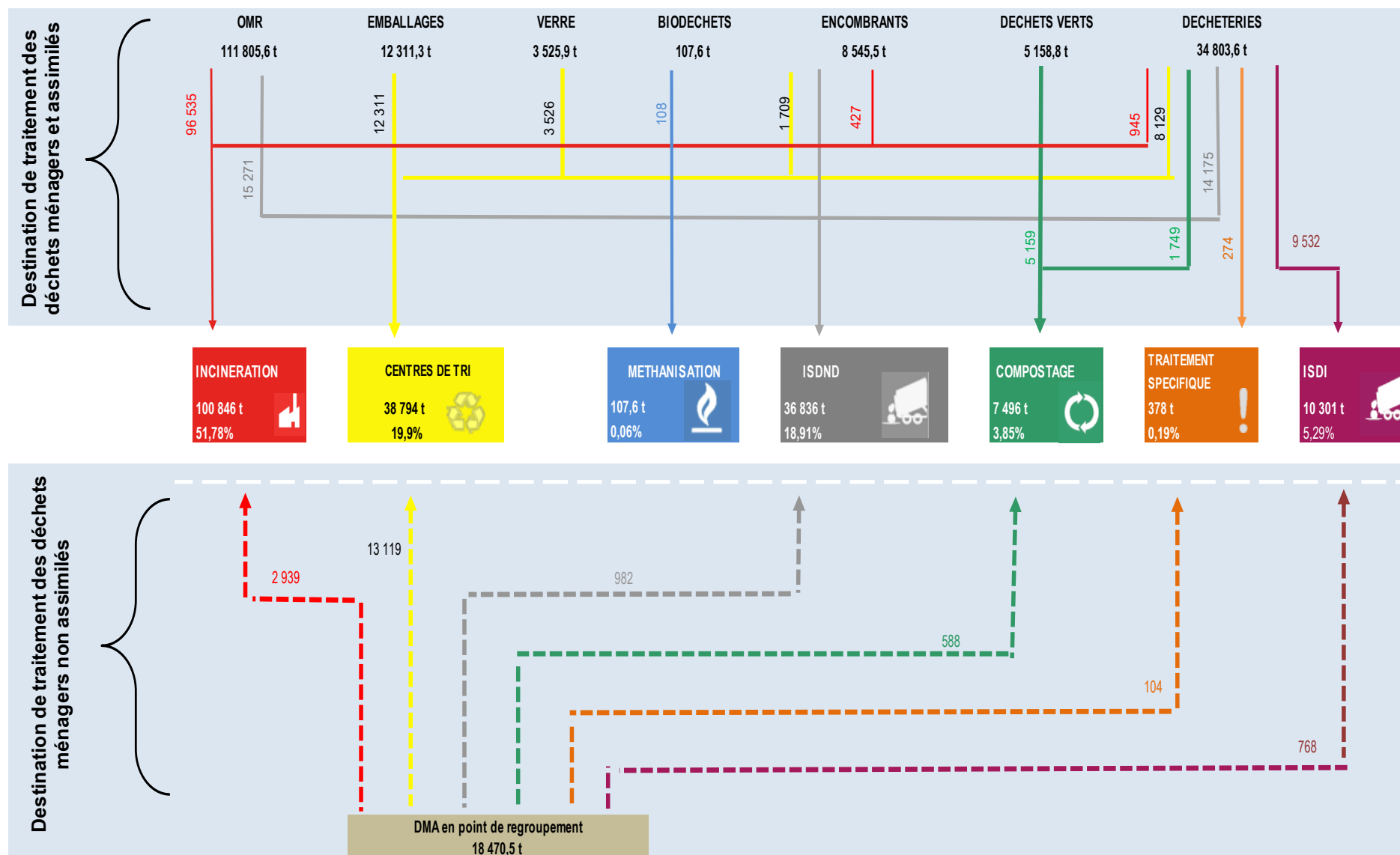
Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (OM + EMB + VE + DV + OE + déchèteries) ont augmenté de 8,9 % depuis 2010. Cela correspond aussi à une augmentation de la population sur le territoire.

8. Synoptique présentant les flux de déchets collectés par le territoire et de leur traitement

Tableau récapitulatif des tonnages collectés par flux et par modalité de collecte ainsi que les destinations de traitement de chaque déchet collecté.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	->	Modalités de collecte	Tonnages collectés	->	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement
Ordures ménagères et assimilés	Ordures ménagères résiduelles	->	PAP	101 503 t	->	96 535 t	Unité d'incinération	Centre de tri ou repreneurs directs 38 810 t 19,9%
			AV	10 303 t	->	15 271 t	Installation de stockage	
	Verre ménager	->	PAP	1 793 t	->	3 526 t	Repreneurs directs	Compostage 7 496 t 3,8%
			AV	1 733 t	->			
	Emballages recyclables	->	PAP	11 427 t	->	12 311 t	Centre de tri	Méthanisation 108 t 0,1%
			AV	884 t	->			
Déchets occasionnels	Biodéchets	->	PAP	108 t	->	108 t	Méthanisation	Incinération 100 846 t 51,8%
	Déchets verts	->	PAP	5 159 t	->	6 908 t	Plateforme de compostage	
			Déchèterie	1 749 t	->			Méthanisation 108 t 0,1%
	Encombrants	->	PAP	8 545 t	->	1 372 t	Unité d'incinération	
			Déchèterie	18 900 t	->	20 584 t	Installation de stockage	Stockage de déchets non dangereux 36 836 t 18,9%
		->			->	5 489 t	Centres de tri & Recycleurs	
					->			Stockage de déchets inertes 10 301 t 5,3%
	Déchets dangereux	->	Déchèterie	274 t	->	274 t	Repreneurs spécifiques	
	Déchets de construction et démolition	->	Déchèterie	9 532 t	->	9 532 t	Installation de stockage d'inertes	Autres traitements 378 t 0,2%
	Déchets Equipements et Ameublement	->	Déchèterie	1 386 t	->	1 386 t	Recycleurs	
	Cartons	->	Déchèterie	203 t	->	203 t	Recycleurs	
	Ferraille	->	Déchèterie	531 t	->	531 t	Repreneurs directs	
DMA en point de regroupement	Bois	->	Déchèterie	1 979 t	->	1 979 t	Repreneurs directs	
					->			
	DEEE	->	Déchèterie	250 t	->	265 t	Recycleurs	
			AV	16 t	->			
	Déchets en mélange (propreté urbaine, déchets verts, dépôts sauvages...)	->	AV dépôts de voirie	18 471 t	->	13 119 t	Recycleurs	
					->	588 t	Plateforme de compostage	
					->	768 t	Installation de stockage d'inertes	
					->	982 t	Installation de stockage	
					->	104 t	Repreneurs spécifiques	
					->	2 939 t	Unité d'incinération	

Ce synoptique présente de façon schématique le circuit suivi par chaque déchet collecté par le territoire, de son point de collecte jusqu'à l'installation de traitement.

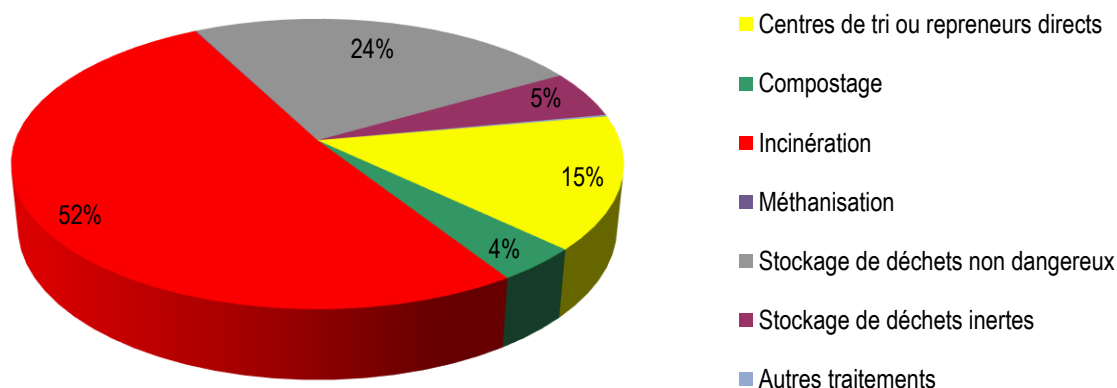


9. Modes de traitement et valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés

Cet indicateur présente les différents modes de traitement vers lesquels sont orientés les DMA collectés par la collectivité ainsi que les valorisations matières, énergétiques ou organiques réalisées. Les déchets non ménagers éventuellement pris en charge par la collectivité (voirie, propreté, etc.) sont inclus.

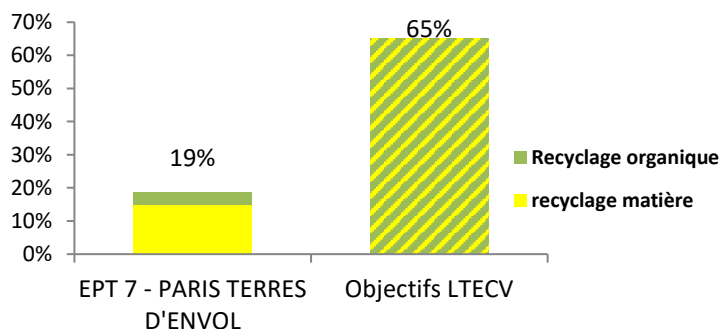
Destinations de traitement	Tonnage	Part (en %)
Centres de tri ou repreneurs directs	28 859	14,82%
Compostage	7 496	3,85%
Incineration (valorisation énergétique)	100 153	51,43%
Méthanisation	108	0,06%
Stockage de déchets non dangereux	47 453	24,37%
Stockage de déchets inertes	10 301	5,29%
Autres traitements	376	0,19%
TOTAL	194 745	100,00%

Destination de traitement des déchets en 2020



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 fixe des objectifs nationaux, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, notamment :

- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (en 2025) ;
- Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025



Nous voyons ici, que seul 19% de nos déchets collectés sont orientés vers le recyclage ou la valorisation organique.

Comparaison des modes de traitement et de valorisation depuis 2018

Destinations de traitement	Tonnage 2018	Part (en %)	Tonnage 2019	Part (en %)	Tonnage 2020	Part (en %)
Centres de tri ou repreneurs directs	33426,4	17,1%	32219,4	15,5%	28859,1	14,8%
Compostage	8301,6	4,3%	8840,5	4,2%	7496,3	3,8%
Incinération	62461,2	32,0%	79879,0	38,4%	100152,6	51,4%
Méthanisation	0,0	0,0%	103,1	0,0%	107,6	0,1%
Stockage de déchets non dangereux	77774,3	39,9%	71555,4	34,4%	47452,6	24,4%
Stockage de déchets inertes	12744,1	6,5%	15021,1	7,2%	10300,6	5,3%
Autres traitements	310,5	0,2%	444,5	0,2%	375,8	0,2%
TOTAL	195 018,1	100,0%	208 062,9	100,0%	194 744,6	100,0%

Nous pouvons remarquer ici une baisse constante de la part des déchets envoyés en enfouissement, nous sommes passés de 39,9% en 2018 à 24,4% des déchets en 2020.

10. Localisations des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés

Cet indicateur liste l'ensemble des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par la collectivité.

Cela comprend :

- Les installations de traitement sous maîtrise d'ouvrage publique notamment celles de la collectivité de traitement à laquelle adhère la collectivité exerçant la compétence collecte ;
- Les installations de traitement sous maîtrise d'ouvrage privée ;

Chaque catégorie de déchets est traitée suivant sa nature.

➤ Les ordures ménagères (OM) sont triées à la maison et déposées dans le bac d'ordures ménagères.

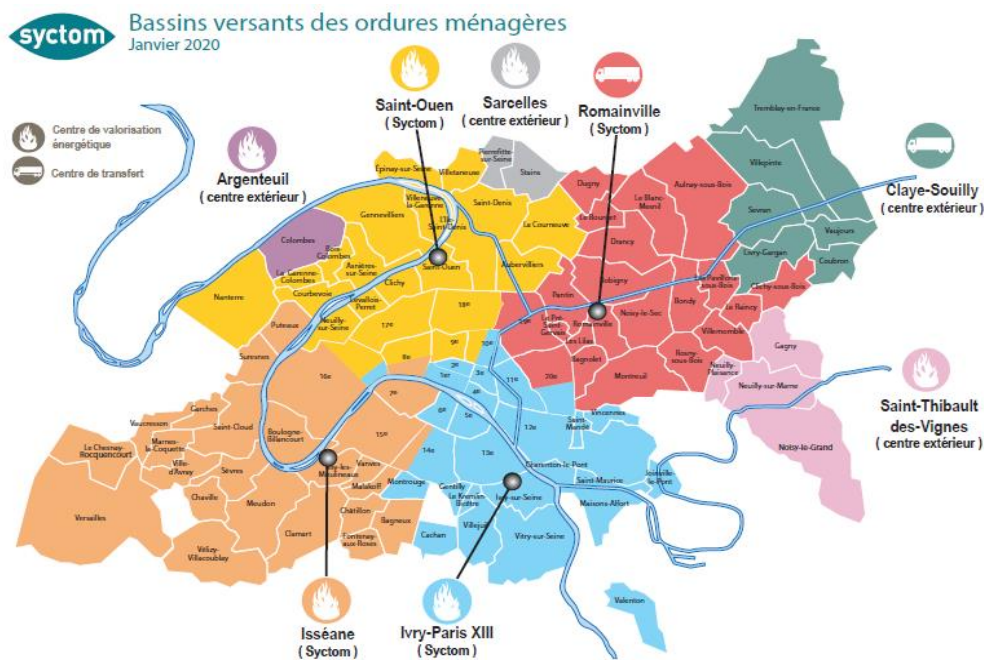
Les OM sont acheminées dans le centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles à Romainville (UT2 et UT3) ou de Claye-Souilly (UT1) qui ont pour fonction de réguler les flux de déchets et de réduire les distances parcourues par les camions-bennes. Les déchets sont ensuite transférés par gros-porteurs vers les unités de valorisation énergétique du SYCTOM, ou en dernier recours, vers des installations de stockage de déchets non dangereux.

- La vapeur produite permet de chauffer les immeubles raccordés aux réseaux de chaleur urbains.
- L'électricité produite sert aux besoins de l'usine et le surplus est revendu à EDF.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Ordures ménagères résiduelles de l'UT1	35 451,52	Centre de transfert à Claye-Souilly (77) 100% du tonnage envoyé vers une unité de valorisation énergétique
Ordures ménagères résiduelles de l'UT2 et de l'UT3	76 354,06	Centre de transfert à Romainville (93) 78% incinérées ou 22% enfouies

Exploitant Romainville : SYCTOM / GENERIS

Exploitant Claye-Souilly : VEOLIA



➤ Les déchets recyclables sont triés à la maison et jetés dans le bac de tri.

Les papiers, les cartons, les bouteilles et flacons et autres emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages métalliques, sont déposés dans le bac des emballages et papiers.

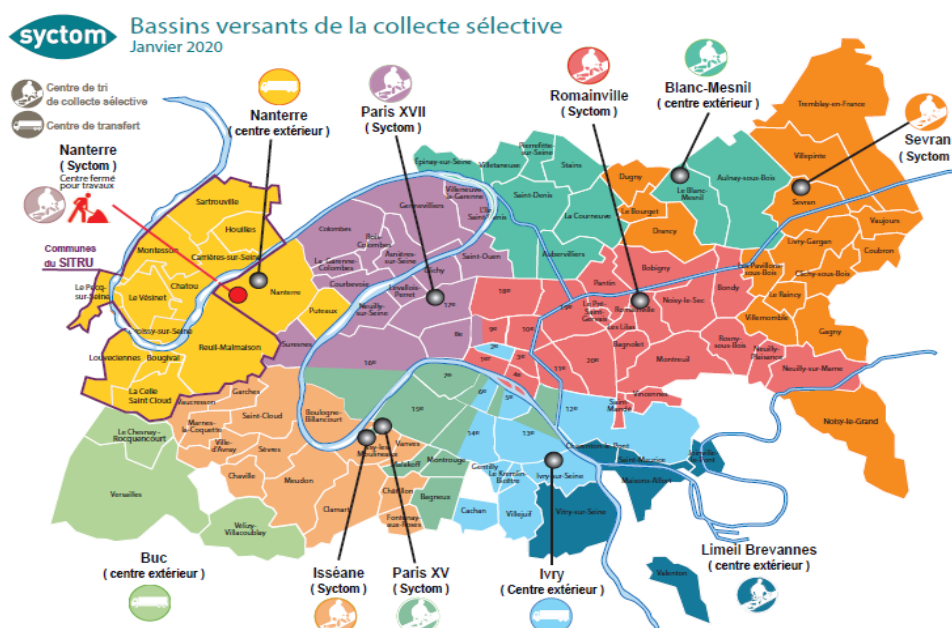
Ils font l'objet d'une collecte spécifique et sont acheminés dans les centres de tri où ils sont séparés par matériaux et préparés au recyclage. Les balles de matériaux sont ensuite transférées dans des usines de recyclage pour être transformées en nouveaux produits.

- Les bouteilles de plastique transparent sont recyclées en nouvelles bouteilles ou en fibres polaires ou de rembourrage.
- Les bouteilles et flacons de plastique opaque servent à fabriquer des objets en plastique, comme des pots de fleur et arrosoirs.
- Les papiers, journaux, magazines sont recyclés en papier journal.
- Les emballages en carton sont recyclés en nouveaux cartons d'emballage.
- A partir des briques alimentaires, on produit d'une part du papier d'hygiène et d'autre part des objets en plastique.
- Les emballages en acier servent à la fabrication de nouveaux emballages ou objets métalliques.
- Les emballages en aluminium permettent de produire des pièces et objet en aluminium.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Emballages recyclables De l'UT3	3 222,0	Centre de tri à Blanc-Mesnil (93)
Emballages recyclables De l'UT1 + UT2	8 689,3	Centre de tri à Sevran (93)

Exploitant Sevran : SYCTOM / IHOL

Exploitant Blanc-Mesnil : PAPREC

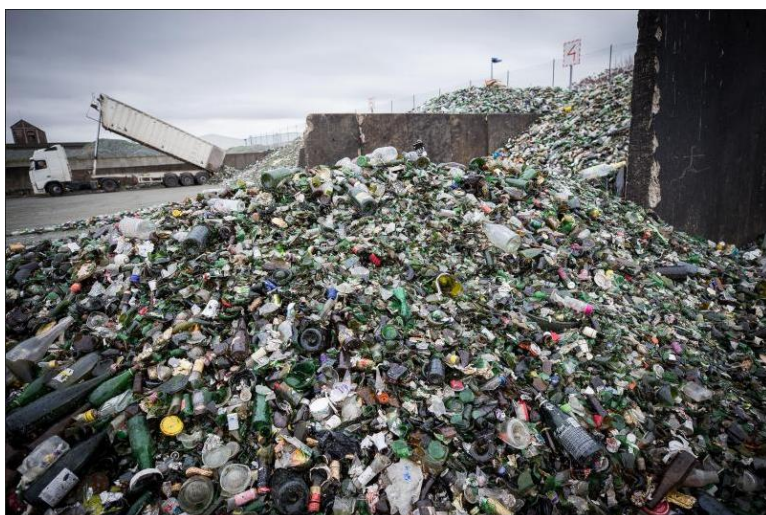




- Les emballages en verre sont collectés sélectivement en porte à porte ou bien dans les points d'apport volontaire et acheminés ensuite sur une plateforme de regroupement à Villeparisis, le verre est ensuite transféré par gros-porteurs vers une usine de recyclage du verre dans l'Aisne, à Crouy (département de l'Aisne).
- Ils sont alors triés, broyés et transformés en calcin, pour servir à la fabrication de verre neuf.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Emballages VERRE	3 525,9	Centre de transfert à Villeparisis (77) Puis acheminé à la verrerie à Crouy (02) par gros-porteurs

Exploitant : MINERIS / VERALLIA

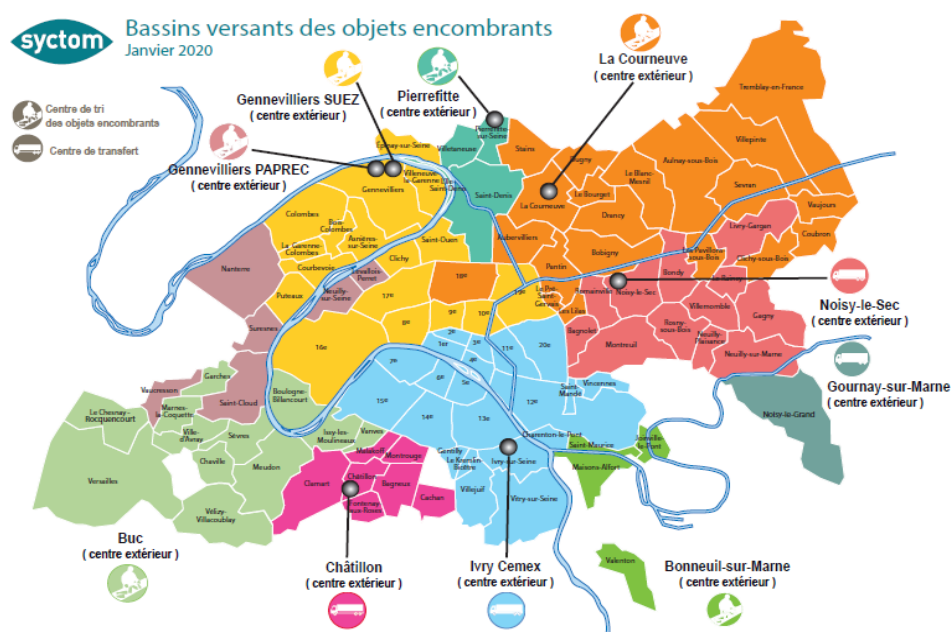


➤ Les objets encombrants sont collectés sur rendez-vous ou bien à date fixe en porte à porte. Ils transitent ensuite par un centre de tri d'encombrants à La Courneuve pour y être séparés par matériaux.

- Le bois est transformé en panneaux de particules pour l'ameublement.
- Les ferrailles servent à fabriquer des pièces métalliques.
- Les cartons sont recyclés en nouveau carton.
- Les matelas permettent de fabriquer de l'isolant pour le bâtiment ou des tapis de sport.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Objets encombrants	8 545,5	Centre de tri à La Courneuve (93)

Exploitant : PAPREC



- Les déchets verts sont collectés en porte à porte en sacs papier. Ils sont acheminés vers une plateforme de compostage à Compans (77). Ils sont broyés et transformés en compost pour enrichir les sols agricoles.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Déchets verts	8 840 t	Plateforme de compostage à Compans (77)

Exploitant : Paysage Sport et Loisirs (PSL)



11. Performances de tri des emballages collectés par le territoire

Cet indicateur présente les quantités de matériaux issus de la collecte séparée des emballages en sortie de centres de tri (aluminium, acier, carton, plastiques, etc.).



Chaque année, le SYCTOM réalise des caractérisations (contrôle du contenu) des véhicules de collecte d'emballages en entrée de ses centres de tri de Sevrans et de Blanc-Mesnil afin d'estimer la qualité des déchets recyclables entrant sur ses centres.

En 2020, 37 contrôles de bennes sélectives ont eu lieu (environ 100 t). 11 bennes de tri contrôlées sur l'UT1 (8 prélèvements provenant de Sevrans et 3 prélèvements provenant de Tremblay-en-France), 16 bennes de tri ont été contrôlées sur l'UT2 (10 prélèvements provenant d'Aulnay-sous-Bois et 7 prélèvements provenant du Blanc-Mesnil) et 9 bennes de tri ont été contrôlées sur l'UT3 (4 prélèvements provenant de Drancy, 1 prélèvement provenant de Dugny et 4 prélèvements provenant du Bourget).

Ces caractérisations ainsi réalisées permettent au SYCTOM de moduler les aides reversées au territoire en fonction de la qualité des collectes de tri. C'est la part d'emballages recyclés et non le tonnage entrant qui est pris en compte pour le calcul des aides CITEO versées. Les efforts de communication et de sensibilisation auprès des habitants voient toutes leurs importances et sont donc à privilégier pour augmenter la part des déchets valorisables et ainsi faire baisser le taux de refus de tri.

Moyenne des 37 caractérisations effectuées sur le territoire :

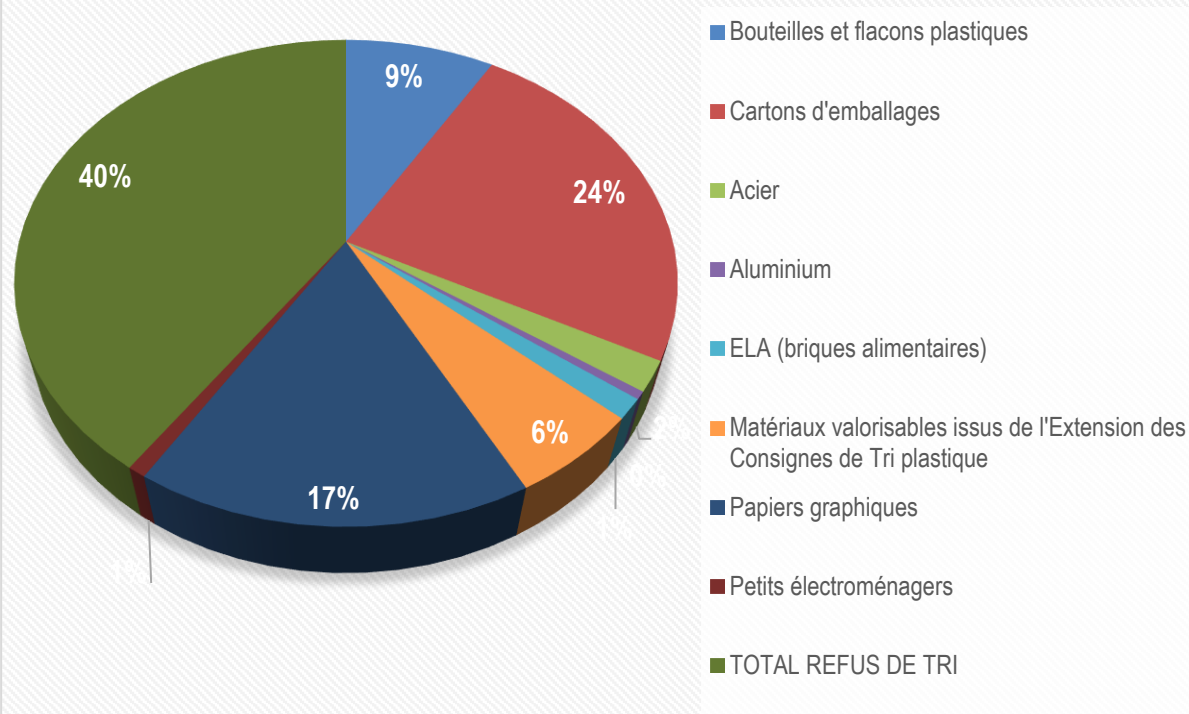
	UT1	UT2	UT3	EPT
Bouteilles et flacons plastiques	7,24%	9,62%	8,80%	8,55%
Cartons d'emballages	22,39%	24,26%	25,76%	24,14%
Acier	1,70%	2,32%	2,04%	2,02%
Aluminium	0,52%	0,51%	0,46%	0,50%
ELA (briques alimentaires)	1,27%	1,50%	1,24%	1,34%
Plastique issus de l'Extension des Consignes de Tri	6,19%	5,71%	5,24%	5,71%
TOTAL EMBALLAGES VALORISABLES	39,32%	43,92%	43,53%	42,26%
Papiers graphiques	21,86%	15,60%	12,35%	16,60%
Petits électroménagers	1,45%	0,67%	0,23%	0,78%
TOTAL VALORISABLES	62,62%	60,19%	56,11%	59,64%

Erreur de tri	4,00%	3,20%	5,03%	4,08%
Composant imbriqués et recyclables souillés	4,36%	2,76%	6,10%	4,41%
Ordures ménagères Refus organiques	23,74%	29,22%	26,54%	26,50%
NON RECYCLABLES	32,10%	35,18%	37,68%	34,99%

Fines < 65 mm	5,28%	4,63%	6,21%	5,37%
---------------	-------	-------	-------	-------

TOTAL REFUS DE TRI	37,38%	39,81%	43,89%	40,36%
---------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Contenu moyen d'une poubelle de tri



Sur les 37 échantillons prélevés en 2020 dans nos véhicules de collecte d'emballages, 60% du contenu représente des déchets recyclables. Le carton représente 24%, les papiers journaux et magazines représentent 17% et les bouteilles et flacons plastiques 9%. 40% du contenu sont des refus de tri.

Évolution des refus de tri suites aux caractérisations

Année	Taux de refus de tri
2017	33,49%
2018	36,89%
2019	40,77%
2020	40,36%

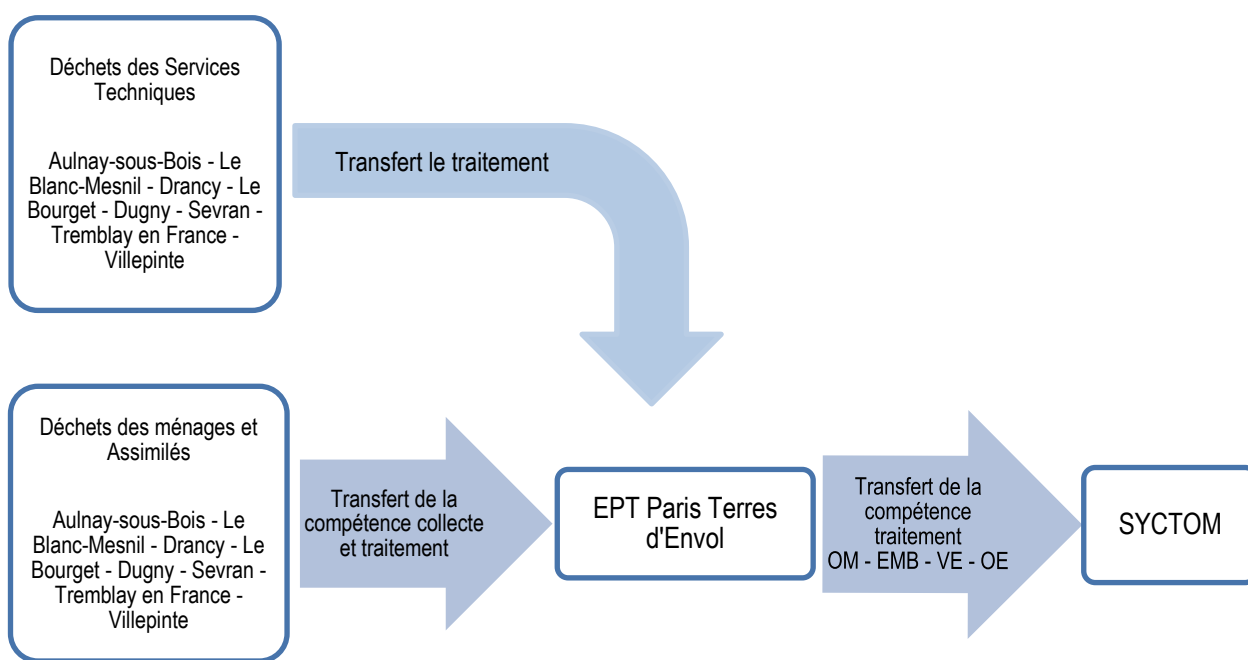
Les 37 échantillons analysés en 2020 par le SYCTOM révèlent un taux très élevé des refus de tri, dû notamment à l'augmentation des contrôles plus stricts dans les centres de tri.

III. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Afin de traiter les déchets collectés en porte à porte, Paris Terres d'Envol a choisi d'adhérer au SYCTOM. Les frais d'adhésion au syndicat s'élèvent à 5,60 euros par habitants.

Les déchets collectés par Paris Terres d'Envol sont donc traités majoritairement par le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers (soit 68% des tonnages collectés). Les indicateurs techniques sur le traitement font l'objet d'un rapport distinct que l'on peut retrouver sur leur site internet.

https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/rapport_d_activite/Rapport-activite-2020.pdf



Production des déchets	Collecte/traitement des déchets	Traitement des déchets
------------------------	---------------------------------	------------------------

IV. COÛT DU SERVICE PUBLIC

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 ne présente que trois indicateurs « économiques » à caractère obligatoire : les modalités d'exploitation du service, le montant annuel des dépenses et des financements, et enfin le montant annuel des principales prestations rémunérées.

A. Prestations rémunérées par le territoire à des entreprises sous contrat

Cet indicateur est représenté sous forme de tableau et indique sur quel périmètre les entreprises interviennent.

Nature prestation	Périmètre	Nom de l'entreprise	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € HT
Collecte des ordures ménagères	UT1	OTUS VEOLIA PROPRETE	Marché public de services par appel d'offres. 5 ans et reconductible 3 x 1 an	30/06/2022	5 563 147,46 €
Collecte des emballages recyclables	UT2	COVED	Marché public de services par appel d'offres. durée de 60 mois, reconductible 1 an	30/06/2024	3 077 121,70 €
Collecte du verre ménager en porte à porte		NICOLLIN	Marché public de services par appel d'offres. durée de 57 mois, reconductible 1 an	30/06/2024	4 272 734,30 €
Collecte des déchets végétaux	UT3	GROUPE NICOLLIN	Marché public de services par appel d'offres. 4 ans et 4 mois reconductible 3 x 1 an	30/06/2022	4 643 200,50 €
Collecte des Objets encombrants					
Collecte et traitement du verre ménager	EPT	MINERIS SAS	Marché public de services par appel d'offres. 60 mois, reconductible 3 x 1 an	30/06/2022	94 900,96 €
Traitement des déchets verts	EPT	PAYAGE SPORT & LOISIRS	Marché public de services par appel d'offres. 1 an, reconductible par période d'un an 3 fois maximum	31/12/2020	273 841,23 €
Fourniture et maintenance des bacs roulants	EPT	SULO	Marché public de fournitures et service à Bon de commande 1 an reconductible 3 x 1 an	31/12/2019	470 099,77 €
Transport et traitement des DMA en point de regroupement	EPT	ADS IDF NORD	Marché d'appel d'offre ouvert 1 an, reconductible 3 x 1 an	31/12/2018	2 948 644,30 €
Exploitation des déchèteries	EPT	Europe Service Déchets	Marché d'appel d'offre 48 mois ferme	31/03/2020	837 289,57 €
		NICOLLIN	Marché public de services en appel d'offres 1 an ferme, reconductible 3 fois 1 an	01/06/2021	1 120 805,79 €
TOTAL ANNUEL					23 301 785,58 €

Ici sont représentés les plus importants contrats de la DDMA.

B. Décomposition des coûts du service selon le compte administratif

Le montant des dépenses (collecte, traitement, achat et maintenance des équipements de collecte, ...) comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il est détaillé dans 2 tableaux distincts ci-dessous.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 548 677,27 €
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	546,86
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	3 600,00
60622	CARBURANTS	11 524,39
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	179,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	313,68
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	657,15
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	248,40
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	25 255 725,03
6135	LOCATIONS MOBILIERES	23 212,04
615221	BATIMENTS PUBLICS	22 638,96
615232	RESEAUX	9 488,16
61551	MATERIEL ROULANT	14 169,58
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	71 193,52
6156	MAINTENANCE	14 075,07
6161	MULTIRISQUES	4 592,76
617	ETUDES ET RECHERCHES	15 570,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	217,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 360,00
6226	HONORAIRES	4 800,00
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	1 594,39
6228	DIVERS	264,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	26 706,27
6238	DIVERS	23 242,60
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	204,29
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	30 321,36
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	1 462,68
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	124,52
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	10 252,76
62878	A D'AUTRES ORGANISMES	-8,96
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	191,76
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	210,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 112 317,41
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	17 852,77
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 262,49
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	8 417,67
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	394 533,13
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	34 772,41
64118	AUTRES INDEMNITES	121 087,44
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	237 746,24
6417	RENUMERATIONS DES APPRENTIS	9 059,89
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	135 843,97

6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	143 421,67
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	4 137,59
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 629,14
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	553,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 379 099,72
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	13 379 099,72
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 263,77
673	TITRES ANNULES	5 790,77
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	18 473,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES		41 064 358,17 €

Le montant total des dépenses de fonctionnement sur l'année 2019 s'élevait à : **41 831 311,60** euros.

Le montant total des dépenses de fonctionnement sur l'année 2020 s'élève à : **41 064 358,17** euros.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	887 396,79 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	46 862,50
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	263 815,17
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	16 325,96
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	560 393,16
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	9 196,87 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 120,00
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	4 081,50
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	861,12
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 134,25
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		896 593,66 €

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'année 2019 s'élevait à **988 625,20** euros.

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'année 2020 s'élève à **896 593,66** euros.

Dans le tableau ci-dessous sont détaillées les recettes de fonctionnement :

RECETTES		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	66 461,21 €
6419	REMBOURSEMENTS SUR RENUMERATIONS DU PERSONNEL	66 461,21
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	906 036,68 €

70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	699 910,67
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.	124 414,51
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	81 711,50
73	IMPOTS ET TAXES	29 425 045,00 €
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	14 272,00
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	10 012 621,00
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M. ET ASSIMILES	19 398 152,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 812 705,64 €
74752	RECETTES LIEES AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES	5 753 068,00
74758	AUTRES GROUPEMENTS	978 250,01
7478	AUTRES ORGANISMES	81 387,63
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 947,29 €
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	100 947,29
TOTAL DES RECETTES REELLES		37 311 195,82 €

Le montant total des recettes pour l'année 2019 s'élevait à **33 666 813,71** euros.

Le montant total des recettes pour l'année 2020 s'élève à **37 311 195,82** euros.

C. Modalités de financement

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, les communes et leurs groupements (syndicat, EPCI, EPT.) décident de la mise en place des dispositifs suivants :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La TEOM est une taxe payée par tout propriétaire (ménages ou entreprises) d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La REOM est due uniquement si vous utilisez le service d'enlèvement des ordures ménagères. C'est donc la personne qui habite le logement qui devra la payer.

Les deux anciennes communautés d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (Drancy, Dugny, Le Bourget) et Terres de France (Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte) avaient institué sur leur territoire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Paris Terres d'Envol doit donc fixer pour l'année 2020 les taux sur ces deux territoires.

Les taux de TEOM votés en 2020 sont de 8,74 % pour le territoire de l'Ex CA Aéroport du Bourget et de 3,61 % pour le territoire de l'Ex CA Terres de France. Le produit estimé correspondant est inscrit en recettes du budget primitif 2020 de Paris Terres d'Envol à hauteur de 19 398 152,00 €.

Dans l'attente de l'instauration de la TEOM unifiée sur le territoire, la contribution de la ville du Blanc-Mesnil, qui n'a pas instauré la TEOM, est assurée par un versement de FCCT (Fonds de Compensation des Charges

Transférées). Le montant du FCCT Déchets ménagers pour la commune du Blanc-Mesnil au titre de l'année 2020 étaient de 5 753 068,00 €.

Et enfin, pour la ville d'Aulnay-sous-Bois, la commission locale d'évaluation des charges transférées fixe le montant du fonds de compensation des charges territoriales FCCT déchets ménagers de la ville.

Le rapport adopté par la commission locale d'évaluation des charges transférées prévoit de substituer le versement du FCCT par un reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La convention signée entre les 2 collectivités est annuelle et engage la commune d'Aulnay-sous-Bois à reverser à Paris Terres d'Envol le produit de la TEOM qu'elle perçoit pour l'année 2020.

Le reversement de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'année 2020 est fixé à 10 012 621 € résultant du besoin de financement pour cette compétence transférée.

V. AUTRES THEMATIQUES

Le cœur des rapports annuels est constitué d'éléments d'information relatifs à la collectivité, au fonctionnement du service public, ainsi qu'à son coût. Selon les politiques mises en place par les collectivités, il est intéressant de mettre en valeur dans les rapports annuels d'autres thématiques en lien avec les actions initiées par le territoire.

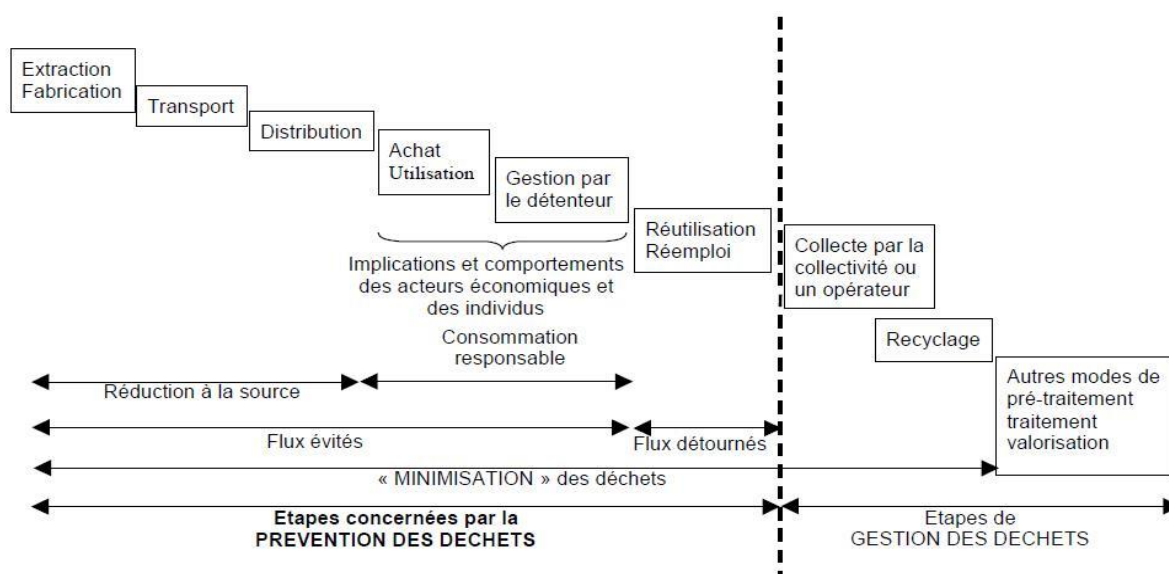
A. Prévention des déchets

La prévention est devenue un enjeu majeur des politiques de gestion des déchets à l'échelle locale mais aussi régionale, nationale et européenne. La prévention désigne l'ensemble des actions qui sont mises en place en amont de la collecte des déchets et qui permettent :

- De réduire les quantités de déchets collectés ;
- Et/ou de réduire la nocivité des déchets collectés ;
- Et/ou d'améliorer le caractère valorisable des déchets pour optimiser l'utilisation des ressources.

Des actions de prévention sont mises en place tout au long du cycle de vie d'un produit :

- Lors de l'extraction des matières premières et de la fabrication : baisse des ressources utilisées et de leur toxicité, hausse des matières premières secondaires intégrés aux procédés de production et de la recyclabilité des produits mis sur le marché ;
- En réduisant l'impact environnemental du transport : optimisation des déplacements, utilisation de transports alternatifs ;
- En réduisant l'impact environnemental généré par la distribution : hausse des circuits courts et des contenants recyclables ;
- Lors de l'achat et de l'utilisation : sacs réutilisables, produits en vrac, produits labellisés, services dématérialisés, etc. ;
- En favorisant le réemploi et la réutilisation pour allonger la durée de vie des produits et préserver les ressources qu'ils contiennent.



La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. C'est pourquoi, Paris Terres d'Envol et ses villes adhérentes déploient une politique spécifique à l'échelle du territoire.

Dans la lignée de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et du programme national de prévention des déchets 2014-2020, Paris Terres d'Envol a pour ambition de participer à l'effort national pour rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique. Le territoire met donc en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs de diminution fixés par la réglementation : - 10 % des quantités de DMA produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010).

En 2010, avant la création de l'EPT, 163 864 tonnes de DMA ont été générées sur l'ensemble des 8 villes, soit 451 kg par habitant. Paris Terres d'Envol a donc pour objectif d'atteindre une production de 406 kg par habitant par an d'ici 2020.

En 2020, la production de **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) par habitant et par an était de **513 kg** (population municipale).

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Au vu de la refonte territoriale de 2016 et du transfert opérationnel de la compétence déchets en juillet 2017, Paris Terres d'Envol ne dispose pas encore de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Toutefois, avant la création de l'EPT, l'ensemble des villes adhérentes disposaient de stratégies de prévention des déchets et 5 étaient engagées dans un programme local de prévention des déchets (SEAFPA, Aulnay-sous-Bois).

Depuis la création de Paris Terres d'Envol, le service prévention des déchets porte des actions dans le but de réduire la production de déchets sur l'ensemble du territoire.

En février 2019, le conseil de territoire de Paris Terres d'Envol a voté le lancement de son PLPDMA.

Pour la réalisation de la première phase (diagnostic du territoire et ateliers de concertation), l'EPT a fait appel au bureau d'études Verdicité

Ainsi, entre septembre 2019 et décembre 2020, les tâches suivantes ont été réalisées par le bureau d'études et le service prévention :

- La définition et la création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES). Paris Terres d'Envol a fixé la composition, nommé son président et désigné le service chargé de son secrétariat. Cette instance a pour objectif de définir les objectifs, valider le plan d'actions et garantir l'évaluation annuelle du programme.
- **La réalisation d'un état des lieux :**
 - Recensement des acteurs concernés,
 - Présentation des données sociodémographiques du territoire,
 - Identification des types et quantités de déchets ménagers et assimilés et les acteurs qui en sont à l'origine,
 - Rappel des mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers,
 - Description des évolutions prévisibles des types et quantités en l'absence de mesures nouvelles,

- La définition d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- **Organisation des ateliers de concertation avec les partenaires du territoire :**
 - Présentation des résultats du diagnostic et des enjeux
 - Travail en sous-groupe entre les participants
 - Echange en plénière, mise en commun des actions retenues par les participants
 - Identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent,
 - Description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
 - Etablissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- **La définition d'indicateurs - méthode - modalités de l'évaluation et du suivi du programme**

À l'issue de cette première étape, le bureau d'études a fourni à Paris Terres d'Envol :

- Un rapport écrit du diagnostic
- Une synthèse des échanges rédigée sur la base des résultats du diagnostic et des ateliers de concertation
- Un préprogramme d'actions

La deuxième étape consiste à présenter ces documents aux membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), instance délibérante du programme, composée de différents partenaires (institutionnels, privés, associatifs etc.). Une réunion est prévue pour le premier trimestre 2021 pour la validation des documents. L'EPT souhaite ensuite faire appel à un bureau d'études pour la deuxième phase du programme, soit : l'élaboration des fiches actions, l'animation de la consultation publique et la rédaction du rapport final.

Animations

Paris Terres d'Envol organise régulièrement, avec le concours des villes, des animations sur les grands thèmes de la prévention des déchets notamment : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction de la nocivité, le réemploi et la réparation, etc.

Cependant, le contexte de la crise sanitaire a eu un impact sur les événements récurrents de cette année. En effet, en raison des mesures de restrictions prises par l'Etat, tous les événements regroupant du public ont dû être annulés. Le service prévention a lancé des réflexions afin de trouver des solutions alternatives et maintenir la dynamique. Ainsi, en partenariat avec la direction des systèmes informatiques, un logiciel permettant d'organiser des animations à distance a été mis à la disposition pour les événements. Ce dernier nous a permis de mettre en œuvre des animations en milieu scolaire en distanciel avec notre prestataire L&M.

Dans le cadre de ce marché, les thématiques abordées étaient la prévention des déchets et le recyclage. Ainsi, en 2020, **74 animations** ont été portées par le service prévention des déchets de l'EPT, permettant la sensibilisation directe d'environ **1475 personnes**.

Compostage

Individuellement dans son jardin ou dans son appartement, ou collectivement en pied d'immeuble, en quartier ou dans des jardins collectifs, il est possible de composter !

Paris Terres d'Envol et les villes du territoire mènent depuis des années une politique de promotion du compostage en formant et distribuant gracieusement les équipements nécessaires aux habitants notamment : un composteur ou lombricomposteur (selon l'habitat), une mini-poubelle de cuisine (bio-sceau), un aérateur et un guide d'utilisation. Cela est possible grâce au soutien financier du SYCTOM, qui supporte la plus grosse partie du financement. En effet, dans le cadre d'une convention, l'EPT paye seulement 10% du prix du matériel, le reste est à la charge de Syctom.

Depuis Janvier 2019, toutes les demandes de composteurs sont effectuées via le site de Paris terres d'Envol. Ceci grâce à une plateforme d'inscription en ligne où les riverains, peuvent choisir le jour, la ville, et l'heure.

La formation est obligatoire pour l'obtention du composteur ou du lombricomposteur. Cela permet aux participants d'acquérir des techniques de compostage, permaculture ou encore du jardinage durable. De plus, ils prennent conscience de leur potentiel de réduction de leurs déchets de cuisine.

En 2020, la promotion du compostage a été elle aussi fortement impactée par la crise sanitaire. Les formations et la distribution de composteurs étaient suspendues. Cependant, le service s'est adapté en mettant en place des formations et la distribution de composteurs tout en respectant les consignes sanitaires.

En effet, nous avons proposé aux habitants une formation au format « webinaire » via la plateforme *bluejeans* et une distribution « Drive composteur ». Cette formule nous a permis d'assurer une continuité du service public et d'avoir une autre approche de la formation pour les habitants.

Ainsi, **567 composteurs et 143 lombricomposteurs** ont été distribués en 2020, contre 3 387 composteurs et 465 lombricomposteurs en 2019. En parallèle, 125 animations ont été réalisées pour former les habitants et les scolaires au compostage et les inciter à moins gaspiller et adopter le jardinage durable.

Collecte des déchets alimentaires

Afin d'anticiper au mieux l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Paris Terres d'Envol a signé en 2017 une convention de coopération avec le Syctom pour le lancement d'une collecte expérimentale de déchets alimentaires (déchets de cuisine et de table).

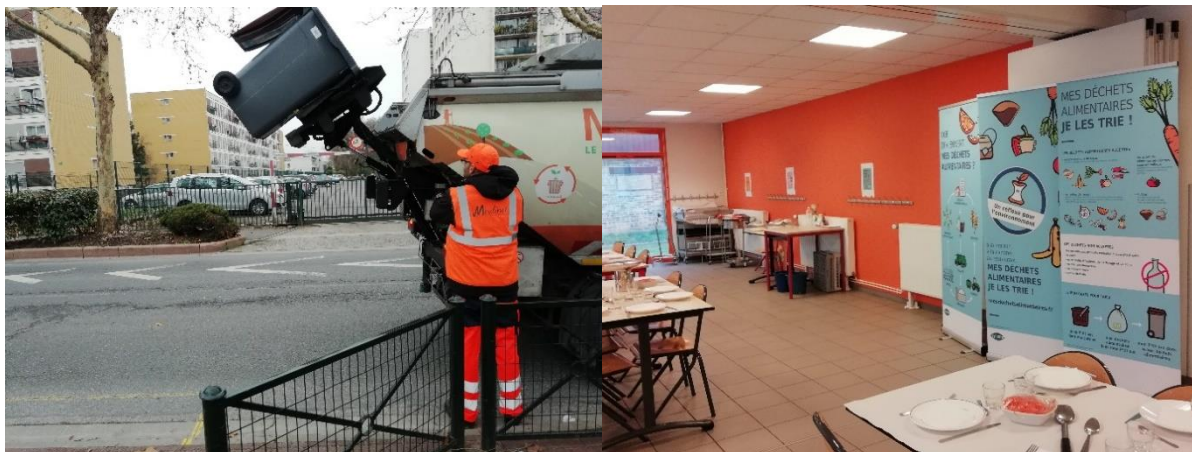
La mise en œuvre opérationnelle du projet a réellement démarré à l'automne 2018. Au-delà de la coopération avec le Syctom, un partenariat a été développé avec l'ensemble des villes du territoire pour les accompagner à la mise en place de cette collecte expérimentale. Les bases du projet ont été consolidées au cours du dernier trimestre 2018 pour permettre le démarrage de la collecte le 4 février 2019.

L'année 2019 fut pour le service prévention, une année test permettant d'identifier les freins et leviers de ce nouveau dispositif. Le bilan étant satisfaisant pour cette année (102 662 kg collectés pour 39 sites), il a été décidé de monter en charge en 2020 en intégrant de nouveaux sites non ménagers et en lançant une collecte en points d'apports volontaires pour certains ménages.

Entre janvier et février 2020, 3 nouveaux sites ont été formés et ont pu bénéficier d'une collecte. Cependant, en raison de la crise sanitaire, Paris Terres d'Envol a décidé de suspendre provisoirement la collecte dès le 17 mars 2020. En effet, s'agissant d'un flux sensible et en raison de la fermeture des sites concernés, l'arrêt de la collecte a permis d'éviter des passages à vide du collecteur.

Cependant, durant cette période de fermeture, le service a continué à démarcher de nouveaux producteurs dans le but de les intégrer au dispositif dès la reprise de la collecte. En août 2020, ce sont environ 10 sites qui étaient inscrits sur liste d'attente.

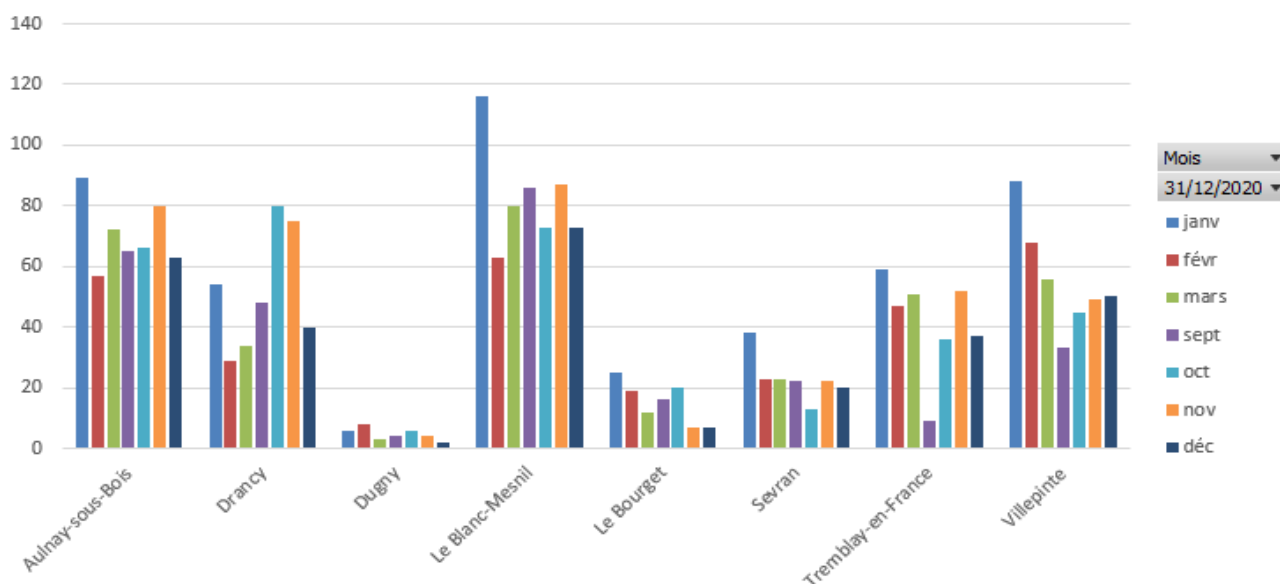
La collecte des déchets alimentaire a repris officiellement le 3 septembre 2020. Par ailleurs, compte tenu d'un turn-over important sur certains sites, plusieurs incidents de collecte (tri non effectué, bacs non présentés à la collecte etc.) ont été recensés dès la première semaine de reprise. Par conséquent, le service prévention a entrepris des discussions avec le collecteur, le Syctom et les référents des sites afin d'apporter des réponses rapides à ces problématiques. Ainsi, dès octobre 2020 nous avons réussi à stabiliser la collecte et à déployer de nouveaux sites.



En 2020, Paris Terres d'Envol a collecté **48 sites non ménagers** sur l'ensemble des huit villes. Ce sont **107 625 kg de déchets alimentaires** qui ont été valorisés soit en compost, soit en méthanisation.

En 2021, le dispositif sera déployé sur de nouveaux établissements du territoire.

Collecte des déchets alimentaires en kg/mois sur l'année 2020*

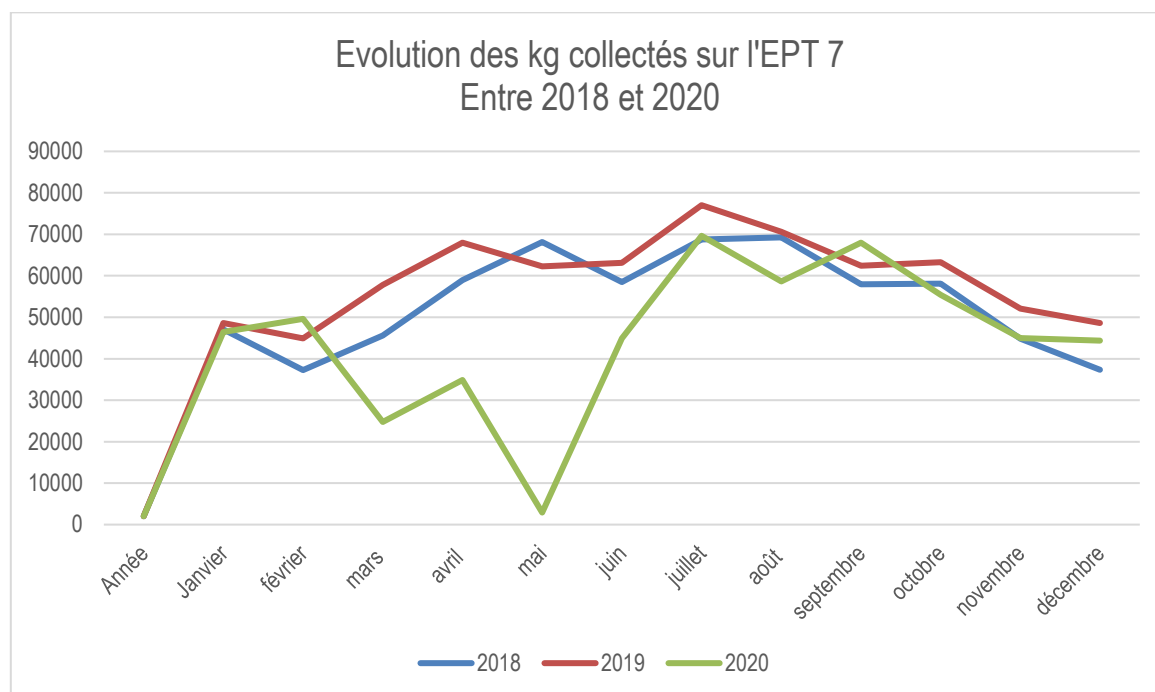


Collecte des textiles

Chaque Français produit en moyenne 9,2 kg de déchets textiles par an. Or, seules 175 000 tonnes sont triées pour être réutilisées ou recyclées, soit 2,3 kg par habitant.

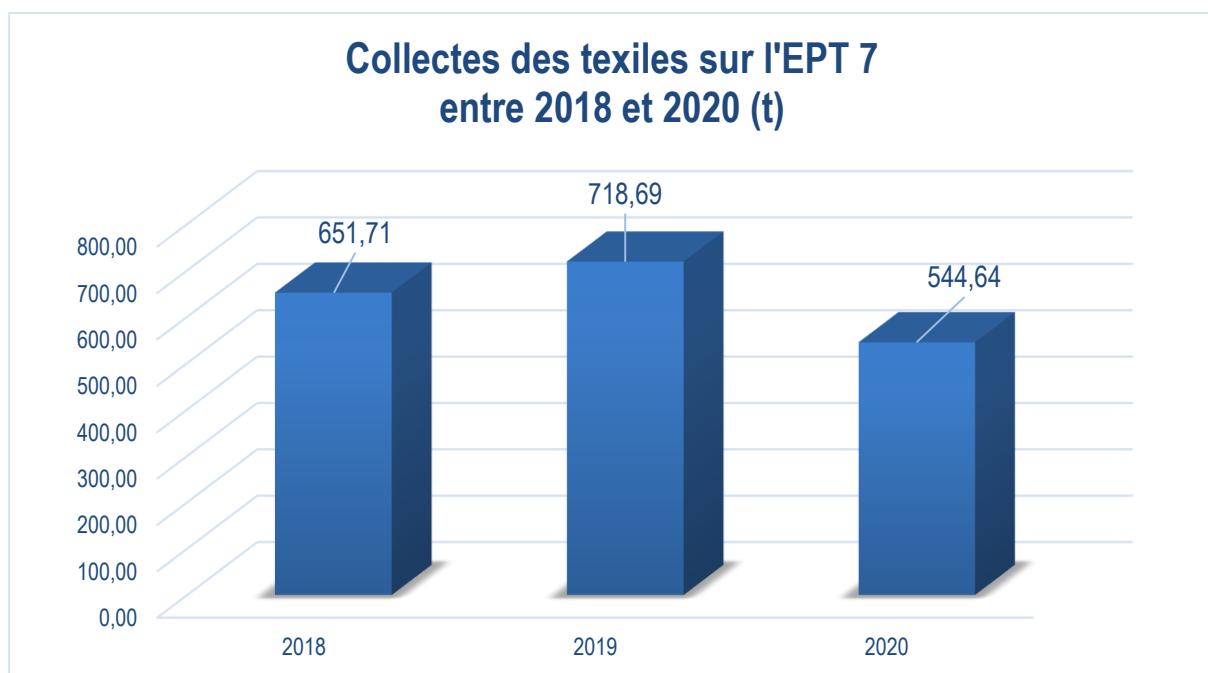
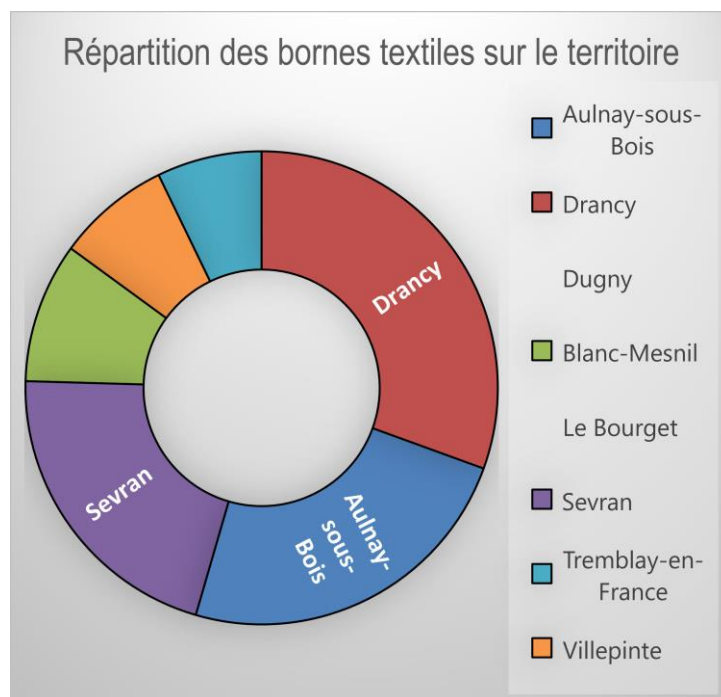
C'est pourquoi, Paris Terres d'Envol et ses villes adhérentes déploient depuis bientôt 10 ans un réseau de bornes textiles afin de permettre le réemploi et le recyclage de ce flux de déchets. Un opérateur est présent sur le territoire : Le Relais.

En 2020, pas loin de **544 tonnes de textile (1.54 kg par habitant)** ont été collectées sur les 167 bornes installées sur le territoire, soit 174 tonnes de moins que l'an passé. On note une diminution de 14 bornes, ce qui représente **1 équipement pour 2 111 habitants**. En effet, le prestataire Ecotextile n'étant pas efficient et ne relevant pas les conteneurs de façon régulière, cela engendrait des soucis de propreté et de sécurité sur l'espace public. Ainsi, il a été décidé de mettre fin à la convention.



Les bornes Le Relais sont installées sur le domaine privé (bailleur, centre commercial, etc.) ou le domaine public. La répartition des équipements sur le territoire est présentée dans le tableau ci-dessous.

2020	Le Relais
Aulnay-sous-Bois	40
Drancy	51
Dugny	0
Blanc-Mesnil	16
Le Bourget	0
Sevran	35
Tremblay-en-France	12
Villepinte	13
Paris Terres d'Envol	167



En 2020, on remarque une forte diminution des tonnages enregistrés par rapport aux années précédentes. Cet écart est dû à la crise de la Covid-19, qui a rendu difficile les collectes entre les mois de février à mai. À ce jour, seules les villes de Dugny et Le Bourget ne disposent pas de bornes textiles.

Ressourcerie 2mains

Prestataire de Paris Terres d'Envol, la Ressourcerie 2mains est une association qui collecte les objets et les textiles pour leur donner une deuxième vie dans le cadre d'un marché d'insertion. Après avoir été triés, nettoyés et valorisés, les objets sont revendus à prix solidaire dans les deux boutiques de l'association.

La Ressourcerie 2mains intervient dorénavant sur l'ensemble des huit villes du territoire, où elle collecte gratuitement à domicile sur rendez-vous et en déchèteries. Les personnes ne résidant pas sur ces communes peuvent effectuer des apports volontaires à l'entrepôt de la Ressourcerie.

En 2020, environ **199 tonnes d'objets** sont passés entre les mains de la Ressourcerie dans le but d'être **réemployés**, soit une diminution de 116 tonnes par rapport à 2019. Cet écart s'explique en partie par la crise sanitaire qui a contraint la structure à fermer ses portes pendant le confinement.

En ce qui concerne le réemploi, **44% des objets** a commencé une nouvelle vie en trouvant de nouveaux propriétaires, retardant un peu plus leur mise au rebus. Cependant, les objets non réemployables ont été orientés vers les filières de recyclage adaptées et seulement **11% des tonnages triés n'ont pas pu être valorisés et ont été éliminés**, soit une augmentation de six points entre 2018 et 2020.

B. Communication

L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les actions de communication et de sensibilisation ainsi que les remontées d'informations issues du terrain (prestataires de collecte, animateurs de tri, n° vert ...), permettant de mieux définir les attentes des usagers.

La communication en matière de déchets est liée à plusieurs paramètres importants :

Elle concerne les problèmes de collecte, bac non ramassé, bac cassé, bruit, horaires... ;

Elle est indispensable car l'usager, par ses gestes, est un acteur et un maillon essentiel du service public qui lui est rendu ;

Elle est plus difficile au fur et à mesure que la collectivité s'éloigne de l'utilisateur quand elle gère la collecte des déchets d'un nombre important de communes adhérentes.

Si la collectivité assure la collecte des déchets ménagers, la communication est davantage centrée sur le service proposé à l'utilisateur (collecte à domicile, collecte en apport volontaire, déchèterie) et sur les gestes à disposition des usagers pour une gestion écologique des déchets (tri, actions de prévention).

1. Communication commune sur le territoire

Le site internet de Paris Terres d'Envol

Plusieurs pages sont dédiées à la gestion des déchets ménagers et assimilés

<https://www.paristerresdenvol.fr/>

Afin de ne perdre aucune demande des usagers, Paris Terres d'Envol a mis à disposition un formulaire dédié à toutes sortes de demandes concernant la gestion des déchets sur son territoire.



The screenshot shows the website of Paris Terres d'Envol. The header includes the logo and the name of the organization. Below the header, there is a navigation bar with tabs for 'TERRITOIRE', 'INSTITUTION', 'ACTIONS', and 'GRANDS PROJETS'. The 'ACTIONS' tab is selected. The main content area is titled 'GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS'. It features a large graphic with the text 'ENSEMBLE, AMÉLIORONS NOTRE QUOTIDIEN !' and an illustration of a recycling bin and a cardboard box. Below the graphic, there is a section titled 'Le tri, la collecte sélective, le recyclage, la prévention des déchets sont des gestes qui comptent.' and a section titled 'Pour toute demande d'intervention cliquez ici ou appelez le numéro vert gratuit : 0800 10 23 13'. The footer contains information about the service hours and contact details.

Un n° vert unique pour les 8 villes adhérentes

Le numéro vert 0800 10 23 13 est un service gratuit d'information auprès des habitants des 8 Villes du Territoire visant à répondre à leurs demandes d'information, à leurs signalements et à les orienter dans leurs démarches concernant les déchets ménagers et assimilés.

Il leur permet notamment de :

- Consulter les horaires des déchèteries
- Prendre un rendez – vous encombrants (suivant les villes)
- Signaler des problèmes de bacs et de collecte
- Demander une dotation de bacs.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

3 agents s'occupent de l'accueil téléphonique. Ensuite, c'est l'équipe de la direction des déchets ménagers et assimilés qui se charge d'informer les habitants et de déclencher si besoin des interventions ciblées sur le terrain.



Appel gratuit, service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Un logiciel permet de recenser l'ensemble des appels et des demandes des usagers.

Unité territoriale	Ville concernée	Nombre de demandes
UT1	Sevrans	2 165
	Tremblay-en-France	1 946
	Villepinte	1 372
UT2	Aulnay-sous-Bois	4 214
	Le Blanc-Mesnil	1 646
UT3	Drancy	1 949
	Dugny	77
	Le Bourget	914
	TOTAL DES DEMANDES SUR 2020	14 283

Motif des demandes des habitants en 2020	Nombre	%
bac cassé / détruit	3 287	23,1
question encombrants	2 073	14,5
demande RV encombrants	1 400	9,8
bac volé / perdu	869	6,1
modification capacité bac	748	5,2
problème collecte bac OM	608	4,3
question jour collecte	583	4,1
dotation sacs verts	559	3,9
demande accès déchèterie VL >2m	484	3,4
problème collecte déchet vert	450	3,2
mise en place nouveau bac	437	3,1
problème encombrants	435	3,1
autre question bac	407	2,9
problème collecte bac EMB	394	2,8
autre question sacs	245	1,7
complément de bac	240	1,7
demande sur horaires déchèterie	214	1,5
autre question déchèterie	201	1,4
problème collecte verres	173	1,2
autre question tournée	128	0,9
problème collecte PAV	101	0,7
demande carte déchetterie	67	0,5
Sans motif	53	0,4
demande sur composteurs	47	0,3
demande autre sujet déchet	22	0,2
demande maintenance PAV	14	0,1
demande déchet alimentaire	13	0,1
demande borne textile	12	0,1
demande redevance spéciale	10	0,1
demande carte déchèterie entreprise	9	0,1
T O T A L	14 283	100,0

Sur l'année 2020, nous remarquons que 48,20% des demandes des habitants concernaient les contenants des déchets (bacs, sacs, bornes d'apport volontaire), 27,40% des demandes concernaient les objets encombrants, 12,10% des demandes concernaient un problème de collecte, 6,8% concernaient les déchèteries, et 5% des demandes concernaient l'organisation des collectes.

Animations scolaires

Chaque année, en septembre, la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés informe l'ensemble des groupes scolaires présent sur son territoire la possibilité d'organiser des interventions en classe par les animateurs de tri afin de sensibiliser les enfants à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.

Un dépliant est envoyé pour l'organiser des interventions de sensibilisation dans les écoles du territoire :

Demande d'intervention

École / centre de loisirs : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Tel : _____

Classe / âge : _____

Nombre d'enfants : _____

Nom de l'enseignant / animateur : _____

Datitez (indiquer vos jours de préférence en précisant matin ou après-midi) : _____

Intervention(s) souhaitée(s) :

- ☐ Le diaporama
- ☐ Les jeux
- ☐ La prévention des déchets
- ☐ La fabrication de papier recyclé
- ☐ Visite de déchèterie (sauf pour les villes de Drancy, Dugny et Le Bourget)
- ☐ Création - Fais-le-toi-même avec (les 2 mains)

Les modalités

→ Les interventions sont gratuites mais limitées. Il est donc conseillé de renvoyer votre demande le plus rapidement possible.

→ Les interventions « sensibilisation » et « bilan » s'effectuent au sein de l'école ou du centre de loisirs. Pour les interventions « visite », le rendez-vous est donné directement sur le lieu des sites à visiter. Le transport reste à la charge de l'école ou du centre de loisirs.

→ Une animation « sensibilisation » est recommandée avant de pouvoir demander une animation « bilan », « visite » ou « création ».

→ L'encadrement des enfants reste sous l'entière responsabilité de l'enseignant ou de l'animateur du centre de loisirs.

Contacts

N'hésitez pas à contacter l'équipe des animateurs du tri de Paris Terres d'Envol pour tous renseignements complémentaires.

Paris Terres d'Envol
BP 10018 - 93501 Aubry-sous-Bois
abdelmounem.bellaredj@parisde.fr
pour les écoles de Tremblay-en-France et de Villepinte
jeanclaude.merdy@parisde.fr
pour les écoles d'Aubry-sous-Bois et du Blanc-Mesnil
elodie.verenem@parisde.fr
pour les écoles du Bourget, de Drancy et de Dugny

→ www.paristerresdenvol.fr
ou
0 800 10 23 13

Animations pédagogiques

collecte sélective, recyclage et prévention des déchets

Les interventions des animateurs du tri

Sensibilisation

Le diaporama
Apprendre, sous forme d'échanges, quels sont les différents déchets qui composent une poubelle comment on les trie et comment ils sont recyclés.

Les jeux
Le jeu des minis poubelles, le grand jeu du tri, trimaster, pour apprendre de manière ludique le tri et le devenir des déchets.

Le compost
Comprendre en quoi consiste le procédé du compostage (les déchets fermentescibles, les micro-organismes...). Cette intervention est faite dans les classes ayant un projet jardin ; un composteur est alors livré à l'école.

La prévention des déchets
« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Aborder le thème de la production et de la réduction des déchets à travers des habitudes quotidiennes (le goûter, le pique-nique...). Cette animation s'appuie sur un imagier ou sur ce que chaque enfant pourra apporter.

Bilan

Fabrication de papier recyclé
Comprendre la filière de création et de recyclage du papier de manière ludique, en créant sa propre feuille de papier.

Visites

Déchèterie
Découvrir sous forme d'échanges les différents déchets autorisés à la déchèterie et leur devenir.

Création

Fais-le-toi-même avec (les) 2mains !
Des ateliers éco-citoyens, ludiques et éducatifs pour aborder de manière concrète le réemploi et la réutilisation.
A partir des résorts de la Ressourcerie 2mains, et grâce à différentes techniques, les enfants réalisent des objets décoratifs ou usuels (sur un thème, une matière, etc.), individuellement ou collectivement.
Conçus et animés par la Ressourcerie 2mains, une activité sociale et environnementale au service de l'insertion professionnelle.

À découper et à renvoyer :
par courrier : Paris Terres d'Envol - BP 10018 - 93501 Aubry-sous-Bois
par mail : abdelmounem.bellaredj@parisde.fr pour les écoles de Tremblay-en-France et de Villepinte, jeanclaude.merdy@parisde.fr pour les écoles d'Aubry-sous-Bois et du Blanc-Mesnil, elodie.verenem@parisde.fr pour les écoles du Bourget, de Drancy et de Dugny.

Outils de communication utilisés par les agents

erreur de tri

VOTRE BAC D'EMBALLAGES N'A PAS ÉTÉ COLLECTÉ CAR IL CONTIENT :

- ☐ des sacs fermés
- ☐ de la nourriture
- ☐ du verre
- ☐ des vêtements
- ☐ des appareils électriques
- ☐ des déchets végétaux
- ☐ autres :

PAS DE SACS QUE DU VRAC

0 800 10 23 13 Service & appel gratuits
appel gratuit depuis un poste fixe
paristerresdenvol.fr

PARIS TERRES D'ENVOL

CITEO
Dormez ensemble une nouvelle vie à nos produits.

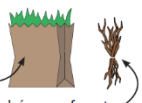
→ **Enlevez les déchets non recyclables et sortez votre bac à la prochaine collecte.**

Flyer (format A5) utilisés lors des refus de bacs en collecte sélective

erreur de tri

VOS DÉCHETS VERTS N'ONT PAS ÉTÉ COLLECTÉS CAR :

- ☐ ils contiennent de la terre
- ☐ ils ne sont pas présentés dans des sacs en papier
- ☐ les branches ne sont pas attachées en fagots
- ☐ les branches sont trop longues ou trop grosses
- ☐ autres :



Pour valoriser vos déchets verts, il existe 2 autres alternatives :

→ demander un composteur sur paristerresdenvol.fr/compostage

→ les déposer en déchèterie.

0 800 10 23 13 Service & appel gratuits
appel gratuit depuis un poste fixe
paristerresdenvol.fr

PARIS
TERRES D'ENVOL



Flyer (format A5) utilisés lors des refus de la collecte des déchets verts

erreur de tri

**VOS DÉCHETS DÉPOSÉS SUR LE TROTTOIR
NE FONT PAS PARTIE DES DÉCHETS
ACCEPTÉS EN ENCOMBRANTS**

**ILS DOIVENT ÊTRE
DÉPOSÉS
EN DÉCHÈTERIE**



autres :

0 800 10 23 13 Service & appel gratuits
paristerresdenvol.fr

PARIS
TERRES D'ENVOL

Flyer (format A5) utilisés lors des refus de la collecte des objets encombrants

Des affiches et flyers pour les collectifs du territoire

Ces affiches sont données pour les collectifs afin de les afficher dans les halls d'entrée ou dans les locaux poubelles ; les flyers (format A5) sont distribués dans les boîtes aux lettres ou en porte à porte.



Sac de tri en distribution lors de la sensibilisation en porte à porte



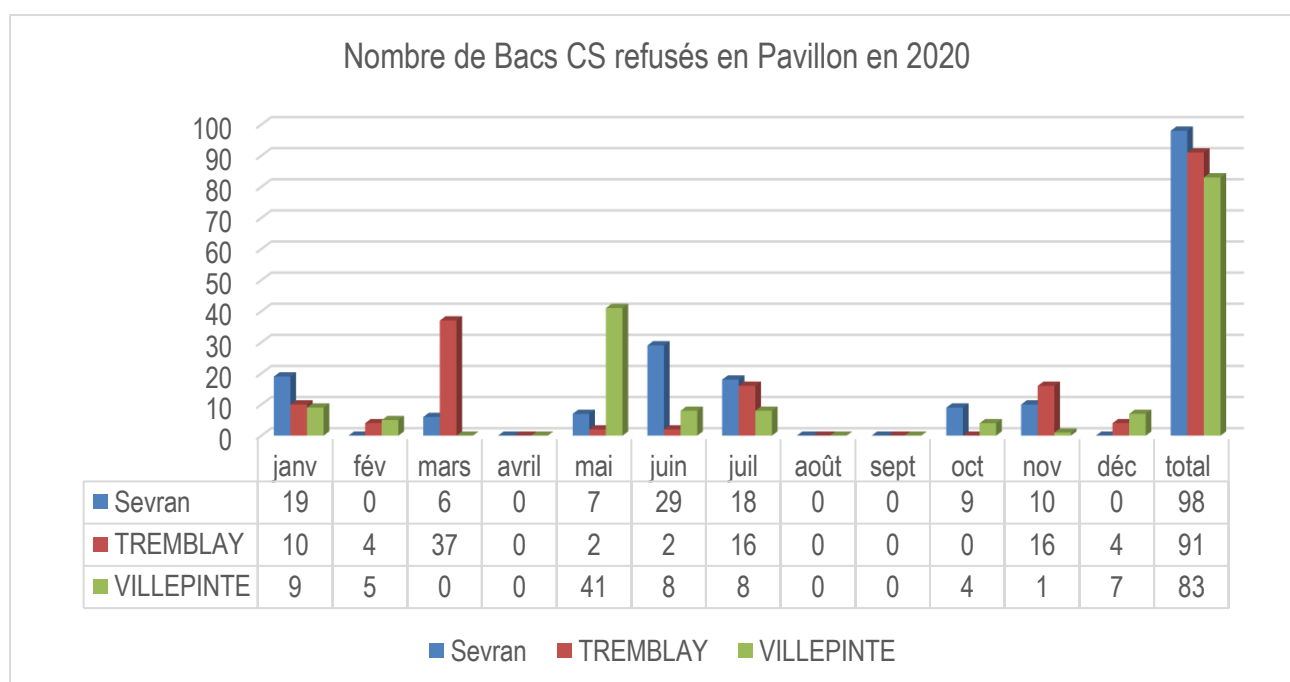
2. Communication et sensibilisation sur l'UT1

LA CRISE SANITAIRE (COVID 19) a eu un gros impact sur nos statistiques de sensibilisations !

Les refus de tri de la collecte sélective dans les pavillons

Les refus de tri sont la conséquence des erreurs de tri, c'est à dire de la présence dans les bacs recyclables de déchets non recyclables.

La présence d'une quantité importante de déchets non recyclables dans des bennes collectant les emballages recyclables, entraîne la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri. Cette année, 1 seule benne de tri a été déclassée au centre de tri de Sevran arrivant de l'UT1, soit 6.42 tonnes refusés contenant trop de refus de tri.

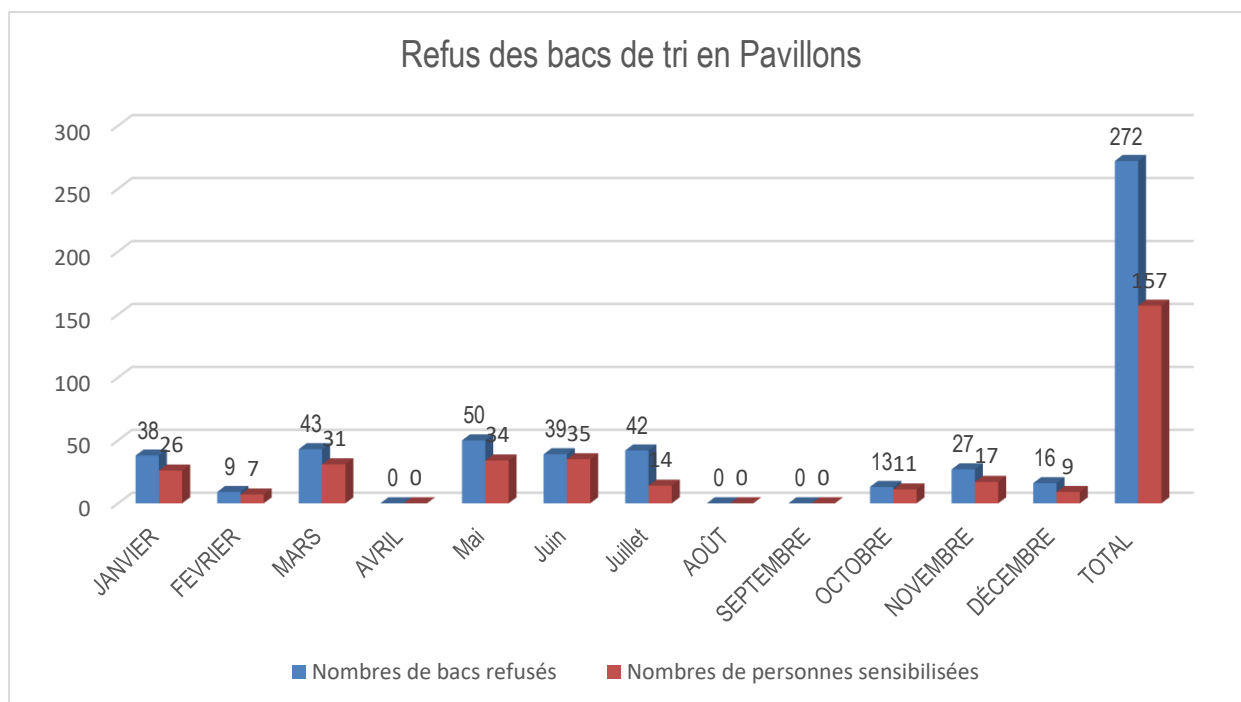


En 2020, 272 bacs ont été refusés par le collecteur OTUS dans l'habitat pavillonnaire.

En habitat pavillonnaire, les ripeurs mettent un scotch de refus sur le bac afin que les riverains puissent retirer d'eux même les refus de tri.

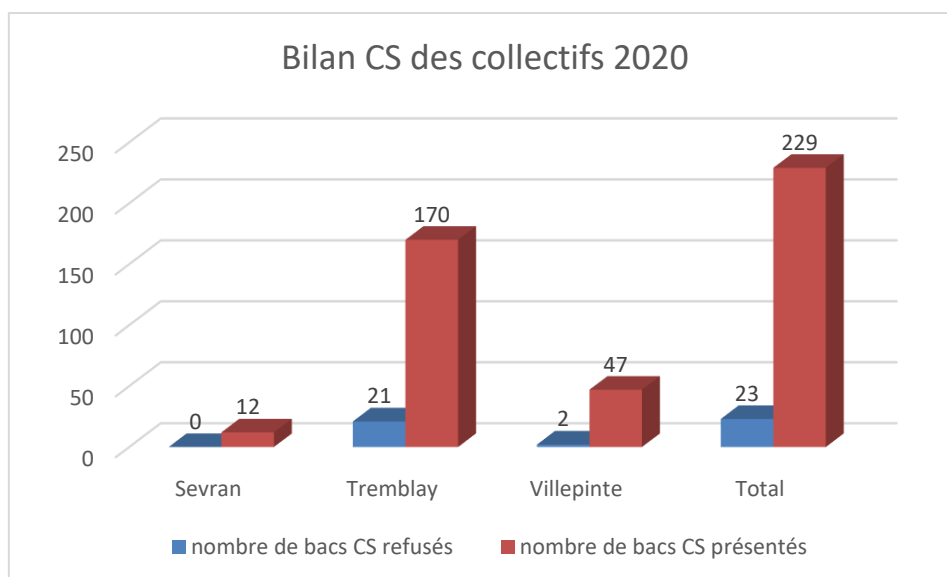
Les animateurs du tri ont pu rencontrer 157 de ces personnes pour leur redonner les consignes de tri. En cas d'absence, un sticker est collé sur le bac spécifiant le type d'erreur et un guide de tri récapitulant les consignes déposées dans la boîte aux lettres du riverain.

MOIS	Nombres de bacs refusés	Nombres de personnes sensibilisées
JANVIER	38	26
FEVRIER	9	7
MARS	43	31
AVRIL	0	0
Mai	50	34
Juin	39	35
Juillet	42	14
AOÛT	0	0
SEPTEMBRE	0	0
OCTOBRE	13	11
NOVEMBRE	27	17
DÉCEMBRE	16	9
TOTAL	272	157



Les refus de tri de la collecte sélective dans les collectifs

	Nombre de bacs CS refusés	Nombre de bacs CS présentés
Sevran	0	12
Tremblay	21	170
Villepinte	2	47
Total	23	229



En 2020, 23 bacs ont été refusés par les équipages d'OTUS dans l'habitat collectif sur 229 bacs présentés.

Lorsqu'un bac est refusé dans l'habitat collectif, la benne OM le collecte dans la même journée afin de laisser un bac vide au gardien/personnel d'entretien.

Afin de diminuer ces refus, des sensibilisations en porte-à-porte ou en pied d'immeuble sont organisées par nos animateurs ou ceux du SYCTOM (voir bilan ci-dessous des sensibilisations en porte-à-porte).

Les refus de tri des déchets verts

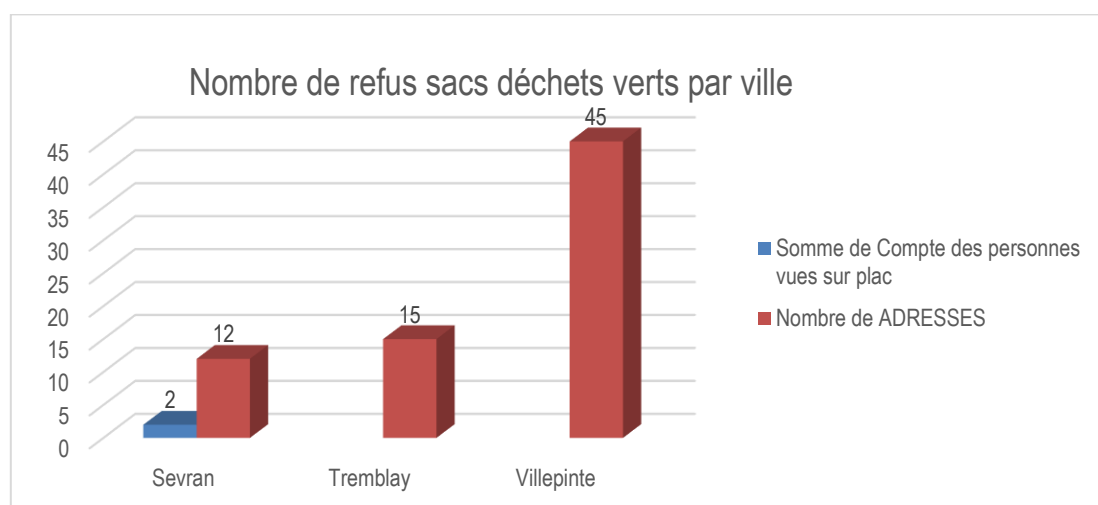
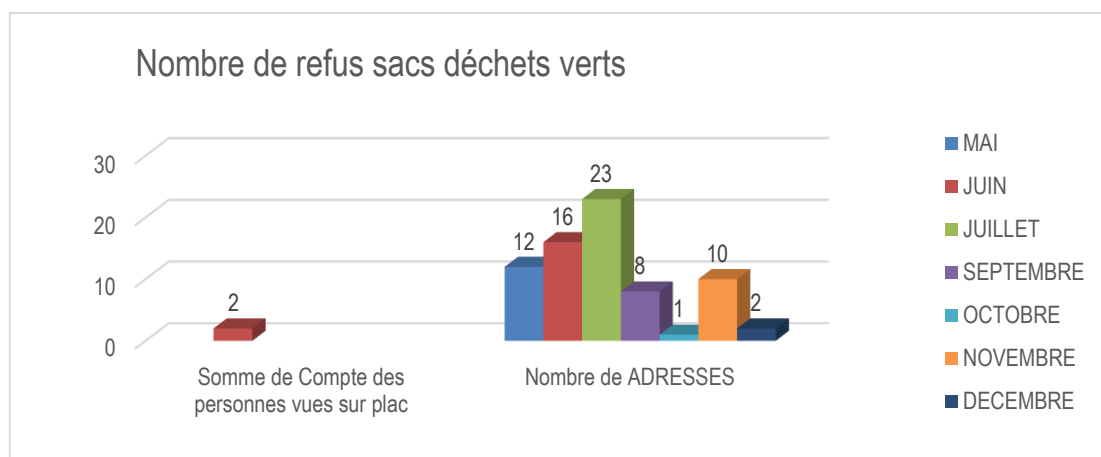
En 2020, 72 sacs de déchets verts ont également été refusés par les équipages d'OTUS dans l'habitat pavillonnaire entre avril et décembre.

Lorsqu'un sac est refusé dû à une erreur de tri, les ripeurs appliquent un scotch de refus sur le sac afin que les riverains puissent le retirer du trottoir, et nous contacter pour plus d'information.

Les animateurs du tri ont pu rencontrer plusieurs riverains pour leur faire un rappel des consignes de tri des déchets verts. En cas d'absence, un sticker est collé sur le sac spécifiant le type d'erreur, afin que le riverain corrige celle-ci et ressorte les déchets verts pour la prochaine collecte.

Les erreurs les plus fréquentes sont la présence de terre, des branches non attachées ou trop grosses et la présence de des déchets en plastique dans les sacs de déchets verts.

Étiquettes de lignes	Somme de Compte des personnes vues sur place	Nombre d'Adresses
Sevrans	2	12
Tremblay		15
Villepinte		45
Total général	2	72



Animations lors d'évènements dans les villes

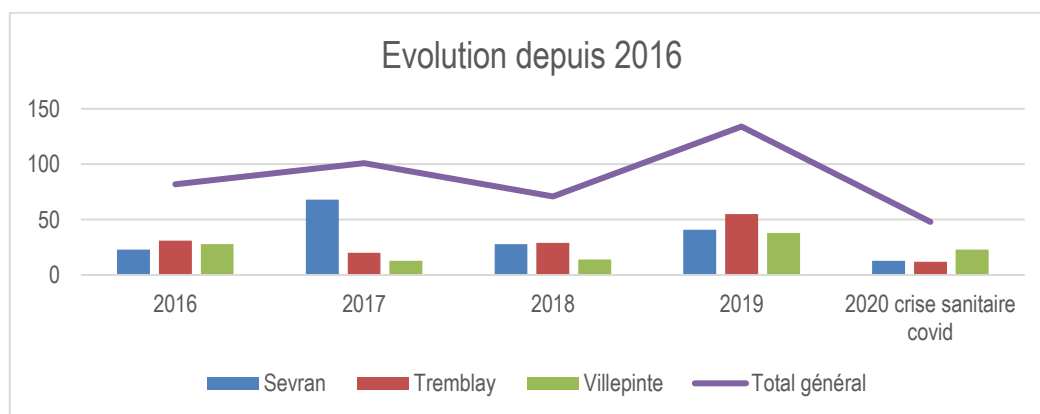
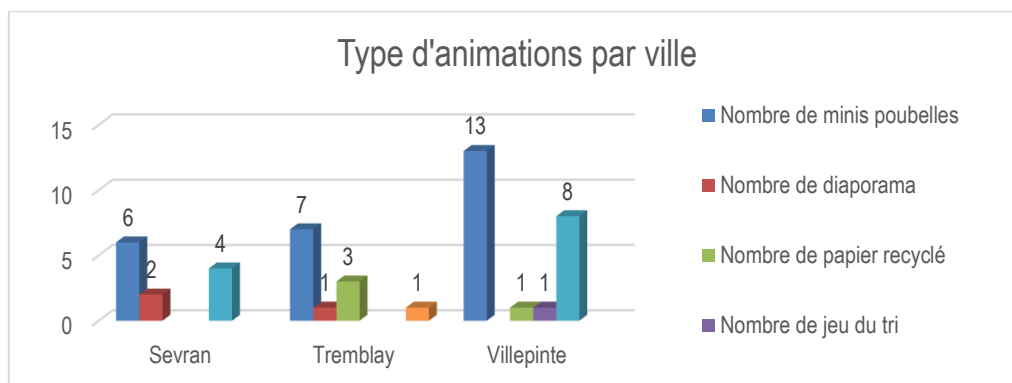
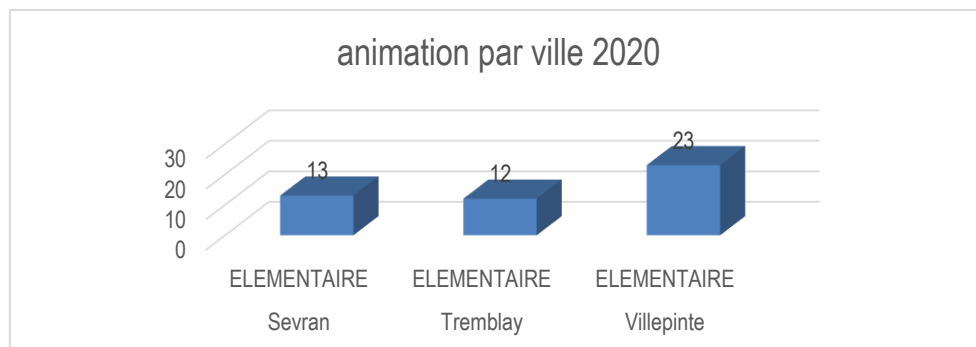
Les animateurs participent à des évènements divers dans les villes afin de sensibiliser les enfants mais aussi les adultes au tri des déchets, informer les riverains sur la gestion des déchets dans leur ville.

Ville	Date	Nom de l'évènement	Lieu	Nom contact	Durée	Nombre d'enfants vus	Nombre d'adultes vus
VILLEPINTE	18/07/2020	COLLECTE D3E	ESPACE V	ECOLOGIC	5H	0	26
VILLEPINTE	12/09/2020	COLLECTE D3E	ESPACE V	ECOLOGIC	5H	0	15
VILLEPINTE	12/12/2020	COLLECTE D3E	ESPACE V	ECOLOGIC	5H	0	79

Animations scolaires

Les animateurs interviennent dans les différentes écoles afin de sensibiliser les élèves au tri des déchets. Pour cela, différentes animations sont proposées : jeu des mini poubelles, fabrication de papier recyclé, jeu du tri, visite d'une déchèterie, diaporama.

En 2020, 34 animations ont été faites dans les écoles de Sevrans, Tremblay-en-France et Villepinte. Au total c'est 781 élèves qui ont été sensibilisés. Chaque classe a pu être sensibilisée une à 3 fois dans l'année avec des animations différentes.



Le nombre d'animations est en baisse par rapport à 2019 dû à la crise sanitaire. Ce sont les écoles qui nous sollicitent sur les animations souhaitées pour leurs classes, suite à l'envoi d'une invitation en septembre par la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés.

3. Communication et sensibilisation sur l'UT2

En 2020 l'unité 2 comptait 2,5 ADT (ETP), dans son effectif et dont les principales missions sont :

- Traiter et suivre les demandes et réclamations enregistrées sur GESBAC et /ou transmises par les différents canaux (mail, site internet, accueil physique...)
- Suivre les différents refus de tri et faire la sensibilisation en porte à porte.
- Animer des ateliers sur la prévention et le tri des déchets notamment dans les établissements scolaires et lors des évènements (SERD, SDD...)
- Faire le suivi des collectes,
- Assurer les permanences d'accueil du public pour la dotation des sacs de déchets végétaux.

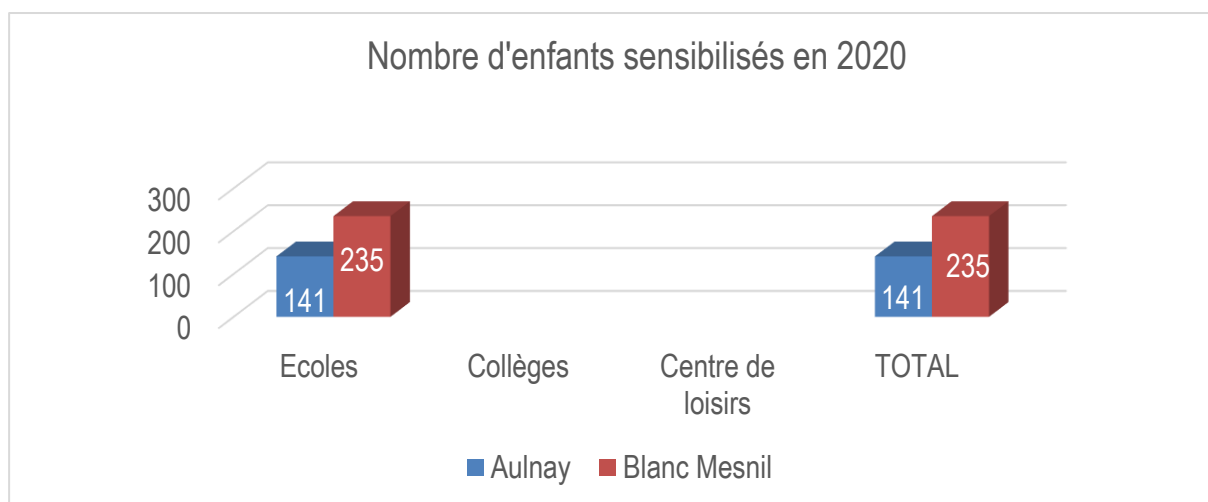
Animations scolaires en 2020 :

Le nombre d'animations scolaires en 2020 a connu une baisse suite au confinement imposé par la pandémie de la COVID19 survenu le 16 mars 2020.

Les interventions ont eu lieu au 1^{er} trimestre de l'année 2020 soit jusqu'au 10 mars pour un total de 16 animations dont 7 nécessitant une mobilisation d'une demie journée. 16 animations ont dû être annulées pour cause de pandémie.

Au total 376 élèves ont été sensibilisés au geste du tri et au recyclage des déchets sur cette courte période contre 610 sur la période 2019, ce qui va créer probablement une forte demande après la fin de cette période de restriction.

ANIMATIONS SCOLAIRES 2020		
Primaire Aulnay-Sous-Bois	CE2	38
	CM1	53
	CM2	50
TOTAL 1		141
Primaire Le Blanc Mesnil	CP	48
	CE1	86
	CE2	52
	CM1	26
	CM2	23
TOTAL 2		235
TOTAL (1&2)		376



Sensibilisation suite au refus de tri :

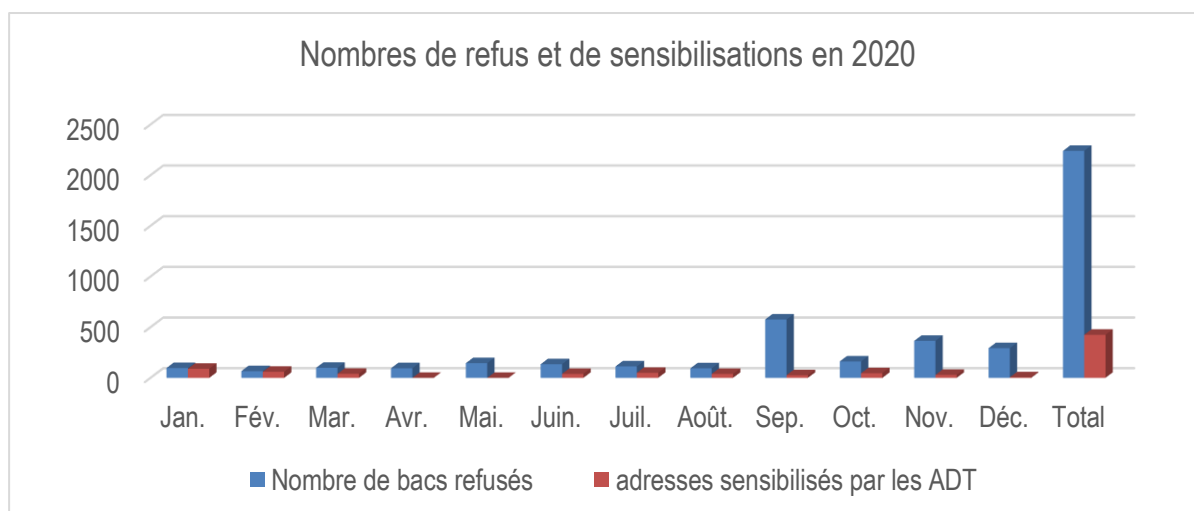
Le contrôle des bacs de tri s'est intensifié notamment sur la ville du Blanc Mesnil grâce à l'effort fourni par les équipages du collecteur. Il est également la conséquence directe des nombreux déclassements de benne constatés, (4 bennes déclassées en 2020).

Les collecteurs ont l'obligation de faire des contrôles visuels de tous les bacs de tri. En cas d'erreur visible, un adhésif signalant le refus de collecte pour erreur de tri est apposé sur le conteneur. La liste des adresses concernées est transmise à notre service dans la journée ou le lendemain au plus tard. Nos ADT prennent le relais et informent l'usager de l'erreur constatée et lui rappellent les bonnes consignes. Ces vérifications permettraient de réduire les refus au niveau des sites de vidage et d'améliorer la qualité du tri.

Les signalements de refus de tri ont augmenté de 150% en 2020 grâce aux efforts de contrôle notamment par COVED, comme expliqué ci-dessus. Les sensibilisations ciblées n'atteignent pas le quart des adresses signalées du fait de la crise sanitaire mais des guides de tri sont systématiquement laissés dans les boîtes à lettres.

Voici le récapitulatif des interventions durant l'année 2020

Mois	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre de bacs refusés	97	66	99	95	145	135	113	94	576	162	365	293	2240
Adresses sensibilisées par les ADT	90	60	40	-	-	39	50	39	26	46	29	6	425

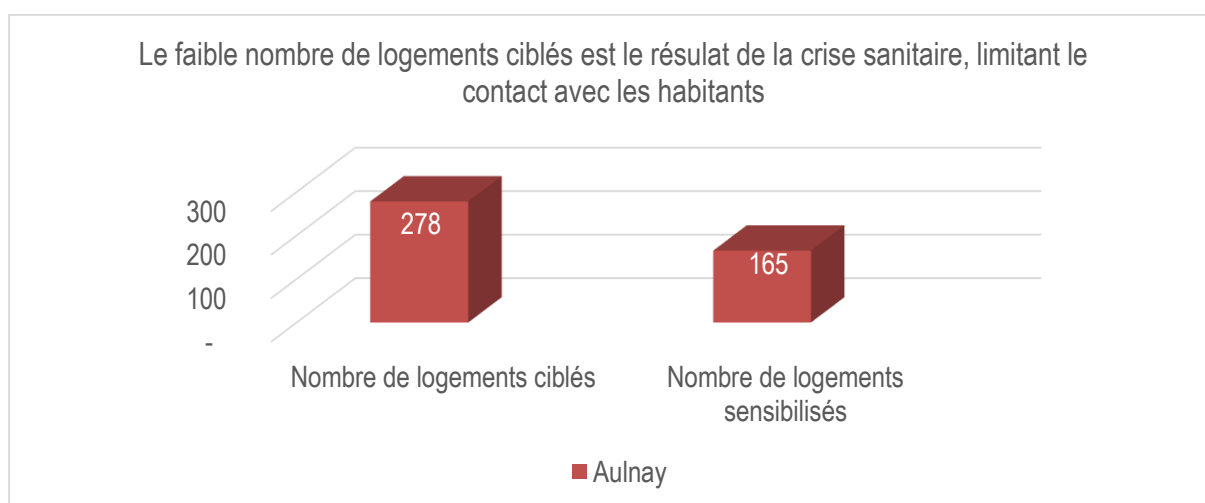


Sensibilisation en porte à porte et animation grand public :

La crise sanitaire n'a pas permis de mener des campagnes de sensibilisation dans les nouvelles résidences ainsi que des piqûres de rappel dans l'habitat collectif existant.

Le rééquilibrage de la dotation de la résidence la « brise » nous a permis de distribuer 468 guides de tri et mémos tri dans les boîtes à lettres des résidents avec affichage dans chaque Hall.

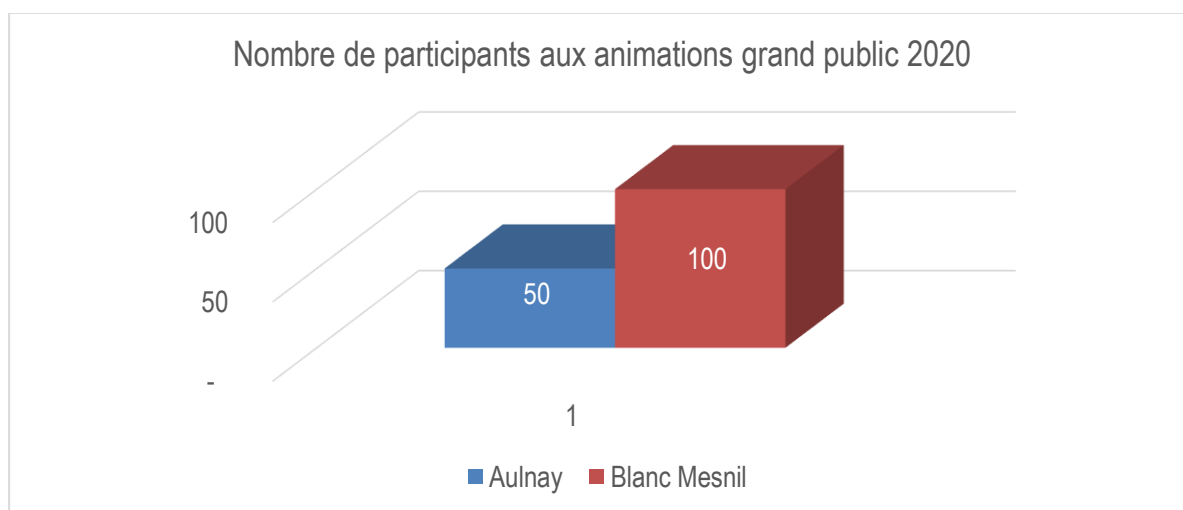
PORTE A PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF 2020			
Ville	Nombre de logements ciblés	Nombre de logements sensibilisés	% de logements sensibilisés
Aulnay	278	165	59,35



Le pourcentage de logements sensibilisés est en hausse 59,35% contre 52,5% en 2019, bien sur cette évolution n'est pas significative compte tenu du nombre de logements ciblés en 2020.

Notre équipe d'ADT a participé à différents événements organisés par les villes, notamment « la collecte des D3E » mais dont la majorité ont été annulée pour cause de crise sanitaire.

Nombre de personnes sensibilisées : Animation Evènementiel 2020			
LIEUX	Evénement (Quartier Propre, SDD, SERD,,,) pendant la journée scolaire		TOTAL
		pendant la journée tout public	
Aulnay		50	50
Blanc Mesnil		100	100



Gestion des demandes

Les diverses demandes (demande de bac, problème de collecte) arrivent par les différents canaux (mail, téléphone, site web, accueil physique...) à notre service et sont prises en charge traitées par notre équipe et en premier lieu par les ADT.

Plus de 6360 demandes ont été enregistrées, traitées et clôturées sur l'année 2020, une moyenne de 530 par mois.

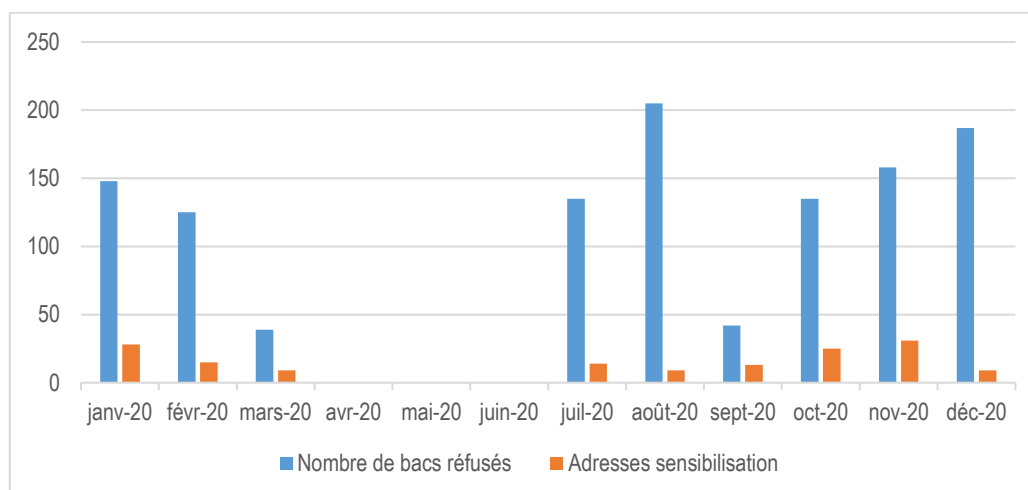
Ces chiffres n'incluent pas les diverses et multiples demandes reçues directement par les différents interlocuteurs des villes et bailleurs qui contactent par mail ou appellent directement la responsable de l'unité et/ou son adjoint.

4. Communication et sensibilisation sur l'UT3

Sensibilisation après un refus de collecte sur les bacs de tri

Le collecteur, dans ses missions, doit effectuer un visuel sur le contenu des bacs de tri présentés à la collecte afin d'éventuellement le refuser si son contenu serait mal trié et pollué. Un retour sur les bacs refusés est systématiquement envoyé au service afin que les agents puissent contacter et expliquer aux habitants les consignes de tri.

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	Total
Nombre de bacs refusés	148	125	39	0	0	0	135	205	42	135	158	187	1174
Adresses sensibilisation	28	15	9	0	0	0	14	9	13	25	31	9	153



Détails des établissements scolaires sensibilisés en 2020, avec plus de 700 enfants sensibilisés.

Drancy	date d'intervention	NB classes
Ecole Joliot curie	10/01/2020	2
Ecole privée St Germain	13/01/2020	4
Ecole Jean Macé	20/01/2020	4
Ecole Jean Macé	21/01/2020	4
Ecole Jean Macé	23/01/2020	5
Ecole Jacques Jorissen	27/01/2020	1
Ecole Jean Macé	05/03/2020	5
Ecole Jean Macé	06/03/2020	4
Total ciblé		29 Classes

Animation scolaire dans une classe à Drancy



Intervention des agents en Centre de Loisirs à Drancy

Date	lieu	thème
15/01/2020	Centre-Ville - Cachin	papier recyclé
22/01/2020	Centre Avenir, Nord, Petit Drancy	papier recyclé
12/02/2020	Cachin	jeux recyclages
17/02/2020	Centre-Ville - Cachin	jeux recyclages
20/02/2020	Avenir	jeux recyclages
13/02/2020	maternelle Quatremaire	jeux recyclages

Sensibilisation en porte à porte dans l'habitat collectif

Avec les bailleurs et les copropriétés, les agents du service effectuent des sensibilisations en porte-à-porte dans les grands collectifs, celles-ci sont organisés en après-midi afin de leur rappeler les consignes de tri et les règles à suivre sur l'organisation des collectes.

PORTE A PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF 2020			
	nb de logements ciblés	Nombre de logements sensibilisés par les ADT	% de logements sensibilisés en journée
Le Bourget	85	29	34%
Drancy	80	37	46%

PERSONNES SENSIBILISEES - ANIMATIONS DIVERS 2020						
LIEUX	Salon du développement durable	Forums et animations diverses	Centres de loisirs	Personnel ville	Marchés	TOTAL
Bourget			35		45	80
Dugny		0				0
Drancy	0	312	180	80	0	572

BILAN – SYNTHESE :

❖ Nombre de personnes sensibilisées au geste du tri :

- Baisse due à la crise sanitaire
- Annulation de divers évènements

En 2020, peu d'actions en PAP ont eu lieu via les animateurs du SYCTOM à cause de la crise sanitaire

❖ Projet à venir

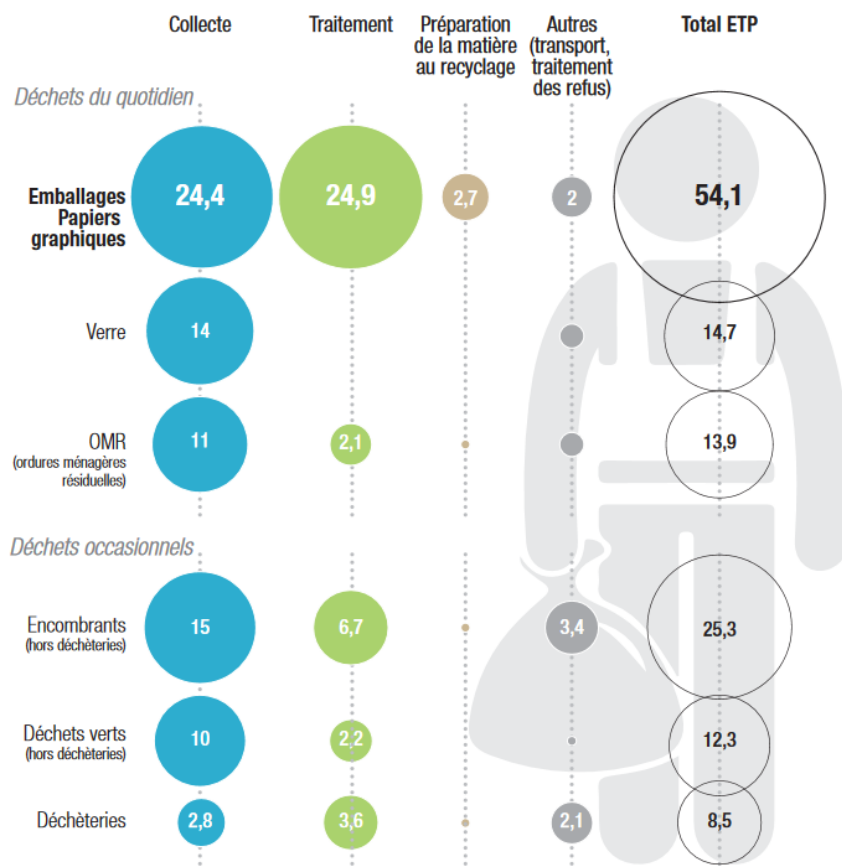
- Mise en place de l'expérimentation de l'identification sur les lieux du tri proposé par Ecogestick dans le cadre d'un appel à projet lancé par CITEO et l'ADEME pour l'amélioration du tri dans l'habitat collectif.

C. Emploi et insertion

Pour un gestionnaire d'un service public, la question de l'emploi dans le secteur des déchets peut être abordée selon différentes approches :

- Une approche quantitative. Premier pourvoyeur d'emplois parmi les éco-activités, les effectifs employés dans le secteur y ont augmenté à un rythme plus soutenu que la moyenne des autres activités au cours de la décennie 2000-2010. Localement, le service public déchets mobilise des effectifs employés directement ou indirectement par le territoire.
- La question de la professionnalisation. En raison de sa complexification croissante et de la diversité des tâches à y mener, un service public des déchets nécessite du personnel qualifié ;
- La pénibilité au travail. Les statistiques sur les risques professionnels mettent en exergue des niveaux de fréquence et de gravité des accidents au travail supérieurs à des secteurs réputés accidentogènes (ex : bâtiment). Cette problématique concerne la collectivité aussi bien en tant qu'employeur (collectes effectuées en régie) que donneur d'ordre.

Répartition du **nombre de personnes nécessaires (ETP)**
pour la gestion de **10 000 tonnes de déchets**



Pour gérer **10 000 t** de déchets, il faut **17 personnes** à temps plein en moyenne

© Ordif, IAU idF 2018 - Source : Ordif - Pictogrammes : © 123rf / Jeremy, IAU idF

Paris Terres d'Envol, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 38 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause sociale d'insertion obligatoire.

Cette clause est applicable aux marchés de collecte des UT1, 2 et 3.

Chaque entreprise de collecte doit réaliser une action d'insertion qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Sur le marché de l'UT1 : 8 500 heures de travail d'insertion par an,

Sur le marché de l'UT2 : 9 600 heures de travail d'insertion par an,

Sur le marché de l'UT3 : 6400 heures de travail d'insertion par an.

Le territoire a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion. Cette coordination territoriale pour la gestion des clauses sociales a pour missions :

- d'assister les entreprises candidates pendant la préparation de leur offre pour les renseigner sur les différents dispositifs d'insertion existants,
- d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre des actions d'insertion,
- de mobiliser les acteurs du service public de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission locale, Projet de Ville-RSA, AFPA, Service social, Service prévention, Education nationale...),
- de centraliser les candidatures et présélectionner des candidats qui seront proposés en nombre raisonnable à l'entreprise,
- d'assurer le suivi pédagogique des actions,
- de monter des actions de formations préalables ou en cours d'embauche en lien avec les financeurs publics de la formation professionnelle,
- de suivre l'application de la clause sociale et d'évaluer ses effets sur l'accès à l'emploi du public cible, en lien avec les entreprises attributaires, cotraitantes, et/ou sous-traitantes.

Paris Terres d'Envol souhaite ainsi favoriser l'accès à l'emploi de personnes qui en sont éloignées en raison de difficultés sociales ou professionnelles particulières. Il s'agit des publics prioritaires suivants:

- Personnes souhaitant (re)trouver rapidement un emploi dans le(s) métier(s) proposé(s) et qui sont : bénéficiaires des minima sociaux ou demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrent ou âgées de moins de 26 ans, diplômées ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ou seniors éloignés de l'emploi ou travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH ou public des structures d'insertion par l'activité économique définies à l'article L-5132-4 du code du travail.

De plus, le choix des publics prioritaires doit respecter le principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

D. Transport

Pour toutes les collectivités exerçant une compétence collecte, le transport des déchets est source de nombreuses problématiques :

- Pressions environnementales générées par la combustion de carburant qui participent à la pollution atmosphérique et au renforcement de l'effet de serre ;
- Nuisances auditives pour les riverains qui subissent le trafic des bennes et leurs arrêts fréquents ;
- Nuisances olfactives générées par le transport des déchets et les pots d'échappement ;
- Coûts importants qui tendent à augmenter avec la raréfaction des énergies fossiles et la hausse des collectes séparées ;
- Ou encore risques pour les rippers qui assurent la collecte malgré les réglementations prévues pour limiter les accidents (éléments abordés dans la fiche « emploi, formation et conditions de travail »).

Pour pallier ces difficultés, Paris Terres d'Envol a identifié des pistes d'améliorations qui permettent de réduire ces nuisances et d'optimiser les coûts.

- Choix des bennes de collecte

La motorisation et l'âge du parc de véhicule peut être déterminante pour réduire l'impact environnemental du transport. Paris Terres d'Envol a souhaité que la moyenne d'âge du parc de bennes ne dépasse pas 4 ans et l'a inscrit dans les clauses du Cahier des Charges Techniques Particulières du marché.

- Optimisation des tournées

L'optimisation des tournées de collecte permet aussi de réduire les kilomètres parcourus. (PAV)

- Massification des flux

Réduire l'impact du transport revient à diminuer les kilomètres parcourus et notamment les kilomètres parcourus à vides. (Centre de transfert)

- Réorganisation des services

Les collectes en porte-à-porte requièrent une mobilisation du parc de bennes plus importante que pour les collectes en apport volontaire et en déchèteries. Le passage de collectes en PAP vers des collectes en AV ou en déchèteries permet de réduire la mobilisation de la flotte de véhicules. (DEEE ou DDS collecte uniquement en AV)

- Garages de proximité

L'implantation d'un réseau de garages de proximité peut contribuer à réduire l'impact du transport en limitant les déplacements liés à la maintenance du parc de bennes. (Favoriser l'implantation des agences sur le territoire)

E. Impacts environnementaux

Réduction des émissions de méthane

Le traitement des déchets par incinération ou par stockage se traduit par des rejets dans l'air de gaz à effet de serre et de polluants divers.

Les émissions de méthane sont principalement issues des installations de stockage. En 2017, celles-ci ont été responsables du rejet de 475 000 tonnes de CH₄ dans l'atmosphère, soit 21 % des émissions françaises de méthane.

Depuis 2003, les émissions de méthane liées au traitement des déchets ont diminué de 30 %, conséquence d'une meilleure valorisation du biogaz et d'une diminution des déchets éliminés par stockage.

Impacts de la valorisation énergétique

Le renforcement de la réglementation sur les Usine d'Incinération des OM a permis de réduire de manière drastique leurs émissions de polluants. Entre 1990 et 2003, les émissions de dioxines liées au traitement des déchets ont baissé de 90 %, conséquence de la fermeture graduelle des anciens incinérateurs ou leur mise aux normes.

En 2020, les activités liées au traitement des déchets sont responsables de l'émission de 7,84 millions de tonnes de CO₂ dans l'air. Ces émissions sont globalement en hausse depuis 2009. La production d'énergie à partir de déchets évite la mobilisation de moyens de production qui peuvent être beaucoup plus émissifs en gaz à effet de serre.

Impact du recyclage

Le recyclage permet de réduire la quantité de déchets enfouis ou incinérés et donc de réduire les impacts environnementaux précédents.

VI. TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE

Caractéristiques de la collectivité

Nom de la collectivité	PARIS TERRES D'ENVOL
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	8
Taux d'habitat collectif	60%
Typologie d'habitat (source ADEME)	Urbain Dense
Population desservie (source INSEE)	368 519
Collectivité engagée dans un programme local de prévention	Oui

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte

	Indicateurs observés sur la collectivité en 2018	Indicateurs observés sur la collectivité en 2019	Indicateurs observés sur la collectivité en 2020	Evolution n/n-1
Tonnage total de déchets collectés pour l'année n par la collectivité	184 585 t	190 198 t	176 258 t	- 7,3%
Tonnage total de déchets traités pour l'année n par la collectivité	195 018 t	208 063 t	194 729 t	- 6,4%
Ratio par habitant du total des déchets collectés (DMA)	508 kg/hab.	519 kg/hab.	513 kg/hab.	- 1,1%
Ratio par habitant du total des ordures ménagères et assimilés (OM - EMB - VE - DA)	335 kg/hab.	335 kg/hab.	346 kg/hab.	+ 3,4%
Ratio par habitant des déchets occasionnels (DV - OE - déchèteries)	173 kg/hab.	184 kg/hab.	167 kg/hab.	- 9,3%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de recyclage matière	17%	20%	19%	- 4,6%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de recyclage organique	4%	5%	4%	- 17,7%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation énergétique	32%	38%	51%	+ 34,0%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de stockage	46%	42%	24%	- 41,8%
Taux de recyclables en centre de tri	64%	59%	60%	+ 1,3%
Taux de refus en centre de tri	36%	41%	40%	- 1,9%

Indicateurs financiers

	En K€	En €/hab.
Coût du service public	41961 k€	114 €/hab.
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS, contribution des collectivités adhérentes) + recettes produits et subvention	37311 k€	101 €/hab.

INDICATEURS 2020



Evolution du tonnage des OM par rapport à 2019 : **+ 4,47 %**

Tendance de l'évolution des tonnages OM **depuis 2010 : + 4,35 %**

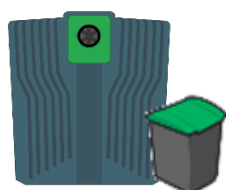


Evolution du tonnage des EMB par rapport à 2019 : **-0,64 %**

Tendance de l'évolution des tonnages EMB **depuis 2010 : +38,64 %**



Qualité du tri, 40 % de refus en 2020 sur 37 échantillons



Evolution du tonnage du VE par rapport à 2019 : **+4,12 %**

Tendance de l'évolution des tonnages VE **depuis 2010 : -6,10%**



2^{ème} année de l'expérimentation de la collecte des biodéchets

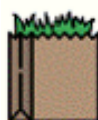
En 2019 : 103 t collecté

En 2020 : 108 t collecté



Evolution du tonnage des OE par rapport à 2019 : **+13,40%**

Tendance de l'évolution des tonnages OE **depuis 2010 : -7,87%**



Evolution du tonnage des DV par rapport à 2019 : **+1,36 %**

Tendance de l'évolution des tonnages DV **depuis 2010 : +31,01 %**



Evolution du tonnage entrant en déchèterie par rapport à 2019 : **-36,34 %**

Tendance de l'évolution des tonnages en déchèterie **depuis 2010 : +12,73%**



Nouveau règlement sur les déchèteries



Coût de fonctionnement par rapport à 2019 : **-1.83 %**

Coût d'investissement par rapport à 2019 : **-9.31%**

Recette par rapport à 2019 : **+10.82%**

VII. BILAN ET PERSPECTIVES

Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été votée en lecture définitive à l'Assemblée Nationale et au Sénat à l'unanimité, à la suite d'une commission mixte paritaire conclusive également à l'unanimité.

Cette loi est le fruit d'une concertation de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, ONG) lancée dès octobre 2017. La loi contient plus d'une centaine de mesures qui prévoient :

- De nouvelles obligations avec la création de nouvelles filières pollueur-payeur (jouets, articles de sport, de bricolage, matériaux de construction, mégots, couches et lingettes, etc.) et l'exigence de transparence sur les impacts sanitaires et environnementaux des produits, sur la gestion des déchets ;
- De nouvelles **interdictions** pour cranter des ambitions écologiques irréversibles notamment sur **l'usage de plastiques à usage unique** et pour **lutter contre le gaspillage** des produits invendus, alimentaires ou non ;
- De nouveaux outils pour mieux contrôler et sanctionner les délits contre l'environnement (pouvoirs des maires renforcés pour lutter contre les dépôts sauvages, etc.), pour soutenir les entreprises dans leurs **démarches d'écoconception** (avec des systèmes incitatifs de type bonus-malus par exemple) et accompagner les citoyens dans de nouvelles pratiques de consommation (indice de **réparabilité**, information sur les perturbateurs endocriniens, simplification du geste de tri, développement de la **consigne ou de vrac**) ;
- Un objectif rehaussé pour les programmes locaux de prévention des déchets, ainsi le nouvel objectif est une **diminution de 15% des DMA produit par an et par habitant, d'ici 2030**.

La loi anti-gaspillage a un impact majeur sur l'environnement et la transition vers une économie circulaire. En effet, elle permet de réduire la production de déchets, de transformer ces déchets en ressources, d'incorporer de la matière recyclée dans les produits, et d'allonger la durée de vie des produits, etc. Cela permet d'avoir des résultats significatifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'impact sur la biodiversité.

La loi devrait permettre aux collectivités de réaliser plus de 500 millions d'euros d'économies par an, grâce à la création de nouvelles filières pollueur-payeur. Celles-ci permettront de transférer la charge de gestion de certaines catégories de déchets vers les acteurs économiques concernés.

L'économie circulaire - 3 domaines, 7 piliers



PRPGD

Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques.

Il a pour rôle de mettre en place les conditions d'atteinte des objectifs nationaux en matière de réduction des déchets mais aussi d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets.

Il joue donc un rôle majeur sur un certain nombre de piliers de l'économie circulaire. Il replace la prévention au cœur du système de valeurs et favorise l'amélioration continue du recyclage et de réorientation des flux en matière et en énergétique. En outre, il doit comporter un « plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire ».

Le PRPGD est opposable aux décisions prises par les personnes morales de droit public, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. En effet, l'article L541-15 du code de l'environnement, prévoit que ces décisions doivent être compatibles avec le plan. Il en va aussi bien des décisions prises par les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets que, par exemple, de l'attribution des autorisations d'exploiter des ICPE délivrées par le préfet (installation de stockage par exemple). L'obligation de compatibilité avec le PRPGD peut donc empêcher la mise en fonctionnement d'une (nouvelle) installation qui ne correspondrait pas à l'anticipation des besoins en capacités de traitement, réalisée par l'autorité de planification.

Par ses objectifs (prévention, valorisation des déchets) et l'élaboration d'un plan d'actions économie circulaire, le plan déchets contient intrinsèquement des objectifs de réduction de la consommation de

ressources. La préconisation générale est d'élargir la prévention et le recyclage des déchets à un objectif plus global d'économie de ressources. Cela passe par la rédaction des objectifs ciblant l'ensemble des produits et des acteurs, et **l'intégration systématique d'un prisme « 4R » (= réduction, réemploi, réutilisation, recyclage).**

Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA pour 2021 :

2021	T1	Validation du diagnostic du territoire et du préprogramme par la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES).
	T2	• L'élaboration d'un plan d'action et des fiches actions • Identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent, • Description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires, • Présentation de la première version du rapport PLPDMA en CCES • Consultation publique et prises en compte des avis
	T3	• Adoption du plan d'actions et définition des indicateurs de suivi en CCES • Présentation du PLPDMA en conseil des maires et conseil de territoire • Mise en œuvre du PLPDMA avec évaluation annuelle
2021-2026	T1	• Evaluation de l'efficacité des actions par la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES). • Animation de réseaux • Réajustement du programme si besoins

La collecte des Biodéchets

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2016, toute cuisine de restaurant, cuisine centrale, collective, tout laboratoire de production alimentaire générant 10 tonnes de biodéchets par an est considéré comme « gros producteurs » de biodéchets. Ceci implique une obligation de tri à la source de leurs biodéchets en vue d'une valorisation organique, soit par le compostage, soit par de la méthanisation.

Les biodéchets concernés sont les déchets de parcs, les déchets alimentaires et les déchets de cuisine d'origine végétale et d'origine animale.

À ce jour, plusieurs structures sont considérées comme « gros producteurs » de biodéchets sur le territoire de Paris Terres d'Envol, notamment les cantines des collèges, et lycées, les marchés alimentaires, les hôpitaux, les grandes et moyennes surfaces, certains restaurants d'entreprises.

De plus, la loi du 17 août 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, prévoit dans son article 70, la « généralisation du tri à la source des biodéchets, pour tous les producteurs à l'horizon 2025 ». Ainsi les collectivités territoriales devront permettre que « chaque citoyen ait à sa disposition une

solution lui permettant de **ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés** ».

Ainsi le tri à la source généralisé pourra donc s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque habitant de Paris Terres d'Envol d'ici 2025. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire les suivantes :

- Le déploiement en priorité de la **gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage** domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement),
- Le déploiement de **la collecte séparée des biodéchets** via une collecte séparée, en vue d'une valorisation gérée par un organisme dédié.

Paris Terres d'Envol a sollicité le SYCTOM afin de l'accompagner dans la mise en place de la collecte des biodéchets sur son territoire. Le SYCTOM a donc proposé à Paris Terres d'Envol une expérimentation de collecte des biodéchets sur son territoire et a été reconduite pour une durée de trois années supplémentaires. **Cette dernière arrivera à échéance courant 2023.**

Ainsi, en 2023 nous aurons la charge d'assurer :

- La conclusion d'un ou plusieurs marchés publics, nécessaires à la continuité de la collecte des déchets alimentaires, qui aura pour objet :
 - La distribution, la fourniture, la maintenance de bacs roulants permettant la collecte des biodéchets ménagers et assimilés triés à la source, dans le respect de la réglementation ;
 - La collecte des déchets alimentaires non ménagers et ménagers ;
- La validation et la diffusion aux partenaires de l'étude menée par les étudiants de l'Université de Paris 8.

La prise en charge de la collecte des déchets alimentaires par Paris Terres d'Envol suppose une réflexion quant à son organisation interne. Plusieurs scénarii sont à l'étude à savoir :

- Une collecte en porte à porte qui reste le moyen le plus simple pour un taux d'adhésion à la démarche élevé mais s'avère être solution plus coûteuse et la plus polluante.

Se pose également la question de la gestion de cette compétence. Dû au grand nombre de sites, il faudra réfléchir à instaurer une gouvernance durable pour le suivi du projet à la fin de l'expérimentation. Plusieurs pistes sont à l'étude, en lien notamment avec une nouvelle organisation de la direction des déchets ménagers et assimilés.

Pour conclure notre propos, l'année 2020 a été pour la direction des déchets une année particulière compte tenu de la crise sanitaire. La promotion de notre démarche, les événements annuels ainsi que les différents projets des services ont dû être suspendus pendant pratiquement un trimestre en raison des mesures sanitaires. Cependant les services ont réussi à s'adapter et à proposer des solutions alternatives qui ont permis de répondre efficacement aux demandes des différents acteurs du territoire.

RAPPORT ANNUEL 2020



LE PRIX
& LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION
& GESTION
DES DÉCHETS



P A R I S
TERRES D'ENVOL

AULNAY-SOUS-BOIS DRANCY DUGNY LE BLANC-MESNIL
LE BOURGET SEVRAN TREMBLAY-EN-FRANCE VILLEPINTÉ

Paris Terres d'Envol
BP 10018 - 93 601
Aulnay-sous-Bois cedex
01 48 17 02 80

contact@paristde.fr
paristerresdenvol.fr